

Rapport de recherche



Les expériences des victimes de violence sexuelle dans les programmes de justice réparatrice

*Jo-Anne Wemmers, Isabelle Parent, Dianne Casoni et
Marika Lachance Quirion*

Septembre 2020

Remerciements

Les auteures tiennent à remercier Justice Québec pour le financement de cette étude. Nous tenons également à exprimer notre gratitude pour les services de justice réparatrice qui nous ont aidées à recruter des répondants. Enfin, nous remercions chaleureusement les participants à cette étude, tant les personnes victimes que les personnes qui travaillent dans le domaine, pour avoir partagé généreusement leurs expériences de la justice réparatrice avec nous. Finalement, une pensée toute particulière pour notre chère collègue Dianne Casoni qui nous a malheureusement quitté de façon subite pendant la réalisation de cette étude.

Les expériences des victimes de violence sexuelle dans les programmes de justice réparatrice

Résumé.....	1
Introduction.....	2
PARTIE 1 : Le contexte et la méthodologie.....	3
1.1 La mise en contexte.....	3
1.2 Les objectifs.....	10
1.3 La méthodologie.....	11
PARTIE 2 : Les personnes victimes qui ont participé à un processus de justice réparatrice.....	19
2.1 Les victimes et les victimisations sexuelles.....	19
2.2 Les conséquences de la victimisation et les besoins des victimes.....	21
2.3 Les services de soutien.....	23
2.4 Le système de justice pénale.....	24
2.5 La justice réparatrice et sa relation avec la justice pénale.....	27
PARTIE 3 : Les expériences des personnes victimes dans le processus de justice réparatrice.....	32
3.1 L’amorce du processus de justice réparatrice.....	32
3.1.1 La prise de connaissance de la justice réparatrice.....	32
3.1.2 L’initiation du processus par la victime.....	35
3.1.3 Le « bon moment » pour la victime.....	35
3.1.4 Les motivations, les attentes et les besoins face à la justice réparatrice.....	37
3.1.5 Les réactions des proches à la justice réparatrice.....	44
3.2 Le processus de justice réparatrice.....	49
3.2.1 Les modalités du programme de justice réparatrice.....	49
3.2.2 La préparation.....	55
3.2.3 Un processus difficile.....	56
3.2.4 Le soutien pendant le processus de justice réparatrice.....	61
3.2.5 Le soutien après le processus de justice réparatrice.....	63
PARTIE 4 : La réponse aux besoins des personnes victimes de violence sexuelle.....	65
4.1 La reconnaissance.....	65
4.2 L’information et la compréhension de la victimisation.....	70
4.3 La guérison.....	75
4.4 Le pardon.....	88
4.5 L’aide aux autres.....	90

4.6 D'autres bienfaits	95
4.7 Les évaluations globales de la justice réparatrice	98
Discussion et conclusion	101
Références	104
Annexes.....	110

Résumé

Afin de comprendre comment la justice réparatrice répond aux besoins des victimes d'agression à caractère sexuel, 18 d'entre elles ont partagé leur expérience. Treize personnes travaillant en justice réparatrice ont aussi transmis leur expérience auprès des victimes.

Les victimes de violence sexuelle qui choisissent de participer à un processus de justice réparatrice présentent généralement des victimisations répétées survenues à un très jeune âge. La justice réparatrice s'inscrit dans le prolongement du cheminement thérapeutique. Les victimes se sentent finalement libérées, soulagées, et confiantes à l'issue de celle-ci. La valeur thérapeutique de la justice réparatrice contraste avec la seconde victimisation souvent associée au processus pénal.

La justice réparatrice permet la reconnaissance de la victimisation, en plus de fournir aux victimes de l'information et une compréhension de ce qui a été subi. En effet, le besoin de reconnaissance prend deux formes : reconnaître l'innocence de la victime et reconnaître la culpabilité du contrevenant. Cette reconnaissance n'est pas seulement offerte par le contrevenant, mais aussi par des contrevenants suppléants, d'autres victimes et les intervenants. Ainsi, il existe plusieurs potentielles sources de réparation pour les victimes. Les personnes victimes ont souvent besoin d'information pour comprendre ce qui s'est passé et pourquoi. Bien que certaines questions ne puissent être répondues que par l'agresseur direct, les agresseurs suppléants ont beaucoup aidé les victimes à obtenir des réponses à leurs questions. Le fait d'avoir accès à ces réponses permet aux personnes victimes de mieux comprendre ce qu'elles ont subi et de lui donner davantage un sens.

Pour y avoir accès, il faut savoir que les programmes de justice réparatrice existent, et ainsi, les participants sont unanimes : il faut mieux informer les personnes victimes de l'existence des programmes de justice réparatrice, car elles ont le droit de savoir et de choisir.

Les expériences des victimes de violence sexuelle dans les programmes de justice réparatrice

Introduction

En 2020, la société québécoise vit une troisième vague de prise de paroles quant aux agressions sexuelles. La dénonciation de violence sexuelle sur la place publique, surtout sur les réseaux sociaux, questionne le recours au système de justice, qui se trouve particulièrement critiqué récemment par les personnes victimes. Dans le même sens, des experts au Canada et ailleurs demandent, depuis des années déjà, des réponses alternatives et/ou complémentaires au système de justice pénale en cas de violence sexuelle, considérant les difficultés et l'insatisfaction à l'égard de ce dernier. La vague précédente, soit le mouvement #MoiAussi, avait d'ailleurs permis de mettre davantage en lumière ces préoccupations, à savoir si les nombreuses victimes de violence sexuelle obtiennent réponse à leurs besoins, notamment en matière de justice et de réparation, ainsi que le potentiel de la justice réparatrice pour ce faire (Wexler, Robbennolt et Murphy, 2019).

Or, il appert qu'au moins le quart des personnes victimes d'agression sexuelle au cours de la dernière année souhaiteraient utiliser la justice réparatrice (Perreault, 2015; Tufts, 2000). Cet intérêt augmenterait considérablement si la question était posée à des personnes qui ont été victimes de violence sexuelle au cours de leur vie (Marsh et Wager, 2015). Cependant, il y a relativement peu de recherches sur les mesures de justice réparatrice pour les victimes de violence sexuelle, et ainsi, les expériences des victimes dans ces programmes demeurent encore peu connues, d'où l'importance de poursuivre la recherche pour répondre adéquatement à leurs besoins.

Ce rapport de recherche explore donc les expériences de personnes victimes de violence sexuelle dans un processus de justice réparatrice selon leur propre point de vue et celui de personnes qui y travaillent à divers titres. À la suite d'une mise en contexte et de la méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude, les expériences des personnes victimes d'une agression sexuelle qui ont participé à un processus de justice réparatrice sont présentées.

PARTIE 1 : Le contexte et la méthodologie

1.1 La mise en contexte

Le phénomène des violences sexuelles

Au Canada, autour de 636 000 événements d'agression sexuelle sont auto-déclarés par les personnes de plus de 15 ans qui les ont subis au cours de l'année (Conroy et Cotter, 2017). Selon Cotter et Savage (2019, p.1), « plus de 11 millions de Canadiens ont été victimes de violence physique ou sexuelle à compter de l'âge de 15 ans. Cela représente 39 % des femmes et 35 % des hommes de 15 ans et plus au Canada ».

Ainsi, les agressions à caractère sexuel subies à l'âge adulte concernent un grand nombre de personnes, mais elles sont moins fréquentes que celles commises envers les enfants et les adolescents (Institut national de la santé publique du Québec [INSPQ], s. d. a). Un nombre trop élevé de personnes mineures subissent de la violence sexuelle selon l'INSPQ (s. d. b, s.p.) :

C'est environ un homme sur 10 (9,7 %) et près d'une femme sur quatre (22,1 %) au Québec qui rapportaient en 2006 avoir vécu au moins un incident d'agression sexuelle avec contact avant l'âge de 18 ans, représentant 16 % de la population québécoise.

Bref, les agressions à caractère sexuel représentent un problème social, dont la fréquence de perpétration ne diminue pas année après année (Perreault, 2015).

Les agressions sexuelles sont beaucoup plus fréquemment subies par les femmes, même si les hommes adultes sont aussi victimes d'un nombre considérable d'agressions sexuelles. Ainsi, 87 % des agressions sexuelles déclarées ont été commises à l'endroit d'une femme (Conroy et Cotter, 2017).

La même surreprésentation féminine se constate pour les victimes mineures d'agression sexuelle. Selon l'INSPQ (s. d. b, p. 1), « les filles sont plus souvent victimes d'agressions sexuelles que les garçons, même si ces derniers sont victimes d'un nombre considérable d'agression sexuelle, particulièrement avant l'adolescence ». Plus précisément, l'INSPQ (s. d. b) rapporte une étude réalisée auprès de Québécoises et de Québécois, qui révélait que les femmes étaient deux fois plus nombreuses que les hommes à avoir été agressées sexuellement dans l'enfance. Dans le même sens, selon les services de police du Québec, les infractions sexuelles commises sur des jeunes filles font davantage de victimes à l'adolescence, alors que les garçons sont plus souvent victimes de crimes sexuels dans leur jeune enfance, mais le nombre d'infractions sexuelles enregistrées est trois fois et demie plus grand chez les filles que chez les garçons (Ministère de la sécurité publique du Québec, 2013).

Selon l'INSPQ (s. d. b), les agressions sexuelles envers des enfants incluent en grande majorité des contacts (attouchement et pénétration) et font souvent l'objet d'incidents multiples, mais sont rarement des agressions sexuelles armées ou provoquant des blessures. Les agressions sexuelles armées ou graves représentaient une minorité, moins de 1 %, de toutes les infractions sexuelles sur des mineurs enregistrées par les services de police (Ministère de la sécurité publique du Québec, 2011). Notons que les données policières canadiennes révèlent une forte hausse du nombre d'affaires de pornographie juvénile signalées depuis 1999 (Ministère de la sécurité publique du Québec, 2011).

Les agressions sexuelles sévères, commises en présence d'une arme ou causant des blessures, constituent aussi une minorité des agressions sexuelles à l'endroit des adultes. Ainsi, les attaques de nature sexuelle, soit des agressions sexuelles comportant des menaces ou de la violence physique, représentaient 19 % des agressions sexuelles déclarées par les Canadiens de 15 ans et plus (Perreault et Brennan, 2010). Selon Cotter et Savage (2019), les types de comportements sexuels non désirés subis en public les plus souvent déclarés par les femmes étaient les attentions sexuelles non désirées, les attouchements non désirés et les commentaires non désirés au sujet de leur sexe ou de leur genre. Il s'agit également des trois types de comportements les plus courants subis par les hommes, bien que les taux étaient nettement plus faibles (Cotter et Savage, 2019).

Quant au lien avec l'agresseur, les personnes victimes connaissent généralement celui qui a commis la violence sexuelle. La majorité des agressions sexuelles contre des adultes sont commises par des connaissances non apparentées (Conroy et Cotter, 2017). Dans plus de la moitié des agressions sexuelles auto-déclarées, l'auteur présumé était un ami, une connaissance ou un voisin de la victime (Rotenberg, 2017). Au Québec, 29 % des auteurs de crimes sexuels étaient un conjoint, un ex-conjoint, un ami ou ex-ami intime (Ministère de la sécurité publique du Québec, 2013).

De même, les agressions sexuelles envers les enfants sont presque toujours commises par des personnes connues de la victime, incluant des membres de la famille. L'agresseur était soit une figure parentale dans 33 % des cas ou un membre de la fratrie dans 32 % des cas (Trocmé et al., 2010). Seulement 12 % des infractions sexuelles envers des enfants et jeunes victimes enregistrées par la police au Canada ont été commises par un étranger (Cotter et Beaupré, 2014). Pour les adolescents de 12 à 17 ans, environ la moitié de toutes les infractions sexuelles signalées à la police commises à leur endroit l'ont été par des connaissances du jeune. L'âge de ces auteurs présumés laisse croire qu'ils étaient des pairs dans une proportion considérable (Cotter et Beaupré, 2014).

Par ailleurs, les personnes victimes de violence sexuelle subissent fréquemment d'autres victimisations sexuelles au cours de leur vie. Ainsi, 51 % des cas d'enquêtes pour agression sexuelle d'une personne mineure au Canada, portaient sur des incidents multiples et 49 % portaient sur un incident isolé (Trocmé et al., 2010). Bref, la victimisation sexuelle, surtout à l'enfance, entraîne des risques de revictimisation.

Au surplus, la victimisation sexuelle est associée à des risques élevés de polyvictimisation, soit de subir d'autre type de crime. Parmi les enfants dont les agressions sexuelles ont été jugées fondées par les services de protection de la jeunesse, entre 25 % et 49 % d'entre eux avaient vécu une autre forme de mauvais traitements (Hélie, Turcotte, Trocmé et Tourigny, 2012). Plus précisément, cette étude révèle que des sévices physiques ont été relevés dans 11 % des enquêtes où l'agression sexuelle était la principale forme de mauvais traitements dans les enquêtes des services de protection de l'enfance, alors que des sévices psychologiques observables ont été notés dans 47 % des cas. Ainsi, entre 25 % et 49 % des enfants victimes de violence sexuelle avaient vécu une autre forme de mauvais traitements, incluant l'abus physique, l'abus psychologique, la négligence et l'exposition à la violence conjugale (Trocmé et al., 2010). Dans le même sens, 19 % des Québécoises et Québécois qui rapportaient avoir été agressés sexuellement durant leur enfance rapportaient également avoir vécu dans leur enfance de la violence physique et 14 % de la violence psychologique (Tourigny et al., 2008).

La violence sexuelle entraîne de nombreuses conséquences. Ainsi, les données provenant des services policiers canadiens indiquent qu'« environ 1 victime sur 5 (19 %) a subi des blessures corporelles mineures nécessitant au plus des premiers soins, et moins de 1 % des victimes ont subi des blessures corporelles graves nécessitant des soins médicaux » (Rotenberg, 2017, p. 13). Au-delà des blessures physiques, l'agression sexuelle laisse la victime aux prises avec d'importantes conséquences et séquelles variées, au plan personnel, psychologique et social, notamment l'état de stress post-traumatique. Non seulement les femmes sont plus susceptibles d'être l'objet de violence sexuelle, mais elles subissent aussi davantage de répercussions selon Cotter et Savage (2019). D'après leur étude, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir modifié leurs habitudes ou leurs comportements, et d'avoir subi des répercussions émotionnelles négatives.

De plus, Cotter et Savage (2019) remarquent qu'une victime d'agression sexuelle sur cinq, tant chez les femmes que chez les hommes, s'est sentie blâmée pour sa propre victimisation. Le plus souvent, l'agresseur, la famille ou les amis de la victime étaient responsables de ce sentiment. Les sentiments de culpabilité et la honte sont donc fréquemment éprouvés par les personnes victimes d'agression à caractère sexuel.

Selon les conséquences de la victimisation sexuelle, les victimes peuvent éprouver différents besoins. Ceux-ci sont classés selon six types généraux: le besoin d'information, le besoin de protection, le besoin de reconnaissance, le besoin de soutien, les besoins pratiques ainsi que le besoin de réparation (Wemmers, 2017). De façon succincte, le besoin d'information, qui réfère aux renseignements concernant les conséquences du crime, les options de justice, les droits et les services, représente l'un des plus exprimés par les victimes d'acte criminel (Ten Boom et Kuijpers, 2012; Wemmers et Cyr, 2006; Wemmers, 2017). Le besoin de protection ou de sécurité concerne l'importance d'éviter la revictimisation et les représailles. Ce besoin peut être particulièrement prioritaire pour les victimes de violence sexuelle dans un contexte intrafamilial, ainsi que celles qui subissent de l'exploitation sexuelle ou de la traite de personnes (Ten Boom et Kuijpers, 2012; Wemmers, 2017). Aussi, plusieurs personnes

victimes d'agression à caractère sexuel ressentent un besoin de reconnaissance et de considération, notamment par les acteurs du système. Elles ont besoin d'être entendues, crues et traitées avec respect. Le besoin de soutien, tant formel (médecins, psychologues, intervenants) et informel (familles, amis, proches), peut s'exprimer pour faire face aux conséquences physiques et psychologiques de la violence sexuelle subie. Les besoins pratiques englobent quant à eux diverses tâches concrètes pour lesquelles la victime peut nécessiter du soutien, comme la complétion de formulaires et demandes, une réparation ou un nettoyage de la scène de crime, de l'aide pour le transport ou un déménagement, etc. (Wemmers, 2017). Le besoin de réparation peut être matériel (par exemple, une aide financière) ou symbolique (par exemple, des excuses de l'agresseur). Ce besoin peut aussi parfois s'exprimer par la réparation de la relation avec l'agresseur et l'entourage pour les victimes de violence sexuelle et conjugale (Ten Boom et Kuijpers, 2012).

La réponse aux violences sexuelles

Quant à la réaction officielle aux agressions sexuelles, il est estimé que « les données policières ne représentent que la pointe de l'iceberg de toutes les agressions sexuelles commises » (INSPQ, s. d. a, s.p.). En fait, seulement 5% de toutes les agressions sexuelles au Canada sont signalées à la police (Perreault, 2015). Parmi ces cas, peu se rendent à une poursuite judiciaire, et encore moins à une sentence (Brennan et Taylor-Butts, 2008; Daly, 2011). Le manque de confiance des victimes d'agression sexuelle dans le système judiciaire explique en grande partie leur faible dénonciation. En fait, 53% des victimes d'agression sexuelle de l'étude de Lindsay (2014) ont dit ne pas faire confiance à la police et les deux tiers ont déclaré ne pas faire confiance au processus judiciaire en général. La peur de ne pas être cru et la honte font également partie des motifs pour choisir de ne pas dénoncer l'agression sexuelle (Northcoot, 2013). C'est pourquoi plusieurs groupes sociaux appellent à réformer le système de justice qui ne serait pas adapté selon eux aux dénonciations d'agressions sexuelles et ne répondrait pas aux besoins de ces victimes. Au Québec, un comité regroupant toutes les formations politiques devrait d'ailleurs soumettre des recommandations cet automne afin de mieux adapter les pratiques du système de justice aux cas de violence sexuelle.

Quant à la justice réparatrice, Marshall l'a définie en ces termes : « processus en vertu duquel toutes les parties qui ont un intérêt dans un délit particulier se rassemblent pour régler collectivement la façon de faire face aux séquelles du délit et à ses répercussions pour l'avenir » [traduction libre] (Marshall, 1999, p. 5). Dans l'optique de la justice réparatrice, le crime n'est pas perçu comme une simple infraction à la loi, mais plutôt comme un tort ou un conflit.

Peu importe les différentes définitions de la justice réparatrice, l'Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) constate un consensus à propos des éléments suivants de la justice réparatrice :

- A focus on the harm caused by criminal behaviour
- Voluntary participation by those most affected by the harm, including the victim, the perpetrator and, in some processes and practices, their supporters or family members, members of a community of interest and appropriate professionals
- Preparation of the parties and facilitation of the process by trained restorative practitioners
- Dialogue between the parties to arrive at a mutual understanding of what happened and its consequences and an agreement on what should be done
- Outcomes of the restorative process vary and may include an expression of remorse and acknowledgement of responsibility by the perpetrator and a commitment to do some reparative action for the victim or for the community
- An offer of support to the victim to aid recovery and to the perpetrator to aid reintegration and desistance from further acts of harm. (ONUUDC, 2020, p. 4)

L'approche réparatrice privilégie la participation active des différentes parties concernées, à savoir la victime, l'auteur du crime et la communauté, en facilitant les communications entre ces parties pour trouver une solution au préjudice causé par le crime (Roche, 2001; Umbreit et al., 2006; Van Ness, 1997; Van Ness et Heetderks Strong, 1997; Zehr et Mika, 1998). En d'autres mots, la justice réparatrice fait jouer un rôle central aux victimes de crimes (Wemmers et Van Camp, 2011). Elle est axée sur la réparation de la relation individuelle et du préjudice social causé par l'infraction (Jones, Parmentier et Weitekamp, 2014; Wemmers et Canuto, 2002). En conséquence, elle a pour objet la réparation matérielle ou symbolique, et elle encourage la victime et le délinquant à contribuer activement à la recherche d'une solution par la discussion (Wemmers, 2017).

Or, les victimes expriment souvent un besoin de réparation, qui peut inclure la restitution, l'indemnisation, la réadaptation, la satisfaction et les garanties de non-répétition (Wemmers 2017). Ces diverses formes de la réparation reflètent la souplesse de la réponse de la justice réparatrice à la victimisation, essentielle compte tenu de la diversité des besoins des victimes. Les recherches sur les victimes et la justice réparatrice ont d'ailleurs à maintes reprises démontré que les personnes victimes, y compris celles de crimes violents, sont généralement très satisfaites de la justice réparatrice (Umbreit, 1989; Umbreit et Bradshaw, 1997; Umbreit, Bradshaw et Coates, 1999; Van Hecke et Wemmers, 1992; Wemmers et Canuto, 2002). Ainsi, l'ONUUDC note que :

Successful resolutions and restorative outcomes in victim-offender mediation and conferencing are possible for both property-related and violent offences, adult and youth offenders, and for offenders and victims who are related as well as those who are strangers to one another (ONUUDC, 2020, p. 8).

Les recherches comparées ont révélé que les victimes sont généralement plus satisfaites de la justice réparatrice que du système traditionnel de justice pénale (Lloyd et Borrill, 2020; Shapland et al., 2007; Strang, 2002). Ces études incitent ainsi à penser que l'approche

réparatrice répond mieux aux besoins des victimes, notamment aux besoins de réparation, de participation et d'information, que le système traditionnel de justice pénale (Braithwaite, 1999; Latimer, Dowden et Muise, 2005; Sherman et Strang, 2007; Wemmers, 2002).

De plus, il a été observé que la justice réparatrice a un effet thérapeutique sur les victimes (Rugge et Scott, 2009; Shapland et al., 2007; Strang et al., 2006; Wemmers et Cyr, 2005). La justice réparatrice peut favoriser l'autonomie des victimes et les aider à retrouver le sentiment d'avoir une emprise sur leur propre existence (Cyr, 2008; Johnstone, 2011; Koss, 2014; Shapland, Robinson et Sorsby, 2011; Wemmers et Cyr, 2005; Wemmers, 2017). Après l'analyse de plusieurs études, Lloyd et Borrill (2020) concluent que la justice réparatrice procure davantage d'améliorations des symptômes post-traumatiques des personnes victimes que les procédures judiciaires habituelles.

Des résultats similaires sont aussi plus spécifiquement observés pour les victimes de violences sexuelles. En effet, les études indiquent que lorsque ces victimes sont intéressées par la justice réparatrice, leur participation peut leur être bénéfique au niveau de leur bien-être psychologique, en réduisant les symptômes de stress post-traumatique, et les aider à retrouver le sentiment de reprise de pouvoir (Koss, 2014). De même, la confrontation de l'agresseur, même si elle n'est que figurative, peut avoir un effet d'autonomisation pour la victime (Koss, 2014; McGlynn et al., 2012).

Toujours en lien avec les personnes victimes de crimes sexuels, l'ONU DC précise dans la 2^{ème} édition de son *Handbook on restorative justice programmes* :

Sexual crimes have low reporting rates, prosecution rates, and conviction rates, and too frequently leave victims feeling dissatisfied and offenders unaccountable for their behaviour. For this reason, restorative justice can provide the opportunity for the victim to access justice services when other processes may be less likely to occur. A victim satisfaction survey conducted on behalf of the Ministry of Justice of New Zealand reported that 83 per cent of victims of sexual violence who had participated in a restorative justice process were satisfied with the overall process. However, for restorative justice to be effective, it is important to ensure that the rights and needs of victims and offenders are maintained.

Even in such serious violent crimes, victims often express a willingness to meet face-to-face with the offender. An evaluation of a prosecutor-referred mediation programme involving victims of sexual assaults, for example, seemed to indicate that the victims desire to meet with the offender was consistent with other findings across crime types. Three quarters of the felony sexual assault survivors wished to meet face-to-face and this figure dropped only slightly when attention was limited to those cases where the survivor-victim and responsible persons were intimate partners.

Victims want to be informed so that they can know their choices and decide which justice option they want to pursue. The vulnerability of victims of sexual violence raises concerns about if, when and how to approach the topic of restorative

justice with them. However, notwithstanding the fact that the risk of secondary victimization is very high, failing to discuss the possibility of restorative justice with the victims may deprive them of an opportunity to heal. (ONUDC, 2020, p. 76)

Pourtant, plusieurs s'opposent à la justice réparatrice, notamment des professionnels qui travaillent auprès des personnes victimes de violence faites aux femmes qui insistent sur son potentiel de revictimisation (Van Camp, 2014). Des études sont donc essentielles pour mieux comprendre les effets suscités par les programmes de justice réparatrice, et dans quelle mesure la participation des victimes de violence sexuelle à ceux-ci répond à leurs besoins. Ceci est d'autant plus important, considérant que malgré les différentes modifications législatives ayant été réalisées dans les dernières décennies afin que le système judiciaire canadien réponde mieux aux crimes sexuels (Roberts, 1990), il appert que l'accès à la justice pour ces victimes n'augmente pas (Keenan, Zinsstag et O'Nolan, 2016). Or, c'est notamment pour cette dernière raison que, originalement développée comme alternative à la justice pénale pour des délits mineurs, la justice réparatrice a connu au cours des dernières décennies un essor important pour tout type de crimes, incluant les crimes violents. Les programmes se sont alors multipliés et les techniques se sont affinées.

La justice réparatrice au Québec

Au Québec, il existe quelques programmes de justice réparatrice qui servent des personnes adultes qui ont vécu une ou des agressions sexuelles dans leur vie (Van Camp, 2014). Les modalités du processus de justice réparatrice varient selon l'organisme qui a offert le service. Des programmes offrent des rencontres supervisées entre les victimes et leurs agresseurs, alors que d'autres services offrent aux victimes l'opportunité de rencontrer des délinquants suppléants pour se relater leurs expériences l'un à l'autre, de façon également supervisée. De plus, certains programmes de justice réparatrice sont liés au système traditionnel de justice, comme lors de l'application de mesures de déjudiciarisation; alors que d'autres prennent place après la détermination de la peine. Enfin, d'autres fonctionnent entièrement indépendamment du système de justice pénale.

De façon plus concrète, présentons brièvement trois services de justice réparatrice qui ont participé à cette étude. *Équijustice* encadre des dialogues entre victimes et auteurs, que l'événement ait été judiciairisé ou non. Les médiations ont lieu majoritairement entre les personnes concernées par le même événement, mais aussi à l'occasion entre une personne victime et un agresseur non lié au même événement. Ainsi, leurs services de justice réparatrice peuvent être offerts selon les mesures prévues dans le cadre notamment de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) et du Programme de mesures de rechange général (PMRG). Les services peuvent aussi être dispensés sans judiciairisation dans le cadre de leur programme de médiation citoyenne, ainsi que par le service de dialogue lors des violences entre personnes.

Le *Centre de services de justice réparatrice (CSJR)* offre des rencontres en dyade ou en groupe, avec un agresseur qui a déjà reçu une sentence en raison d'un crime commis similaire à celui subi par une personne victime. Ces rencontres, en milieu pénitentiaire ou communautaire, incluent également la participation de membres de la collectivité. Il offre aussi différentes activités de soutien en vue d'un service de réparation, de sensibilisation et de dialogues pour les victimes et les agresseurs.

Le programme de justice réparatrice du *Service Correctionnel du Canada (SCC)* est aussi un service post-sentenciel qui permet un dialogue entre la victime et son agresseur supervisé par un médiateur. Il s'agit d'un programme postpénal volontaire permettant une communication, dont une possibilité de rencontre, entre la victime et son propre agresseur qui a été condamné à une sentence fédérale. Les services de justice réparatrice peuvent prendre différentes formes. La participation du contrevenant à ces services est cependant indépendante de sa sentence ou des décisions concernant sa libération conditionnelle par exemple.

Depuis 2015, la *Charte canadienne des droits des victimes* donne aux victimes le droit de demander et d'obtenir de l'information sur les programmes de justice réparatrice. D'ailleurs, les enquêtes menées auprès des victimes révèlent que lorsqu'elles sont informées des programmes de justice réparatrice, beaucoup d'entre elles, y compris celles victimes de violence sexuelle, s'y intéressent (Mattinson et Mirrlees-Black, 2000; Mihorean et al., 2001; Strang et al., 2006; Tufts, 2000; Wemmers et Canuto, 2002; Wemmers, 2017). À la suite du mouvement #MoiAussi, l'intérêt pour ces programmes aurait même augmenté selon les données d'organismes, tels qu'Équijustice et le CSJR. Cependant, malgré l'augmentation du recours à cette option, peu d'études ont documenté les expériences de la justice réparatrice pour les victimes de violence sexuelle.

1.2 Les objectifs

Cette étude vise à explorer les expériences des personnes victimes de violence sexuelle qui ont participé à une mesure de justice réparatrice, quant à ses effets et conséquences sur elles. En d'autres termes, l'intérêt est de connaître la réponse aux besoins des personnes victimes de crime sexuel, notamment en matière de réparation, par ce processus de justice réparatrice.

Les objectifs de cette étude consistent donc à :

1. Mieux connaître les personnes victimes de crime sexuel qui participent à des programmes de justice réparatrice.
2. Comprendre les expériences des victimes de violence sexuelle qui ont participé à des programmes de justice réparatrice.

3. Cerner comment la justice réparatrice répond aux besoins des victimes de violence sexuelle (en matière de justice, de reconnaissance, de réparation, d'autonomisation, etc.).

Par cette étude, il est donc attendu de mieux connaître les expériences des victimes qui ont participé à différents programmes de justice réparatrice. À cet effet, il est plus particulièrement supposé que différents effets positifs soient rencontrés pour les victimes, notamment quant à la reprise de pouvoir. Cependant, il est possible que ces effets soient modulés par différents facteurs qui émergeront du discours des victimes, notamment le type de programme choisi et ses composantes, la réaction des proches ou la seconde victimisation entraînée par leur choix de participer à un processus de justice réparatrice, etc. Une meilleure compréhension des expériences des victimes de violence sexuelle dans des programmes de justice réparatrice permettra de mieux répondre à leurs besoins, de mieux les informer quant à cette option, et de rendre justice aux victimes.

1.3 La méthodologie

Considérant les objectifs de cette étude, nous avons eu recours à une méthodologie qualitative qui permet d'analyser les points de vue des principales personnes concernées, soient les personnes victimes de violence sexuelle qui ont participé à un processus de justice réparatrice. Ainsi, nous pouvions connaître l'expérience des personnes victimes dans ce processus et comment celui-ci a répondu à leurs besoins.

Les participants victimes

Plus spécifiquement, l'entrevue semi-directive a été utilisée pour la collecte des données. Cette dernière permet aux participants d'exprimer librement leur point de vue et leurs préoccupations et permet au chercheur de demander aux répondants d'autres éclaircissements et explications (Poupart, 1997). Ce qui nous intéresse, c'est le discours de la victime sur son expérience de justice réparatrice et la réponse à ses besoins.

En ce qui concerne les participants victimes (n=18), la question de départ de l'entretien non-directif était : « *Pourriez-vous me parler de votre expérience dans un programme de justice réparatrice...?* » Le canevas intégral de l'entrevue, reproduit à l'annexe 2, concerne les thèmes suivants :

- La description de la victimisation;
- La prise de connaissance de la justice réparatrice et les attentes;
- La préparation;
- Le déroulement de la rencontre;
- La réponse aux besoins;
- Les effets de la participation aux services de justice réparatrice;

- L'effet de la justice réparatrice pour le rétablissement de la victime;
- Les conséquences de leur participation;
- Les réactions des proches;
- Le soutien;
- Les liens avec la justice pénale traditionnelle;
- Les recommandations aux autres personnes victimes de violence sexuelle et aux services de justice réparatrice.

Tous les thèmes en lien avec la victimisation et l'expérience de justice réparatrice pouvaient être abordés librement par les participants de l'étude lors de l'entretien. Un questionnaire était également complété afin d'obtenir des données socio-démographiques et quelques renseignements factuels. Pour plus de détails, ce questionnaire peut être consulté (voir l'annexe 3). Enfin, considérant les thèmes sensibles abordés, une relance téléphonique était effectuée environ une semaine après la rencontre afin de s'assurer que le participant n'a pas subi d'inconvénients liés au rappel d'événements difficiles.

Pour participer à cette recherche, les critères de sélection pour les personnes victimes étaient: 1) être d'âge adulte; 2) avoir été victime de crime à caractère sexuel; 3) avoir participé à un service de justice réparatrice au cours des cinq dernières années.

Le recrutement

Les victimes-participantes ont été recrutées dans deux façons 1) avec l'aide des organismes qui offrent des services de justice réparatrice et 2) des victimes qui ont contacté les chercheurs spontanément après d'avoir pris connaissance du projet de recherche. Dès le début de ce projet, nous avons établi une collaboration avec quelques organismes québécois qui sont actifs dans le domaine de la justice réparatrice. Les organismes de justice réparatrice suivants ont été sollicités pour participer à la présente étude¹ :

- Le Centre de service de justice réparatrice (CSJR);
- Les organismes Équijustice du Québec;
- Le programme Possibilités de justice réparatrice du Service correctionnel du Canada (SCC);
- Le Centre de prévention et d'intervention pour victimes d'agression sexuelle (CPIVAS);
- Les Organismes de justice alternative (OJA) du Québec.

Les critères de sélection ont été présentés au personnel d'organismes de justice réparatrice lors d'une rencontre avec chacun. Les critères de sélection étaient également écrits dans une circulaire présentant l'étude et transmise à chaque organisme.

¹ Le lecteur peut consulter les sites de ces organismes pour en connaître davantage à leur sujet.

Après d'avoir obtenu la subvention du ministère de la Justice, Québec, nous avons également annoncé cette étude dans les médias sociaux des chercheurs et du CICC. Les chercheurs ont également mentionné ce projet dans des entrevues qu'elles faisant au sujet de l'agression sexuelle avec les journalistes². Deux personnes victimes nous ont contacté pour participer à la recherche après d'avoir pris connaissance de notre projet, dont une avait complété une démarche de justice réparatrice avec un des organismes québécois avec lequel nous avons déjà une collaboration. L'autre victime avait vécu une expérience de justice réparatrice offert par un organisme de l'Ontario.

Nous avons partagé avec les victimes qui nous ont contacté des renseignements sur le consentement quant à la participation à cette étude. À la suite du consentement de la personne participante (voir les formulaires de consentement en annexe), elle était invitée à participer à une entrevue concernant son expérience de justice réparatrice. Toutes les personnes répondant aux critères de sélection qui nous ont fait part de leur intérêt ont participé à l'étude, jusqu'à la saturation des données collectées. Bien entendu, aucun participant n'a refusé de participer étant donné la méthode de recrutement volontaire. Au total, 18 personnes victimes de violence sexuelle qui ont complété un processus de justice réparatrice ont participé à cette étude. Ces rencontres ont eu lieu entre les mois de juillet 2019 et janvier 2020, de façon présentielle ou par téléphone.

Les participants intervenants

Dans un deuxième temps, des entretiens semi-directifs ont aussi été réalisés auprès du personnel qui accompagne les personnes victimes de violence sexuelle dans le processus de justice réparatrice. Quelques mois après le début du processus de recrutement, nous avons constaté des difficultés à recruter un nombre suffisant de personnes victimes. En plus d'un bassin limité de personnes victimes de violence sexuelle ayant participé à une démarche de justice réparatrice, certains collaborateurs ont éprouvé des difficultés à les joindre lorsque le processus est complété. C'est pourquoi nous avons décidé de rencontrer également des intervenants qui travaillent dans les programmes de justice réparatrice afin d'obtenir leurs points de vue et leurs expériences par rapport aux personnes victimes de crime sexuel qui participent à une démarche de justice réparatrice. Il s'agit des renseignements complémentaires aux entrevues menées auprès des personnes victimes.

Les entrevues ont eu lieu de manière individuelle pour cinq des 13 répondants, ou sous forme de groupe de discussion («*focus group*») pour les huit autres. Ainsi, trois groupes de

² *Globe & Mail*, Natasha Comeau, *Restorative Justice lets sexual-assault survivors take back their power*, Interview on reparative justice for victims of sexual violence, 3 November 2019. <https://www.theglobeandmail.com/opinion/article-restorative-justice-lets-sexual-assault-survivors-take-back-their/>; *Huffington Post*, Samantha Beattie, *How a Sexual Assault Survivor Found Justice Outside the Courtroom*. Interview on reparative justice for victims of sexual violence, 31 October 2019. https://www.huffingtonpost.ca/entry/sexual-assault-restorative-justice_ca_5db9c623e4b0bb1ea3738740

discussion ont eu lieu. Cette façon de faire comportait les mêmes avantages que l'entretien individuel, en plus de susciter le partage des expériences et la réflexion entre les membres du groupe (Breen, 2006).

Le canevas de l'entretien semi-directif, qu'il soit individuel ou de groupe, a été adapté, notamment en ce qui a trait à la formulation des questions, à ces participants. Le guide de l'entrevue demeurerait cependant similaire afin de favoriser la comparaison des discours collectés. Ainsi, la question initiale était : « *Je suis intéressée à connaître vos expériences auprès des personnes qui ont été victimes de violence sexuelle qui ont participé à un processus de justice réparatrice...* ». Puis, les questions suivantes étaient discutées :

- Comment décrivez-vous les personnes, parmi celles qui sont victimes de violence sexuelle, qui souhaitent participer à un processus de justice réparatrice? (Caractéristiques des personnes, caractéristiques de leur victimisation, attitudes, etc.?)
- Comment ces personnes victimes en sont venues à participer à une mesure de justice réparatrice? (Comment ont-ils entendus parler de la justice réparatrice? Leurs attentes et motivations? Quels sont leurs demandes et leurs besoins? Etc.)
- Est-ce que les personnes victimes de violence sexuelle qui sont refusées ou qui ne complètent pas le processus de justice réparatrice diffèrent de celles qui terminent le processus? Comment?
- De façon générale, comment se déroule le processus de justice réparatrice pour les personnes victimes de violence sexuelle?
- Quels résultats (effets / réactions / conséquences) avez-vous remarqués chez les personnes victimes de violence sexuelle que vous avez accompagnées dans un programme de justice réparatrice? À quoi attribuez-vous ces résultats?
- Contre-exemple : avez-vous remarqué des effets / réactions / conséquences négatives (ou moins positives) pour les victimes de violence sexuelle qui ont fait le processus de justice réparatrice? Lesquelles? Décrivez et expliquez.
- Comment se déroule la réparation?
- Comment se déroule la rencontre avec l'auteur?
- Pouvez-vous m'en dire un peu plus sur les effets du processus? Comment est-ce adapté aux besoins des victimes de violence sexuelle?
- Pourriez-vous m'en dire un peu plus sur les effets que la participation à ce programme-là a eu sur les victimes que vous avez accompagnées? À court terme? À long terme?
- Selon vous, est-ce que la participation à la justice réparatrice aide au processus de rétablissement/guérison des victimes? À quel niveau?
- Qu'avez-vous constaté concernant l'entourage des personnes victimes qui participent à une démarche en justice réparatrice?
- Qu'avez-vous constaté concernant les expériences avec la justice traditionnelle des participants à la justice réparatrice?

L'annexe 5 présente ce guide des entretiens semi-directifs, individuels ou de groupe. Aussi, un court questionnaire a permis de collecter quelques données factuelles en ce qui concerne leur formation et leur expérience (voir l'annexe 6). Le fait d'utiliser des outils similaires entre les deux groupes (victimes et intervenants) assurait une meilleure compréhension des discours des personnes victimes et de celles qui les accompagnent dans leur processus de justice réparatrice.

Le recrutement

Pour les personnes œuvrant dans le domaine de la justice réparatrice, les critères de sélection consistaient tout simplement à avoir travaillé dans ce milieu avec au moins une personne victime de crime à caractère sexuel au cours des trois dernières années. Le travail pouvait être bénévole ou rémunéré, mais il devait avoir permis d'accompagner ce type de victime dans un service de justice réparatrice.

Au total, nous avons rencontré 13 personnes qui travaillent dans le domaine de la justice réparatrice avec des personnes victimes de violence sexuelle. Ces rencontres ont eu lieu entre les mois de novembre 2019 et mars 2020, de façon présentielle, par téléphone ou par visioconférence.

Ces intervenants provenaient de trois organismes : Equijustice, le CSJR et les SCC. Bien entendu, aucun participant n'a refusé de participer étant donné la méthode de recrutement volontaire. Il est toutefois complexe de préciser la provenance exacte des participants étant donné que certaines personnes travaillent pour plus d'un service de justice réparatrice.

Description des participants victimes

Dix-huit (18) répondants de l'étude sont des personnes victimes de violence sexuelle qui ont complété un processus de justice réparatrice. La presque totalité (16/18) de ces participants sont des femmes. La moyenne d'âge de ce sous-groupe de personnes victimes est de 45,3 ans, soit entre 24 et 68 ans. Sept participants ont décrit leur état civil comme étant célibataire. Le même nombre se disent en union de fait. Deux participants sont mariés, et deux autres séparés ou divorcés. La moitié des participants ont un ou des enfants. Le niveau de scolarité varie selon les répondants, mais la grande majorité ont poursuivi des études universitaires (i.e. non représentatif de la population générale).

En plus de ces caractéristiques socio-démographiques, nous avons demandé aux personnes victimes de violence sexuelle rencontrées leur appartenance religieuse. La grande majorité (12/18) ont répondu « catholique non-pratiquant », « aucune », « athée » ou « agnostique ». Trois se sont décrites comme catholiques, trois autres adhèrent à une autre religion, ou encore à un groupe sectaire.

Parmi ces victimes, 17 participants à cette étude proviennent de deux services de justice réparatrice : le CSJR (n = 14) et les organismes Équijustice (n = 3). Une participante de l'étude a obtenu des services d'un organisme ontarien offrant des services de justice réparatrice, *St. Stephen's community house*. De même, des participants ont complété un processus mené par des médiateurs ou animateurs provenant de deux services distincts. Plus précisément, du personnel d'Équijustice et du CSJR ont offert conjointement des services de justice réparatrice à deux participantes de l'étude. De plus, trois participants ont complété plus d'une démarche de justice réparatrice concernant la victimisation sexuelle au cours des cinq dernières années. Elles ont alors raconté chacune de leurs expériences.

Tous les participants de cette étude ont participé à une ou des rencontres avec un ou des agresseurs sexuels. La grande majorité, c'est-à-dire 16 des 18 répondants victimes, ont rencontré une personne ayant commis un crime apparenté à celui subi. Deux victimes ont rencontré *leur* agresseur.

La majorité des victimes ont expérimenté des rencontres en dyade avec la personne ayant commis des crimes sexuels, en plus des personnes qui accompagnent cette démarche à divers titres. Cependant, une partie des participants ont expérimenté une démarche de groupe, parfois en plus du processus en dyade. Des personnes victimes de l'échantillon ont également participé à d'autres formes de justice réparatrice, comme le témoignage devant des personnes qui ont commis des agressions à caractère sexuel.

Description des participants intervenants

Dans un deuxième temps, nous avons rencontré 13 répondants qui travaillent dans le domaine de la justice réparatrice à divers titres : directeur(trice), médiateur(trice), animateur(trice), membre de la communauté, consultant(e), coordonnateur(trice), agent(e) de développement et de formation, etc. Ils proviennent tous du CSJR, des organismes Équijustice et du programme de Possibilités de justice réparatrice du SCC. Les formations les ayant menés à travailler dans ce domaine sont aussi diversifiées, notamment le droit, le travail social, la criminologie, la psychologie et la psychoéducation. Comme pour les participants victimes, la grande majorité (10/13) s'identifie au genre féminin. En moyenne, ils travaillent dans le milieu de la justice réparatrice depuis 13,8 ans.

Les analyses

Toutes les entrevues des participants, qu'elles soient individuelles ou de groupe, ont été enregistrées. La rédaction des verbatims a ensuite permis d'analyser les données collectées³.

Pour rencontrer les objectifs de l'étude, l'analyse de contenu des entrevues qualitatives a été retenue, et ce, en deux temps. D'abord, le discours des participants victimes a été examiné de façon individuelle selon les thèmes retenus dans la grille d'entrevue et ceux qui ont émergés des discours des personnes victimes rencontrées. Ainsi, l'analyse verticale a permis d'identifier les différentes thématiques émergeant d'un même entretien. Puis une analyse transversale de groupe a été réalisée selon les thématiques. Cette analyse transversale visait à dégager les thèmes récurrents qui se constataient pour l'ensemble des participants et les digressions à ceux-ci. Il a ainsi été possible de constater les convergences et les distinctions entre chaque thème quant aux expériences de justice réparatrice des participants. Ces analyses ont pu mettre en lumière les éléments saillants et représentatifs des processus de justice réparatrice expérimentés par les personnes victimes de violence sexuelle rencontrées.

Par la suite, le discours des répondants travaillant dans le domaine de la justice réparatrice a été analysé pour chaque entretien, qu'il soit individuel ou de groupe. Les comparaisons des discours entre chacun des entretiens ont ensuite été effectuées. La confrontation des discours des personnes victimes avec ceux du personnel travaillant dans le milieu de la justice réparatrice a permis d'enrichir l'analyse. Enfin, quelques données quantitatives, provenant des questionnaires des répondants, ont été traitées.

La recherche qualitative nous permet d'explorer les expériences des victimes, mais la petite taille de l'échantillon et la méthode de recrutement des participants, par le biais de partenaires qui offrent des services de justice réparatrice, donne un échantillon de convenance, non-représentatif. L'ajout des données provenant des personnes qui travaillent dans le domaine de la justice réparatrice augmente la robustesse des résultats et enrichit aussi les expériences des victimes par rapport à la justice réparatrice. Cette étude qualitative, bien que très riche en contenu grâce aux entretiens, ne nous permet pas d'en généraliser les résultats aux autres victimes.

En résumé, la méthodologie retenue, par ses entretiens semi-directifs, a apporté une grande richesse quant aux contenus collectés et a permis de comprendre les expériences de justice réparatrice vécues par les personnes victimes d'agression sexuelle. Cette méthode permettait également d'explicitier la réponse aux besoins des personnes victimes, avec toutes les nuances requises par ses différentes composantes. Les limites de la méthode utilisée proviennent principalement de la représentativité de l'échantillon de répondants. La constitution de celui-ci a été limitée par le faible nombre de personnes victimes de violence sexuelle qui a participé à une démarche de justice réparatrice impliquant une rencontre avec

³ Par respect pour l'anonymat de tous les participants, victimes ou intervenants, des noms fictifs ont été attribués à chacun d'eux et les renseignements permettant de les identifier ont été retirés des verbatims et de ce rapport.

un agresseur au cours de la période de référence, et surtout la capacité de rejoindre ces personnes pour les organismes de justice réparatrice. En ce sens, le recrutement dépendait de ces partenaires et de leur possibilité d'entrer en contact avec les personnes victimes de violence sexuelle qui ont participé à leur service.

La prochaine section présente les personnes victimes de crime sexuel qui participent à un processus de justice réparatrice en détaillant la victimisation subie, ainsi que leur parcours socio-judiciaire post-victimisation.

PARTIE 2 : Les personnes victimes qui ont participé à un processus de justice réparatrice

Cette section du rapport vise à mieux connaître les personnes victimes de crime sexuel qui participent à des programmes de justice réparatrice et leurs victimisations. Ainsi, il y sera décrit brièvement les caractéristiques des personnes victimes et la victimisation sexuelle qu'elles ont subie, puis ce qui les a menées vers cette démarche. Les services de soutien qu'elles ont reçus et leur cheminement dans le système judiciaire sont également discutés en lien avec leurs expériences de justice réparatrice.

2.1 Les victimes et les victimisations sexuelles

Parmi les 18 personnes victimes qui ont participé à une expérience de justice réparatrice, 16 s'identifient au sexe féminin. Seulement deux hommes faisaient partie de l'échantillon. La grande majorité des victimes de violence sexuelle qui choisissent de participer à un processus de justice réparatrice sont des femmes, comme les personnes qui travaillent dans ce domaine le remarquent :

« J'ai eu un garçon à un moment donné (...), sinon ce sont des femmes. »
(Frédéric, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice)

La violence sexuelle a été subie tôt dans la vie de la grande majorité des participants : 17 des 18 participants ont été victimes d'agressions sexuelles lorsqu'ils étaient mineurs, soit avant 18 ans. Quatorze des 18 participants victimes ont été agressés sexuellement lorsqu'ils étaient des enfants, soit à 12 ans ou moins. La plupart d'entre eux ne se souviennent pas de l'âge où la violence sexuelle a commencé tellement ils étaient jeunes. Plus précisément, 11 des 18 personnes rencontrées ont été victimes de violence sexuelle alors qu'elles étaient des bébés, avant l'âge de 6 ans, sans pouvoir préciser.

« Vers l'âge de quatre ans, oui. Avant ça, je n'ai aucun souvenir puis ça a duré jusqu'à peu près l'âge de 12 ans. » (Julie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Ainsi, la presque totalité des membres de l'échantillon ont été violentés à un jeune âge. Une seule personne constituant l'échantillon a été victimisée pour la première fois à l'âge adulte.

La grande majorité (15/18) des participants ont subi une répétition de la violence sexuelle dans leur vie, la dernière victimisation sexuelle a eu lieu, en moyenne, à 20,9 ans. En fait, l'écart varie entre moins de 4 ans et 54 ans.

Dans le cadre de cette étude, la plupart des personnes victimes (12/18) ont subi de la violence sexuelle intrafamiliale. Ainsi, plusieurs ont subi de l'inceste ou une autre forme d'agression sexuelle répétée, souvent pendant des années. Plusieurs ont subi de nombreuses formes de violence sexuelle : agression sexuelle intrafamiliale, viol collectif, exploitation sexuelle, partage d'images intimes, etc. Pour la grande majorité des personnes victimes rencontrées, la violence sexuelle subie a été vécue pendant des années. On constate un parcours de vie enchevêtré de victimisations sexuelles pour plusieurs des participants. En corollaire, seulement trois des participants (3/18) avaient subi un seul événement de violence sexuelle au moment de s'engager dans le processus de justice réparatrice.

Il est important de reconnaître que les victimes dans notre échantillon ont souvent subi de multiples événements de violence de différentes formes, souvent associées à la violence sexuelle, présentant ainsi un parcours de vie de victimisations. Autrement dit, elles sont des *polyvictimes* qui ont vécu de multiples événements traumatiques dans leur vie, tels la maltraitance à l'enfance et la violence conjugale à l'âge adulte, et vivaient avec les séquelles psychologiques de ces traumatismes.

La plupart des participants (16/18) connaissent leur agresseur. Elles ont subi de la violence sexuelle intrafamiliale (père, oncle, frère, grand-père). Un voisin ou un ami proche de la famille s'avère aussi parfois l'auteur de l'agression sexuelle. Deux participants rencontrés ont été victimes d'un parfait inconnu : un lorsqu'il était enfant et l'autre à l'âge adulte.

Les personnes qui travaillent dans le domaine de la justice réparatrice, peu importe les services de justice réparatrice offerts, confirment que leur clientèle victime de violence sexuelle l'a surtout été en contexte intrafamilial.

« Dans ce que j'ai comme expérience, c'est plutôt de l'inceste... Je n'en ai pas vraiment fait en dehors des contextes familiaux, je crois. » (Sophie, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

« Sinon ceux qu'on a eus, effectivement c'était plus familial, et c'était [les victimisations subies] aussi il y a très longtemps. » (Sara, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

« Ce sont des gens qui avaient des liens avec leur agresseur avant les agressions, donc qui ont été agressés par un proche. Et ça là-dedans, on inclut aussi inceste, des éléments liés à la violence conjugale (...) Ouais, donc l'intrafamilial. » (Frédéric, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice)

2.2 Les conséquences de la victimisation et les besoins des victimes

Comme les personnes victimes de crime sexuel qui ont participé à une démarche de justice réparatrice sont majoritairement victimes à un très jeune âge dans un contexte familial, ces victimes vivaient avec plusieurs séquelles de la victimisation et ce, généralement depuis longtemps.

« Je vais te dire, les séquelles sont tellement horribles là, tu sais, qu'on vit avec, c'est tellement dégueulasse faire ça. » (Caroline, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Ça a toujours été cette situation d'enfance, qui a toujours été au cœur de ma vie. Et ce avec quoi j'ai grandi... Ça a toujours été quelque chose de tu, c'est-à-dire dans le silence. » (Laurence, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

En raison du caractère intrafamilial et répétitif des crimes sexuels subis, les victimes l'ont souvent tu pendant des années, et elles présentent fréquemment un fort sentiment de culpabilité et/ou de honte face à leur victimisation.

« Parce que quasiment tous arrivent avec beaucoup de culpabilité et de honte encore, ça c'est vraiment les deux sentiments qui restent très présents. » (Alice, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

Bref, la honte et la culpabilité sont deux mots qui ressortent fréquemment dans les verbatims des personnes victimes participantes à cette étude. Souvent, les victimes de violence sexuelle se blâment pour la victimisation et les réactions de leur entourage. Le non-dit intrafamilial contribue aussi à cette honte toxique.

« Dans ma tête, c'était de ma faute à moi, parce que je n'avais pas crié assez fort, parce que je n'avais pas frappé assez fort, parce que je n'avais pas dit non. » (Mélissa, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Je m'étais sentie très coupable parce que le fait que je ne disais rien, c'est comme si j'étais responsable, je n'ai rien dit, je n'ai même pas bougée. C'est ça, mais finalement, c'est ça, c'est une victime parfaite hein, c'est ça. » (France, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Si l'on se fie aux 91 fois où le mot « colère » a été nommé par 16 des 18 participants, cette émotion s'avère également fort présente, voire envahissante, pour les victimes de violence sexuelle.

« La seule chose qui me venait, c'était de lui tirer dessus là, c'était vraiment là, ce n'était pas plus compliqué que ça. (Q : La colère ?) Oui, fait qu'avoir une conversation avec lui [son agresseur direct], je ne suis pas sûre, je ne suis vraiment pas sûre. (*petit rire*) » (Béatrice, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

La victimisation sexuelle peut entraîner bien d'autres conséquences personnelles et interpersonnelles, notamment la perte d'estime et de confiance en soi, envers les hommes ou encore envers autrui de façon générale.

« On est ensemble depuis 10 ans, puis c'est sûr que, tu sais, ça m'a apporté beaucoup, tu sais, des conséquences là dans plein, plein de sphères de ma vie, mais entre autres avec lui, tu sais. (...) Subir un abus sexuel, les conséquences souvent premières, c'est dans la vie sexuelle, fait que, tu sais, pour moi, ça, ça a été tout le temps vraiment un calvaire là dans ma vie là, ça a toujours été problématique, puis dans une relation de couple à long terme comme celle que j'ai en ce moment, bien ça a été extrêmement difficile, tu sais. » (Maude, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Bien que les conséquences de la violence sexuelle n'étaient pas le sujet de cette étude, toutes les personnes rencontrées ont fait part des répercussions considérables que leur victimisation a entraînées. Elles rapportent présenter, ou avoir eu par le passé, des symptômes post-traumatiques : cauchemars, pensées intrusives du trauma ou « flashback », comportements d'hypervigilance, etc.

« ...puis toute ma vie, jusqu'à l'âge de 54 ans. Bien pendant 42 ans, puis encore aujourd'hui, j'ai trois images intrusives, de ces trois agressions-là, tout le temps dans ma tête, tout le temps, tout le temps, 24 heures sur 24. Je fais de l'insomnie depuis l'âge de 12 ans. Fait que je dors mal, ainsi de suite, puis tout. » (Benoît, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Puis au début je pensais que j'étais juste folle là, je pensais que j'imaginais des affaires, je pensais que c'était des cauchemars. Puis, là je me suis souvenue que mon père me disait souvent « (*la victime nomme son propre prénom*), ce n'est pas vrai, c'est juste un cauchemar », puis là, ah j'avais de la colère là ! (*rires*) Fait que oui, c'est à ce moment-là que ça a commencé là, les flash-back. » (Marie-Ève, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Également, certaines victimes de l'étude ont nommé avoir présenté des troubles concomitants à l'état de stress post-traumatique, comme par exemple la dépendance à l'alcool et/ou d'autres drogues, de l'anxiété ou la dépression, et des troubles alimentaires.

« C'est que j'ai les mêmes symptômes, j'ai les mêmes... Même à l'adolescence, j'ai les mêmes comportements négatifs, destructeurs... »
(France, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Nous reviendrons aux besoins des victimes dans la partie quatre de ce rapport quand nous parlons les besoins des victimes en lien avec la justice réparatrice.

2.3 Les services de soutien

Toutes les personnes victimes de l'étude ont éprouvé des conséquences de la violence sexuelle subie suffisantes pour chercher de l'aide par rapport à celles-ci. Elles ont consulté des ressources de soutien avant de contacter les services de justice réparatrice. Parmi les plus fréquemment nommées, citons les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), les psychologues, les Centres d'aide et de lutte aux agressions à caractère sexuel (CALACS), ainsi que l'Indemnisation aux victimes d'actes criminels (IVAC). Pour plusieurs personnes composant l'échantillon, le nombre de services consultés est élevé. Ainsi, 11 des 18 participants ont consulté quatre ressources de soutien ou plus, témoignant ainsi de la recherche active d'aide de ces personnes.

« Mais parce que quand je suis avec les CALACS, puis (...) j'ai fait des groupes de thérapie avec d'autres femmes sur des agressions sexuelles passées (...) J'ai fait les démarches pour pouvoir aller à la première fin de semaine de Guérison des mémoires. (...) Mais au bout de quatre ans de thérapie, de cheminement puis de tout qu'est-ce que je faisais... » (Carole, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Les professionnels du domaine participant à notre étude ont également remarqué que les victimes rencontrées dans leurs services de justice réparatrice ont souvent préalablement consulté plusieurs ressources.

« Ce sont des personnes qui souvent ont fait un long cheminement déjà thérapeutique. » (Alice, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

« Soit avec un thérapeute, soit avec quelqu'un du CALACS, soit quelqu'un du CAVAC. » (Frédéric, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice)

Quelques victimes, comme Julie, se plaignent du manque de services pour les victimes, surtout en comparaison avec les services pour les contrevenants.

« Il [un député] me dit ‘‘qu’est-ce qu’on pourrait faire ?’’. Bien, j’ai dit ‘‘le budget que vous avez pour les cônes orange là, si vous aviez le même budget pour les personnes qui ont été victimes ou juste mettre un petit cône orange là, chaque personne qui a été victime qui se mettrait un cône orange sur la tête là, puis qui se promènerait dans les rues à (*la victime nomme une ville*) là, vous en seriez surpris’’. Parce que j’ai dit ‘‘ces personnes-là là, elles ont autant besoin que les rues de se faire réparer’’, mais j’ai dit ‘‘il n’y en a pas d’argent’’ (...) Puis des fois je me disais ‘‘crime, je vais aller commettre un délit moi là, puis je vais me ramasser au fédéral, je vais me ramasser à Joliette, puis je vais tout avoir payé, je vais aller me refaire faire les dents, je vais pouvoir voir le médecin quand je veux’’, ‘‘j’ai besoin d’un psychologue’’, bien ‘‘on vas t’en donner un !’’. Non mais, tu sais, les services sont là alors que la personne qui a été victime, tu n’as pas ça. » (Julie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Il peut être pertinent de souligner que les organismes justice réparatrice offrent également certains services d’aide. Cette étude ne concerne que des démarches de justice réparatrice qui impliquent une rencontre entre une personne victime d’agression sexuelle et un auteur de crime sexuel, et alors tous les autres types de services d’aide ont été exclus. Cependant, des personnes victimes demandent aussi parfois des rencontres avec d’autres personnes, par exemple une autre victime du même agresseur, des membres de la famille concernés par l’inceste, un proche, etc. Les demandes des personnes victimes peuvent être très diverses. Fanny, qui travaille dans le domaine, décrit ce type de démarche ainsi :

« Sinon, j’ai une jeune adolescente, bon je le dis, ça c’était des attouchements sexuels que son oncle a faits, mais elle, elle voulait s’asseoir avec son cousin qui ne la croyait pas. (...) On a fait une démarche, ils se sont assis ensemble, ils ont fait une rencontre de médiation, fait que ça a été un beau moment finalement. (...) C’est ça que je me rends compte... de plus en plus, les gens ont besoin aussi de s’asseoir avec les proches. Bien justement, en ce moment, bien là je vais y arriver là, mais j’ai deux démarches de filles qui veulent s’asseoir avec leur mère : ‘‘pourquoi tu m’as laissée là, en sachant que papa faisait ça ?’’, exemple. »

2.4 Le système de justice pénale

Les victimes qui ont participé à un programme de justice réparatrice ont souvent signalé le délit à la police, mais elles ne sont pas obligées de le faire. Huit des 18 participants victimes de cette étude n’ont jamais dénoncé la violence sexuelle subie aux policiers. Ces personnes

victimes ont estimé que le système de justice pénale ne répondrait pas à leurs besoins, ce qui les a amenées à se tourner vers la justice réparatrice.

« J'en suis venue à faire cette démarche-là [de justice réparatrice] parce que (...) ce que le système de justice offrait, tu sais, d'aller porter plainte aux policiers carrément puis tout ça, bien ça ne répondait pas tant que ça à mes besoins. Tu sais, je voulais rester anonyme dans tout ça, je ne voulais pas que personne ne le sache, parce que j'avais fait un bout de chemin, tu sais (...). Puis, en même temps, la façon dont ça s'est passé aussi, si j'avais porté plainte d'un point de vue légal, bien, tu sais, il n'y avait pas nécessairement de preuve, fait que là c'était un peu... Bien, des preuves, il en aurait eu, mais je ne suis pas sûre que ça aurait tenu en cour (*petit rire*), quand on sait un peu comment les choses ont de la difficulté des fois à tenir en cour. Puis, pour moi, ce n'est pas parce que ça ne tient pas en cour, que ça ne s'est pas passé. Fait que je ne voulais pas non plus me faire confronter à des gens qui remettraient ma parole en cause, je le savais, tu sais, je savais un peu comment ça se passait fait que je n'avais pas pantoute envie de ça, tu sais. » (Maude, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Je n'ai pas besoin de punition, de punir, tu sais... Punir mon père, non, c'est vraiment... La phrase de 'pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font''. Je suis convaincue de ça. Mon père, tu penses-tu qu'il faisait exprès ? Qu'il voulait que sa fille soit *fuckée* ? Tu sais. » (Johanne, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Les personnes qui travaillent dans ce domaine ont également remarqué que les victimes qui participent à leurs programmes n'ont pas toujours signalé le délit à la police avant d'initier le processus de justice réparatrice. Certains professionnels estiment qu'un « *quart a dénoncé, trois quarts n'ont pas dénoncé* » (Nadia), bien que d'autres évaluent qu'environ la moitié a dénoncé aux policiers dans leur milieu. Les expériences des intervenants dépendent entre autres du programme de justice réparatrice. À titre illustratif, les intervenants du Service correctionnel du Canada (SCC) ne travaillent qu'avec des victimes qui ont traversé un processus judiciaire et sentenciel, en raison de la clientèle même à laquelle les services sont offerts.

Selon les intervenants de la justice réparatrice, le fait que la victimisation sexuelle s'est déroulée dans le contexte familial pour la grande majorité des participants contribue à cette faible dénonciation.

« La plupart du temps [les victimes] n'ont pas porté plainte, pour des raisons X, soit parce qu'elles ne connaissent pas l'agresseur, soit qu'il est décédé, soit que c'est la famille puis qu'à l'époque ça ne se faisait pas, enfin pour plein de raisons. » (Alice, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

La majorité des victimes avec lesquelles nous avons parlé (10/18), ont signalé le délit à la police. Cependant, elles l'ont fait généralement des années après avoir subi l'événement de violence sexuelle, en moyenne à 28,4 ans. À titre d'exemple, une personne victime de l'étude a dévoilé l'agression sexuelle aux policiers 42 ans après l'événement. Cependant, il n'a généralement pas été possible de calculer précisément le nombre d'années entre la première victimisation sexuelle et sa dénonciation aux policiers pour différents motifs. D'une part, ce n'est pas nécessairement cette première agression qui a été rapportée aux policiers. D'autre part, la plupart des personnes qui ont été victimes lorsqu'elles avaient moins de six ans ne se rappellent pas précisément l'âge de leur première agression.

Parmi ces 10 personnes victimes qui ont dénoncé aux policiers, certaines d'entre elles (3/18) l'ont fait après leur processus de justice réparatrice. Plus précisément, deux personnes ont dénoncé leur agresseur aux policiers après leur expérience de justice réparatrice, qui les a aidées à réaliser cette démarche. Une dernière avait déjà dénoncé un agresseur au service de police avant d'entreprendre une démarche de justice réparatrice, puis en a dénoncé un autre après ce processus. De plus, trois des 18 participants ont entamé des démarches à la suite de leur expérience de justice réparatrice.

Pour les 10 personnes victimes ayant dénoncé les violences subies, il leur a été demandé de noter les services policiers reçus selon une échelle de 0 à 10. La perception de la qualité des services des policiers varie considérablement entre chaque victime rencontrée, mais la moyenne se situe à 5,8/10. Ainsi, une personne victime de crime sexuel sur deux évaluent les services policiers positivement.

D'ailleurs, parmi les 10 participants qui ont dénoncé un crime sexuel aux policiers, seulement la moitié d'entre eux ont eu accès à la justice pénale. Dans la plupart des cas qui ne se sont pas rendus à la Cour, les preuves avaient été jugées insuffisantes pour que des poursuites judiciaires soient entamées. Une participante attendait le résultat de l'enquête policière en cours concernant l'événement à caractère sexuel subi. Dans une autre situation, la démarche judiciaire a été suspendue momentanément, car la victime ne se sentait plus prête.

Parmi les cinq participants dont la victimisation a été judiciairisée, quatre se sont terminées par une condamnation et une sentence à l'agresseur (emprisonnement ou sursis d'emprisonnement). Dans l'autre situation, le processus judiciaire s'est transformé en justice réparatrice.

Nous avons demandé aux personnes victimes rencontrées d'évaluer les services judiciaires, selon une échelle entre 0 et 10. En général, les évaluations étaient mitigées (moyenne de 6,1/10). Les témoignages des victimes nous aident à comprendre leur déception :

« Oui j’ai passé dans le système judiciaire, mais je n’ai pas ressenti que ça m’a vraiment aidée là. En passant, c’est dans mon cours en victimologie que j’ai appris que le procureur de la Couronne ce n’était même pas mon avocat ! (*rires*) Que moi j’étais juste un témoin d’un acte commis contre l’État, d’un crime commis contre l’État, j’étais tellement frustrée, j’étais comme : ahhh ! (*la victime crie*) Donc, je ne peux même pas croire qu’on n’est même pas prises en charge les victimes, on n’est même pas prises en charge par personne, tu sais. Donc il n’y en a pas de justice, il n’y en a pas de justice dans la justice, le système de justice pénale, il n’y a pas de justice pour la victime, c’est la justice pour la Reine *tabarouette*, pour la Couronne, tu sais. » (Anne-Marie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« The court process was very ... like, “Yes, your voice doesn’t matter... we don’t care if you’re uncomfortable”. » (Jenny, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Comme l’expriment bien les personnes qui travaillent dans le domaine de la justice réparatrice, souvent le système de justice pénale n’a pas répondu aux besoins des personnes victimes de crimes sexuels :

« Elles sont déçues du système [pénal], puis écoute, ...ce que j’entends, bon, des fois toute la considération des victimes dans ce processus-là, elles ont trouvé ça extrêmement difficile. Des fois c’est la peine, tu sais, tout le *bargaining* qu’il y a autour de ça. Après ça, la façon qu’elles comprennent la peine là tu sais, le fait que le gars ne sera pas en dedans pendant toute la durée de la peine et tout ça. Parfois c’est le suivi de ça, elles ont l’impression d’avoir peu d’informations, elles ont la possibilité d’en avoir de plus en plus maintenant, mais il y a encore ce sentiment-là. Fait que peu sont satisfaites... Fait qu’il peut avoir ça aussi, qu’il y a quand même l’État qui a reconnu qu’elles avaient été victimes, mais ça ne répond pas là, ou bien ça répond partiellement ou pas du tout aux attentes qu’elles avaient là tu sais, et qui peuvent parfois être inadéquates par rapport au processus judiciaire, tu sais, c’est comme si tu vas chercher là des affaires que tu ne trouveras pas c’est sûr là, il n’est pas construit de cette manière-là. » (Frédéric, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

2.5 La justice réparatrice et sa relation avec la justice pénale

Provenant des organismes différents, l’ensemble des personnes victimes de cette étude a participé à quatre variantes de rencontres de justice réparatrice :

- 1) La rencontre de dialogue avec son propre agresseur : un des 18 participants de l'étude a complété un processus de justice réparatrice avec son propre agresseur. La personne victime et celle qui l'a agressée étaient accompagnées par un médiateur, mais personne d'autre n'assistait au processus.
- 2) La rencontre de dialogue avec un agresseur apparenté : cette variante de la forme précédente a été la plus expérimentée, soit par 13 des 18 personnes victimes rencontrées. Cette formule impliquait la présence d'un membre de la collectivité pour 12 des 13 personnes victimes l'ayant complétée.
- 3) La rencontre de dialogue de groupe avec des agresseurs apparentés : cette forme de justice réparatrice diffère de la précédente seulement en raison de l'implication de plusieurs personnes victimes et agresseurs lors des rencontres. Six personnes victimes de l'échantillon ont complété une série de rencontres de dialogue en groupe.
- 4) Le cercle avec son propre agresseur : le cercle, ou la conférence, a réuni une personne victime de l'échantillon avec celle qui a commis l'agression sexuelle, des proches et d'autres personnes concernées par le crime.

Trois des 18 répondants de l'étude ont participé à plus d'une forme de justice réparatrice. Même, une personne victime a complété trois processus de justice réparatrice impliquant des rencontres directes avec un ou des agresseurs sexuels au cours des cinq dernières années.

Parmi les formes de justice réparatrice expérimentées, notons également les conférences et/ou témoignages qu'ont offerts la moitié des personnes victimes de l'échantillon, notamment auprès d'agresseurs sexuels détenus et/ou qui suivent un programme thérapeutique. Ces rencontres représentent des expériences de justice réparatrice pour les personnes victimes.

Le processus de justice réparatrice a eu lieu à 42,8 ans en moyenne; alors que l'ensemble des participants avaient 44,1 ans au moment de l'entrevue. En effet, certains participants terminaient tout juste le processus de justice réparatrice lorsque nous les avons rencontrés; alors que d'autres l'avaient finalisé depuis près de cinq ans.

Les critères de sélection spécifiaient que les personnes victimes devaient avoir complété leur démarche de justice réparatrice pour participer à l'étude. Nous n'avons donc pas rencontré de personnes victimes n'ayant pas complété le processus.

Les victimes démontrent que la relation entre la justice réparatrice et la justice pénale s'avère complexe. Comme déjà mentionné, trois d'entre elles avaient déjà traversé le processus judiciaire avant leur démarche de justice réparatrice. À l'inverse, la justice réparatrice a amené trois personnes victimes à entreprendre une dénonciation policière, et judiciaire par la suite. Enfin, deux répondants ont même vécu leur expérience de justice réparatrice pendant le processus judiciaire traditionnel. Bref, tous les scénarios se rencontrent dans une égale proportion.

En effet, il est intéressant de remarquer que la justice réparatrice peut, d'une part, servir de levier pour certaines personnes victimes afin d'entamer, ou du moins d'envisager, des poursuites judiciaires :

« Là, mes objectifs étaient bien clairs. Je voulais aller porter plainte, bien en tout cas, je voulais faire le processus pour affronter mes peurs puis voir que j'étais plus en mesure de gérer mes conséquences pour pouvoir aller porter plainte au niveau de la police puis faire les démarches, puis pouvoir l'affronter en cour, puis tout ça. (...) Puis une autre affaire aussi, c'est que lui [le délinquant suppléant], il m'a encouragée à porter plainte à la police, puis il m'a montré que c'était peut-être un service que j'allais lui rendre [à l'auteur direct], tu sais, non seulement pour d'autres femmes ou d'autres victimes, mais pour lui, c'était le plus grand service que je pourrais lui rendre, même s'il ne s'en rendait probablement jamais compte, mais que je faisais bien d'aller faire les démarches. Puis ça, ça m'a vraiment confortée à aller plus loin puis à aller faire ces démarches-là, tu sais, au niveau de la police. Puis je te le dis là, j'ai fini ma démarche le vendredi, puis le lundi j'ai été rencontrer les services de police. » (Catherine, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Puis ma mémoire, je trouve qu'elle revient de plus en plus puis je suis contente parce que c'est plus sécurisant pour moi parce que si jamais un jour je veux aller justement en cour, je vais être moins mêlée. Tu sais, je vais être plus affirmée dans mes affaires puis même dans qu'est-ce que je ne me souviens plus. Tu sais, c'est comme, on dirait je commence à être plus préparée, plus solide sur mes pieds. » (Carole, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

D'autre part, des victimes ont effectivement plutôt choisi la justice réparatrice pendant le processus pénal, comme c'est le cas de Jenny. À la suite de l'enquête préliminaire concluant en la suffisance de preuve pour citer son agresseur à procès, qui fut une expérience difficile pour Jenny entre autres au niveau de son témoignage, celle-ci désirait plutôt entamer un processus réparateur avec ce dernier. Or, à la suite de la démarche de justice réparatrice, les accusations criminelles contre son agresseur ont finalement été abandonnées.

« So yeah, I think just like all that I was sharing about the all those needs being met, ... I feel like all and every step of the process was an opportunity of reclamation, versus like the court experience ... Like the court process was very like, "Yes your voice doesn't matter like, we don't care if you're uncomfortable" you know. Whereas restorative justice was very much like "Your voice does matter like, how can we make this feel as safe and empowering and healing for you as possible". So, yeah it was deeply meaningful and healing every step of the way. (...) From my end, it was like, we were no longer having the criminal trial that was scheduled, instead, my

rapist would start therapy right away, which he did, which was really meaningful to me and was a component of the restorative process, like, how I saw it. So, he started therapy, I didn't have to go to trial and then once the timing aligned and once his therapist saw that he was like willing to take accountability and like, would really show up in a circle, then we met in a circle. I'll tell you more about that but after the circle, the Crown attorney looked to me to see if I was satisfied, and when I said "Yes", they were like "Okay", and they dropped the charges. (...) I feel like, deeply privileged and grateful to have experienced it versus like the criminal trial experience. It feels like, just such an incredible contrast to the criminal trial and..., I just feel very aware of like how lucky to have experienced it. » (Jenny, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Pour d'autres victimes, estimées à plus de la moitié d'entre elles, la démarche de justice réparatrice a peu de lien avec la justice pénale. En fait, pour elles, l'expérience de justice réparatrice s'inscrit davantage dans un prolongement thérapeutique que judiciaire :

« Bien en fait, c'est qu'en thérapie, on travaille beaucoup sur, d'abord le fait de prendre conscience de ce qui était arrivé, des effets que ça a pu avoir, la façon dont on se sent, d'essayer de récupérer un peu sa vie, sauf qu'il y a un morceau qui n'est jamais là, c'est "pourquoi ?", puis "pourquoi moi ?". Et, dans mon cas, mon oncle était décédé, donc il n'y avait aucune possibilité de confrontation, ou bien de régler ça avec lui, fait que ça restait juste là. » (Lise, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Je parlerais plus de thérapie que de justice. Et mon Dieu, mais une justice pour eux, c'est difficile. J'ai de la misère à le qualifier, parce que j'ai l'impression qu'il faudrait trouver un terme qui englobe les deux, parce que c'est dans cet espace-là entre les deux je pense qu'elles retrouvent, tu sais, il y a une forme de justice, le fait qu'il [l'agresseur] reconnaisse, mais elles n'ont pas nécessairement besoin qu'il reconnaisse sur la place publique, mais elles ont besoin qu'il reconnaisse, fait qu'il y a à quelque part là une justice qui est rendue, puis ça a une valeur thérapeutique, clairement là, pour chacun. » (Frédéric, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

Selon les intervenants, la justice réparatrice et la justice pénale sont deux formes distinctes, mais complémentaires.

« J'ai l'impression que ce sont deux choses à part de manière générale, j'ai l'impression que ce sont vraiment deux choses à part, je pense. » (Frédéric, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

« Puis je te disais, moi ma réticence à ce qu'on offre la justice réparatrice en alternative à la judiciarisation ou à l'incarcération, pour ma part, moi je pense que ça fait du sens après qu'il y ait eu punition ou pendant qu'il y a punition là. Mais il faut quand même qu'il y ait, que la société se soit prononcée aussi... Ce n'est pas nécessaire que tous les cas soient judiciarisés peut-être, tu sais, mais il faut faire attention pour que ça ne devienne pas un outil utilisé par des avocats pour éviter que leurs clients soient confrontés à une conséquence, tu sais. (...) C'est l'aboutissement d'un cheminement qui est fait par les gens. » (Louise, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

En résumé, la grande majorité des personnes victimes d'un crime à caractère sexuel qui ont participé à une démarche de justice réparatrice ont en fait subi de multiples événements de violence sexuelle au cours de leur vie, et ce souvent dès un très jeune âge, en plus d'autres types de victimisations. Cette violence sexuelle subie a entraîné d'importantes conséquences pour les personnes victimes rencontrées, et ce, pendant de nombreuses années pour la plupart d'entre elles. Ces victimes ont ressenti énormément de honte, de culpabilité et de colère à la suite de l'agression sexuelle subie, et souvent tue ou cachée. Elles ont fait part de symptômes de stress post-traumatique et de troubles associés. Les participants ont tous consulté des ressources de soutien afin de faire face aux conséquences de la victimisation sexuelle. Plus de la moitié d'entre eux ont même consulté un grand nombre de services d'aide. Bien que 10 des 18 personnes victimes de l'échantillon ont dénoncé une ou des agressions sexuelles subies aux policiers, seulement cinq d'entre elles ont traversé le processus de système pénal, dont certaines ont été déçues. Les liens entre la justice pénale et la justice réparatrice sont multidirectionnels, mais les deux formes de justice ont peu de lien dans la plupart des situations. En effet, la démarche de justice réparatrice semble généralement davantage s'inscrire dans le processus thérapeutique que judiciaire.

PARTIE 3 : Les expériences des personnes victimes dans le processus de justice réparatrice

Le deuxième objectif de l'étude étant de bien comprendre les expériences de justice réparatrice des victimes de violence sexuelle, cette partie décrit l'amorce du processus de justice réparatrice qui traite de la prise de connaissance et de l'initiation de la démarche, en tenant compte de leurs motivations et attentes, ainsi que les réactions d'autrui à cet égard. Puis, le vécu du processus de justice réparatrice en lui-même sera abordé.

3.1 L'amorce du processus de justice réparatrice

L'amorce de la justice réparatrice comprend la prise de connaissance de son existence; son initiation; le moment pour cette démarche; les motivations, et les attentes face à ce processus; ainsi que les réactions des proches à cet égard.

3.1.1 La prise de connaissance de la justice réparatrice

Généralement, la justice réparatrice arrive tardivement dans la vie des personnes victimes. Plusieurs d'entre elles ont pris connaissance de cette possibilité de justice réparatrice, soit par hasard ou, au contraire, à la suite d'intenses recherches. Cependant, aucune n'a entendu parler de la justice réparatrice immédiatement après le délit.

« J'en avais entendu parler à travers, je ne sais plus exactement, c'était une publicité ou un article dans le journal ou dans les nouvelles, probablement je pense à l'occasion de la semaine de la justice réparatrice là, quelque chose de publicitaire de ce genre-là. » (Emma, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Je cherchais sur Internet, je cherchais toutes sortes de ressources, tu sais, des trucs, puis ça m'a traversé, puis je l'avais juste pris en note, puis je l'avais laissé là, tout simplement. Et, puis à un moment donné, quand, bon j'ai consulté et tout ça, puis je cherchais voir, parce que j'allais en finir avec ma thérapeute, je voulais voir comment j'allais continuer, qu'est-ce que j'allais faire, puis je suis retombée sur ces notes que j'avais prises, puis bon, c'est là que j'ai entrepris... » (Lise, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Il arrive que des personnes victimes ont entendu parler de la justice réparatrice pour la première fois par un intervenant de ressources de soutien consultées. Ainsi, elles ont souvent bénéficié du soutien de cet intervenant pendant le processus de justice réparatrice :

« Puis, en même temps, ce qui est aidant, c'est qu'on vérifie l'aide qu'ils ont déjà, comment ils sont accompagnés. Fait que quand c'est déjà, exemple, le

CAVAC qui réfère, d'ailleurs, on propose aux intervenants si c'est un besoin aussi de la victime d'être accompagnée, de venir voir le processus, mais ça sécurise ça. Fait que souvent, bien les gens qui viennent pour faire une démarche de justice réparatrice, sont accompagnés pas mal de soit travailleurs sociaux, psychologues, psychiatres, intervenants du CAVAC, CALACS, tu sais là, vraiment. (...) Nos références, c'est beaucoup CAVAC, CALACS puis quand c'était les mineurs, il y avait Centres Jeunesse, sinon écoles secondaires, et une psychologue qui, un jour, est venue avec un auteur qui sortait de prison, puis qui voulait s'asseoir avec sa sœur, puis elle, elle a comme *catché* que ça existait cette affaire-là. Fait que depuis ce temps-là, elle m'en réfère quand même beaucoup. » (Fanny, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

« Nous d'ordinaire c'est CAVAC, CALACS, les deux. » (Sara, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

Malgré la collaboration croissante de certains intervenants et certains services de soutien pour les personnes victimes, la justice réparatrice demeure peu connue. En conséquence, toutes les personnes victimes recommandent de mieux faire connaître cette possibilité, attrayante pour plusieurs d'entre elles. Elles souhaitent avoir accès aux renseignements concernant ces programmes.

« Qu'est-ce que je souhaiterais, bien que ce soit beaucoup plus connu puis beaucoup plus parlé dans la société puis qu'il y ait peut-être plus de moyens financiers justement pour qu'il y ait beaucoup plus de personnes qui puissent profiter de ce service-là pour vivre mieux dans la société, qu'il y ait moins de crimes ou de violence ou de haine, ouais. » (Alexandre, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« C'est un des programmes, autant du côté des victimes que du côté correctionnel, réinsertion sociale des personnes judiciarisées, sur lequel on devrait mettre le plus d'emphase parce que ça redonne le côté humain aux personnes. » (Mélicha, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« I really want people to know that this is an option. And I really wish that I had been given the option to report or to pursue restorative justice right when I was choosing to report or not, and I was kind of given that "criminal justice or nothing" option. It became clear that there needs to be that third option of like "Hey, there's also this thing called restorative justice" (...) I think they would be doing this all the time if it was an option. » (Jenny, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Bien que des intervenants et des centres d'aide auprès des victimes collaborent avec les services de justice réparatrice, ce n'est pas le cas de tous. De plus, la justice réparatrice devrait donc faire partie d'emblée de l'offre de services offerte aux victimes, selon plusieurs intervenants rencontrés. Louise le nomme ainsi :

« C'est qu'à un moment donné je me suis dit c'est dommage qu'on ait de la difficulté des fois à rejoindre des intervenantes qui travaillent auprès des victimes, parce qu'à mon sens à moi, ça devrait toujours être une question que les intervenantes devraient se poser en cours de route : 'est-ce que la justice réparatrice pourrait faire du bien à cette personne-là?' » (...) Parce que c'est un outil, tu sais... » (Louise, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

La majorité (16/18) des personnes victimes dans cette étude disent avoir été intéressées par la justice réparatrice dès qu'elles ont entendu parler de cette possibilité. Ce fut leur première réaction. L'attrait de la justice réparatrice pour les victimes de violence sexuelle est notable. Nadia, qui travaille dans ce domaine, fait part de cet intérêt.

« Fait que c'est ça, c'est difficilement exprimable, mais c'est comme, quand les gens appellent, c'est vraiment parce qu'ils sont happés par l'idée, puis ils disent « ouais, ouais, c'est pour moi ça ». Ouais, puis comme, je m'entends parler là, il y a comme toujours cet attrait tranquille, il y a comme quelque chose de tranquille en même temps, tu sais, que « j'y vais parce que ça fait sens ». Fait que c'est ça. Fait que la caractéristique, c'est vraiment, commune, c'est ah oui, très peu vont se rétracter, quand ils savent c'est quoi, 'ok, c'est good, c'est bon, j'y vais'. » (Nadia, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

Deux des 18 victimes ont indiqué qu'elles n'étaient pas prêtes, malgré leur intérêt, à entreprendre une telle démarche au moment où elles ont entendu parler pour la première fois de la justice réparatrice :

« Puis j'avais eu comme une évaluation au téléphone, mais on en est venues vite à la conclusion, moi puis elle, que je n'étais pas prête. À ce moment-là, j'étais vraiment dans les symptômes post-traumatiques, je faisais énormément d'hypervigilance, j'avais extrêmement peur, beaucoup, beaucoup d'insomnie. Donc je n'osais pas, en tout cas, on en est venues que je n'étais pas prête pour ça, puis tout ça. » (Catherine, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Je me disais que c'était vraiment quelque chose que je voulais faire mais je ne me sentais pas prête. Puis, c'est ça, ça m'a pris un petit moment à réfléchir,

(Marie-Ève, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Ces deux personnes ont donc attendu de se sentir prêtes, avant d'initier de nouveau le processus quelques mois plus tard.

3.1.2 L'initiation du processus par la victime

Tous les participants rencontrés ont initié eux-mêmes la démarche de justice réparatrice. Aucune victime n'a été contactée pour participer à la justice réparatrice. Selon les intervenants du domaine de la justice réparatrice, les personnes victimes de crimes sexuels de leurs services initient elles-mêmes la démarche dans la grande majorité des cas. Ainsi, le processus de dialogue restaurateur a été mis en place grâce à la volonté des personnes victimes rencontrées et leur démarche.

Bien qu'aucune personne victime dans cette étude n'a été contactée quant à son intérêt pour y participer, quelques personnes travaillant dans le domaine de la justice réparatrice ont rencontré cette situation où l'agresseur a initié la démarche. Cette situation arrive peu fréquemment, selon les participants qui travaillent dans le domaine. D'après leurs expériences, la demande de l'agresseur est généralement alors bien perçue par les personnes victimes, après une réaction initiale de surprise et un besoin d'être rassurées quant aux intentions motivant cette demande.

« Ça a été bien reçu, mais on dirait que ça suscite comme une crainte, une peur chez l'autre personne qui reçoit la demande. Une peur puis une compréhension de pourquoi quelqu'un voudrait faire ça. Puis... Oui, c'est plus ça qui m'apparaît là au début, la peur, l'incompréhension, le besoin d'être rassuré, le besoin de comprendre l'intention qui est derrière la démarche là. »
(Stéphanie, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

3.1.3 Le « bon moment » pour la victime

Les personnes victimes rencontrées ont toutes initié le processus de justice réparatrice, au « bon moment » pour elles. Elles sont nombreuses à préciser l'importance de se sentir prêtes à une telle démarche. Elles ont toutes fait part de l'importance que les services de justice réparatrice soient obtenus au « bon moment » de la trajectoire post-victimisation.

« J'étais prêt à ce moment-là, à aller consulter, dans mon processus là. Fait que j'ai entrepris les démarches, je suis allé lire sur Internet 'justice réparatrice'. (...) Ça m'a parlé, je me suis dit 'bon, je pense que je suis rendu là', de faire une démarche ou en tout cas, du moins, essayer de faire une démarche (...) Donc j'étais prêt. » (Alexandre, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Depuis le jour où je lui [son agresseur] ai dit que c'était terminé, puis ça fait, j'avais 15 ans à l'époque, jusqu'à sa mort, on ne s'est jamais parlé. Fait que c'était comme un silence qui était là et briser ce silence-là, c'était déjà difficile par rapport à moi, par rapport à la famille, fait que le confronter, lui, directement, non, pas tout de suite comme ça, non, je n'aurais pas pu. (...) Bien c'était justement l'occasion de rencontrer quelqu'un qui n'était pas mon oncle, mais qui avait commis quelque chose de semblable. » (Lise, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« On dirait que je le sentais qu'il fallait que je le fasse. (...) Bien, les inconvénients c'était surtout en lien avec, justement la revictimisation, comment que je vais réagir face à des détenus (...) Fait que c'est ça, ça c'était un des inconvénients d'être revictimisée. Mais les avantages je voyais vraiment plus ça d'avoir de l'*empowerment*, de pouvoir faire comme "eille, j'ai du pouvoir sur quelque chose, je ne suis plus une petite fille, je suis capable de me protéger, c'est dans un contexte qui est sécuritaire", puis là je peux le dire (*ton émotif*). » (Marie-Ève, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

La moitié des participants (9/18) estiment que la justice réparatrice doit être un processus entrepris au bon moment dans le parcours de la personne victime. Quelques victimes (3/18) conseillent même à d'autres personnes victimes de faire un certain cheminement, qui peut prendre différentes formes, avant d'entreprendre un processus de justice réparatrice. Les extraits d'entrevues ci-dessous en témoignent.

« Je pense que la personne qui participe à cette rencontre-là doit quand même avoir une certaine, comment je pourrais dire... je ne peux pas dire quiétude, mais ... doit avoir un travail de fait de son côté avant de pouvoir aller rencontrer un agresseur, ouais. (...) Je pense qu'il faut qu'il y ait un certain travail qui a été fait avant d'arriver à une rencontre face-à-face avec... Comme je disais tantôt, je pense que si la personne arrive là pour aller juste déverser sa colère puis... Ça peut être des rencontres qui sont très destructives aussi si la personne n'a pas fait un travail puis, tu sais. La personne, je pense qu'il faut que ce soit, tu sais, la colère c'est sain, ça peut se nommer de façon constructive et non pas de façon destructive. Je pense que les gens qui iraient là et qui n'auraient pas fait de travail sur eux, le danger d'exploser là, tu sais, puis de devenir violent, je ne pense pas que ça a sa place à ce moment-là. » (Alexandre, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« La personne, faut qu'elle ait fait un certain suivi psychologique au moins ou qu'elle ait une certaine base, disons ça comme ça. Je ne te dis pas qu'elle a fait deux ans de thérapie là, mais qu'elle ait une certaine base avant parce

que si tu n'as pas de base... tu ne *tough* pas, tu n'es pas capable de le faire jusqu'à la fin, c'est sûr. Il faut quand même que tu aies une certaine base, il faut quand même que tu... Moi, d'après moi, il faut que tu aies une certaine base. Je me trompe peut-être, mais moi personnellement, si je n'avais pas eu une certaine base, je n'aurais pas *toffée*. » (Léa, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Je pense que c'est beaucoup ça, de voir les avantages et les inconvénients, puis il faut que tu sois... C'est quand même des émotions très, très, très intenses que tu vas vivre pendant ce processus-là, fait qu'il faut que tu sois prête à vivre ce genre d'émotions-là. Si tu es en dépression, que tu ne vas pas bien en ce moment, ne fais pas ça, ce n'est pas le temps (*rires*), il faut que tu te sentes forte avant de commencer le processus. (...) Oui, c'est ça, je pense qu'il faut faire attention quand même avec ça, mais il y a tellement de beaux avantages si tu es prête, si tu as envie de faire ça, si tu le sens, je pense que le *feeling*... suivre notre *feeling* là en dedans de nous, la petite voix me disait 'go, vas-y', fait que si la petite voix te dis 'go, vas-y', je me fierais à elle, il me semble. (*rires*) » (Marie-Ève, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Bien que le « bon moment » puisse être différent pour chacun, la justice réparatrice survient souvent tardivement dans le parcours des personnes victimes, comme l'explique justement Jean.

« Moi ce qui me frappe c'est souvent que c'est plusieurs années auparavant que sont survenus les drames, des années et des années. Bon, ils ont essayé plus ou moins de régler ça mais des fois ça n'a pas marché. Des fois c'est 10-15-20-30 ans en arrière puis les gens se présentent ici pour essayer de voir ce qu'ils peuvent faire de plus et de mieux. » (Jean, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

3.1.4 Les motivations, les attentes et les besoins face à la justice réparatrice

Les personnes qui ont été victimes de crimes sexuels ayant initié une démarche de justice réparatrice souhaitent au départ répondre à leurs besoins afin de pouvoir se libérer du fardeau qu'elles traînent, et enfin tourner la page sur leur victimisation.

Souvent, la justice réparatrice prend place à la suite de nombreuses démarches thérapeutiques, et elle se présente comme une nouvelle option.

« Bien, c'est ça, dans le fond l'idée, quand j'en ai entendu parler, c'était l'idée de rencontrer un agresseur qui avait commis des crimes semblables à ceux

dont j'avais été victime, et que dans ce face-à-face, il y aurait la possibilité d'exprimer toutes sortes de choses que tu as vécues en lien avec tout ça. Puis moi, ça m'avait vraiment interpellée dans le sens où j'ai fait beaucoup de thérapies, j'ai fait des démarches personnelles au niveau de la guérison, pour guérir et tout ça. » (Anne-Marie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Pour moi c'était une démarche de plus pour essayer d'être mieux avec moi puis de me libérer de ce crime-là que j'ai subi, tu sais, ouais. » (Alexandre, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Les intervenants ont également souligné la volonté des victimes à tourner la page sur leur victimisation.

« Ce sont des personnes qui ont vraiment le goût de tourner une page, souvent elles nous parlent du désir de, oui tourner une page. » (Alice, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

Par ailleurs, au moins quatre des 18 victimes rencontrées ont nommé spécifiquement avoir été motivées à participer à la justice réparatrice par défaut d'alternative pour se sentir mieux, ou d'une impasse dans le cheminement thérapeutique :

« J'ai foncé dans tout. J'étais rendu à bout, j'ai dit 'il faut que je change ma qualité de vie'. J'ai dit, 'il me reste', j'avais 55 ans ou 54 ans, j'ai dit 'je sais que du point A au point B, au point B, je vais mourir un jour, mais je veux qu'entre le point A au point B, j'aie une qualité de vie ou améliorer ma qualité de vie, je ne peux plus vivre comme que je vis là'. Fait que j'ai tout pris, tout ce que je pouvais prendre, je le prends. Puis même encore là, même si j'ai fait un bon bout, encore là, je prends tout ce que je peux prendre. Puis c'est là que quand il m'a donné justice réparatrice, 'parfait, donne-moi le numéro de téléphone'. » (Benoît, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« J'espérais que ça fonctionne, c'est sûr là, je me suis dit, il me semble que j'avais essayé tellement de thérapies, je me suis dit, puis on dirait que ça, ça me satisfaisait, mais encore, ça ne répondait pas nécessairement tout le temps au besoin que j'avais. On dirait que je traînais comme, je ne savais pas à qui, à qui remettre mes sacs de vidanges, tu sais, de honte, de culpabilité. Il me semble que je traînais mes sacs, je ne savais pas à qui les donner, tu sais. » (Alexandre, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Mais je me suis dit je le tente. Je le tente parce que je n'ai pas d'autres, je n'arrive pas maintenant à voir d'autres solutions pour m'aider à sortir de ça,

puis je sentais que c'était le moment en tout cas. (Laurence, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Là j'ai décidé d'aller de l'avant avec ça. Parce que, aussi, avec un processus, je suis arrivée comme dans un cul-de-sac, je sentais qu'il fallait que je fasse quelque chose pour sortir de ça là, c'était... (Q : Un cul-de-sac ? Vous parlez pour vous, psychologiquement ?) Oui, pour moi, psychologiquement, oui. Je sentais que d'aller visiter les blessures c'était bon, mais il fallait quelque chose d'autre pour me sortir de tout ça, je ne sais pas quoi, mais... Fait que moi je, on dirait la raison de vivre, ma raison de vivre, c'est d'être libre, fait que j'allais où je pouvais, fait que c'est ça, c'est ça que j'ai fait. » (France, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Les personnes qui travaillent dans le domaine de la justice réparatrice ont également remarqué que souvent la justice réparatrice pour les victimes arrive comme une autre possibilité, à la suite de nombreuses démarches.

« J'ai accompagné des gens qui l'ont fait, il y avait tout l'aspect... comment je peux dire... au bout de thérapies, au bout de plusieurs sortes d'aide, c'est comme si quelqu'un finalement les a amenés, ou eux ils ont pris conscience qu'il y avait peut-être une dernière chose à régler, avant de pouvoir passer à une autre étape dans leur vie. Tu sais, il y avait vraiment cette question-là d'autres types d'accompagnement, puis les types d'accompagnement les ont amenés là, fait que c'est pour ça qu'ils appellent maintenant, tu sais. » (Sophie, qui travaille dans un programme de justice réparatrice).

« J'avais l'impression qu'elles voyaient quelque chose pour elles, puis qu'elles étaient rendues là, elles voulaient foncer. Je pense que c'est comme si elles avaient passé beaucoup de temps ou les dernières années à faire d'autres sortes de démarches, puis que là, ça venait offrir une autre alternative, quelque chose de nouveau qu'elles n'avaient pas essayé. Puis là je pense que c'était des gens qui étaient quand même suivis par le CALACS ou le CAVAC, qui ont suivi des thérapies et machin, donc là c'est comme si ça venait offrir une autre option... » (Jacob, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

Les attentes

Plusieurs personnes victimes ont parlé de leurs attentes en commençant le processus de justice réparatrice. Elles ont nommé des attentes comme s'exprimer, avoir des réponses à leurs questions et la reconnaissance de ce qu'elles ont subi. Parfois, elles ont fait le lien entre

leurs attentes et leurs besoins non-répondus à la suite de la victimisation sexuelle. Pour d'autres victimes, leurs attentes étaient peu précises au départ.

Pour la reconnaissance

Dix des 18 répondants ont nommé spécifiquement le besoin d'être entendu et reconnu au cours de l'entretien. Quelques victimes, dont leur agresseur n'a jamais reconnu les agressions, l'idée de rencontrer quelqu'un qui a admis ses torts devient importante. Ces victimes expliquent, par exemple, comment leur agresseur n'a pas reconnu l'inceste commis, ni s'en est excusé, ni l'a réparé. En conséquence, ces dimensions constituaient leurs attentes face à la démarche de justice réparatrice :

« Bien je voulais voir c'était quoi, voir quelqu'un qui était désolé parce que je n'ai vu aucun. *Dad* il m'avait déjà dit "je ne regrette rien moi de mon passé, je ne regrette rien du passé". Fait que c'était clair net et précis, c'est quelqu'un qui n'a pas de remord. (...) Mais cette rencontre-là, moi je voulais la faire aussi, c'est de voir quelqu'un qui était désolé. Parce que moi quand je fais quelque chose de mal là, je vis du remord. Tu sais, je suis désolée. Puis que dès le moyen que je suis capable, j'essaie de réparer, de m'excuser ou réparer, et m'excuser et réparer, tu sais. (*rires*) (...) Oui, oui, de voir quelqu'un, c'est quoi une personne qui a fait des actes de même, ça doit être de quoi ça. Quelqu'un qui est vraiment désolé là, tu sais là. (Carole, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Puis, un lien que je faisais par rapport à ça, c'est que moi mon grand-père puis mon oncle ont toujours nié les faits, alors que dans un face-à-face, tu rencontres quelqu'un qui les confirme, donc qui les avoue. Donc, pour moi, c'était l'idée d'aller rencontrer quelqu'un qui confesse avoir fait des choses pas correctes, puis d'entrer en dialogue avec cette personne-là. » (Anne-Marie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Aussi, des personnes qui travaillent dans le domaine de la justice réparatrice ont remarqué l'importance du dialogue avec l'agresseur pour répondre à cette demande de la victime.

« C'est vraiment la notion qu'il y a juste cette personne-là qui peut faire ça, soit reconnaître le mal qu'il m'a fait, soit me répondre, soit que je lui exprime des choses, soit le fait bien qu'il faut qu'il s'excuse, mais pas excuse du genre "je m'excuse", mais il y a quelque chose qu'il y a juste lui qui peut me dire je suis désolé, tu sais, pareil là. Fait que, en tout cas, mais on pourrait en parler longtemps, mais mettons ça tourne autour de ça, l'idée que c'est cette personne-là qui peut répondre, bien pas répondre, mais répondre à ces attentes-là. » (Sara, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

Pour s'exprimer

Trois victimes ont parlé de l'importance de s'exprimer à autrui quant à la violence sexuelle subie, et surtout à l'agresseur. Pendant des années, ces victimes se sont étouffées dans le silence à cause du stigma et du tabou autour de l'agression sexuelle. Briser le silence était important pour elles. L'extrait suivant est éloquent à ce sujet.

« Il fallait que je l'exprime, que j'exprime ce fait d'enfance qui n'a jamais vraiment été exprimé et je me suis dit si là on me permet de l'exprimer, je me dis je vais le saisir. Et au-delà de le saisir, je me disais que je comprenais que j'allais vivre les face-à-face, donc j'allais être face à potentiellement un pédophile ou des agresseurs, des personnes qui ont commis, voilà, des actes. Et pour moi, je me suis dit peut-être que ça m'aiderait à exprimer, je dirais me calmer un peu comme, ou me rassasier, mais je me suis dit que j'allais peut-être pouvoir placer ma colère, c'est-à-dire un peu comme défouloir là. » (Laurence, qui a fait un processus de justice réparatrice).

Lors des entretiens avec les personnes qui travaillent dans le domaine de la justice réparatrice, elles ont aussi fait part de l'importance de s'exprimer pour les victimes.

« C'est comme s'il y avait beaucoup de gens qui ont fait des thérapies, mais qu'ils n'ont jamais exprimé à cette personne-là, à la personne qui les a agressés, quelque chose, même pas par écrit. Des fois il y en a qui ont fait de l'écriture pour dire qu'est-ce qu'il s'est passé, ça a été quoi les agressions, mais de jamais rien qui est dit à l'autre, fait que moi je vois vraiment cette situation-là dans chaque situation quasiment de cette autre personne-là, qui est l'agresseur : ' ' finalement je me rends compte, je ne sais pas après combien de thérapies, mais je n'ai jamais rien dit à lui, fait que c'est de lui que j'ai besoin', soit pour exprimer, des fois c'est exprimer, mais aussi sentir que l'autre reconnaît le mal qu'il a fait. » (Sara, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

Pour obtenir des réponses

Les personnes victimes s'attendent à obtenir des réponses à leurs questions dans le cadre de la justice réparatrice, et cela fait partie de leurs motivations à y participer. Ainsi, trois participantes ont spécifiquement nommé ce motif parmi leurs attentes initiales. Elles sont cependant plus nombreuses à avoir voulu entendre les réponses à leurs nombreux questionnements au cours du processus. En effet, les victimes ne comprennent pas l'agression. Elles sont aux prises avec plein de questions sans réponse, notamment pourquoi l'agresseur a commis l'agression sexuelle ?

« Donc, cette démarche-là m'a vraiment attirée pour, premièrement

rencontrer un agresseur, entendre ce que lui, qu'est-ce qu'il avait fait aussi comme gestes, qu'est-ce qui l'a poussé aussi à faire des gestes comme ça, puis de pouvoir, moi, m'exprimer une fois pour toutes, tu sais. (Anne-Marie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« C'est comme, qu'est-ce qui t'amène à faire ça ? Tu sais, puis à un moment donné, tu vas-tu changer d'idées, tu vas-tu vouloir arrêter ? Fait que c'est ça, fait que je suis allée pour plein de raisons comme ça là, tu sais. » (Carole, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Au début, tout ce que je voulais, c'était de me trouver en face de quelqu'un comme ça, puis juste voir qu'est-ce qui se passe? (...) Ce qui m'intéressait vraiment, c'était de rencontrer quelqu'un qui avait commis des gestes comme ça pour comprendre. Qu'est-ce qui passe par la tête de quelqu'un qui fait quelque chose comme ça ? » (Lise, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

D'autres attentes

Cinq des 18 répondants victimes présentaient des attentes précises face à la justice réparatrice au moment d'initier la démarche. Par exemple, une personne victime souhaitait la réparation et le pardon au bout de ce processus :

« Bien, j'avais vraiment confiance, c'était vraiment une de mes attentes que le face-à-face puisse réparer, et la victime, et l'agresseur, pas juste un ou pas juste l'autre, mais les deux, tu sais. (...) Pardon va avec réconciliation pour moi, je ne peux pas séparer un avec l'autre. Moi derrière la justice réparatrice, je voyais vraiment une démarche spirituelle, puis c'est une des raisons pour laquelle j'ai accepté de la vivre aussi là, puis aussi parce qu'on me donnait la liberté de la vivre avec qui je suis, tu sais. » (Anne-Marie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Une absence d'attente

Certaines personnes victimes (4/18) disent qu'elles n'avaient pas ou peu d'attentes par rapport à la justice réparatrice en commençant le processus.

« En fait j'avais juste hâte. Parce que comme je vous dis, je n'avais pas d'a priori, je n'avais pas d'attentes. Tu sais, j'étais juste, bon voilà, puis ça va se passer. » (Lise, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Moi, je n'en avais pas [d'attentes]. Moi, j'ai comme, moi j'ai été déçue souvent dans ma vie, fait qu'aujourd'hui j'essaie de ne pas avoir d'attentes pour ne pas être déçue. Fait que je me dis « si ça a à arriver, c'est parce que

ça va arriver, puis ça va arriver au moment où je vais être prête à recevoir (...) Aucun a priori ou attente particulière. Ce qui va se vivre là-bas, je vais le prendre. Si j'ai des questions qui vont monter, elles vont monter parce que je vais avoir besoin. Puis on a la chance de faire d'autres rencontres, fait que si j'oublie des choses, bien je vivrai à ce moment-là parce que, excuse, je ne voulais pas me faire des scénarios dans ma tête. » (Julie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Bien, je pense que ce qui m'aidait à vivre la démarche c'est que finalement, je n'avais pas beaucoup d'attentes précises, donc ça me laissait une liberté par rapport à la démarche. Je pense que je l'aurais fait 4-5 ans avant, je pense que j'aurais eu plus d'attentes puis là c'est parfois, je suis du genre à avoir beaucoup d'attentes, à être un petit peu plus idéaliste. (...) Je pense que si quelqu'un désire le vivre, ce que j'encouragerais surtout, c'est de voir c'est quoi ses attentes, à la base, pour éventuellement les ajuster ou les, comme je disais moi. (...) Bien je pense, déjà ça redisait une évidence mais que ce n'est pas une démarche qui règle tout dans notre vie. » (Emma, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Comme cette dernière, Emma, le précise, il faut parfois être flexible et ajuster ses attentes. Les attentes du départ envers la justice réparatrice peuvent avoir peu de lien avec ce qui est réellement obtenu après avoir complété le processus. Cet aspect était également souligné par Nadia et Frédéric, qui travaillent dans le domaine de la justice réparatrice :

« C'est fascinant parce que les attentes du départ, qui est d'exprimer, souvent, ou de dire, bien et un et l'autre découvrent que finalement il y avait ça, mais il y a comme, ça a répondu à tellement d'autres choses... Fait que c'est comme, elles n'imaginent pas ce à quoi la rencontre peut répondre, fait qu'elles découvrent au fur et à mesure, fait qu'elles ne s'attendaient pas à être plus libres, plus joyeuses, plus sereines, plus ancrées, plus déterminées, tu sais, elles ne s'attendent pas à ça. Fait que c'est comme, le choc de la rencontre permet l'ouverture de plein d'autres choses, fait que ça les surprend. » (Nadia, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice)

« C'est quelque chose qui peut évoluer, tout à fait, ça dépend toujours de comment la personne a été accompagnée ou pas, elle nous arrive à quel stade de sa préparation. (...) Fait qu'en même temps, ce pourquoi les gens viennent et comment les choses vont se passer et quelles seront les attentes, c'est quelque chose pour moi qui peut bouger. Et j'ai un souci de laisser ça ouvert pour ne pas que, ouvert pour moi peut-être, pas ouvert pour elles, parce que des fois les gens arrivent avec des positions très cristallisées, puis je les respecte là-dedans, mais moi je reste ouvert de sorte que si la préparation t'amène ailleurs, il n'y a pas de souci, tu ne seras pas jugé. Si quelqu'un arrive

dans une perspective où elle dit « bien je veux lui cracher tout le tort qu’il m’a fait subir pour qu’il comprenne » et qu’en travaillant, tout à coup la position est beaucoup moins ferme, plus d’ouverture, je ne veux pas qu’elle se sente jugée là-dedans. Parce qu’il y a des gens à l’extérieur qui pourraient ne pas comprendre les choix qu’elle est en train de faire, et quand elle fait ce processus-là, je veux qu’elle ait toute la liberté de pouvoir aller où est-ce qu’elle veut, dans la mesure où que ça demeure constructif et sécuritaire comme processus là. » (Frédéric, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

3.1.5 Les réactions des proches à la justice réparatrice

Les réactions de l’entourage de la victime quant à sa participation à un processus de justice réparatrice ont un impact sur elle. En général, les personnes victimes ont identifiées deux réactions sociales : le soutien à la démarche et l’incompréhension. Pour éviter des réactions négatives de leur entourage, des personnes victimes cachent leur implication dans la justice réparatrice. Quatre des 18 victimes ont spontanément nommé avoir utilisé cette stratégie. La plupart des victimes rencontrées (12/18) vivent une combinaison de ces trois tendances, et elles composent avec des réactions de leur entourage qui peuvent être contradictoires.

« Ah bien, c’était vraiment bizarre. Il y a en a que, tu sais, mettons ma mère, mon conjoint de l’époque, tu sais, les gens étaient ouverts à ça, puis ils étaient contents pour moi. Puis il y en a d’autres, bien ils me disaient, bien, “c’est passé, pourquoi tu restes dans ça, pourquoi tu ne tournes pas la page ?”, tu sais. Mais je savais que, je savais que j’avais besoin, moi, mon besoin était d’aller jusque-là, jusqu’à la rencontre avec quelqu’un qui avait commis un crime. Mais c’est ça, les gens, je pense que les gens en général, il y en a qui sont, qui sont ouverts à ce genre de rencontre-là, puis il y a des gens qui sont fermés à ça, qui ne sont pas prêts à ça, donc. » (Alexandre, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Il y a juste mon conjoint qui est au courant. Euh, bien lui... (*petit rire*) son idée est vraiment... Il est vraiment limité dans son ouverture par rapport à ça. Il trouvait ça un petit peu bizarre que je fasse ça. Encore aujourd’hui mettons... Il ne comprenait pas pourquoi que, c’est comme si, pour moi, j’allais tourner le fer dans la plaie. Il ne comprenait pas pourquoi je faisais ça. » (Karine, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Parce que j’aime ça en parler de justice réparatrice parce que ça a été tellement extraordinaire, mais les gens, tu sais, comprennent plus ou moins, puis c’est correct. » (Johanne, qui a participé à un processus de justice

réparatrice).

Ainsi, ceux qui travaillent dans le milieu de la justice réparatrice, résument les réactions des proches :

« Il y a des réactions de surprise, il y a des réactions ‘‘mais pourquoi tu vas faire ça ?’’, ‘‘mais pourquoi ?’’, ‘‘qu’est-ce que ça va donner ?’’, ‘‘à quoi ça va servir ?’’ (...) D’incompréhension. Puis d’autre part, il y a aussi ‘‘ah oui, ah oui, c’est bon’’, fait qu’il y a les deux, il y a les deux. » (Nadia, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice)

« La majorité, tu sais, les personnes que j’ai eues, oui, l’entourage était favorable, sauf que c’est sûr qu’il y en a qui disent ‘‘ne fais pas ça, ça ne donne rien’’, ‘‘bien voyons il a déjà payé sa dette’’, ‘‘tu ne vas pas te replonger là-dedans’’. Fait que, tu sais, l’entourage, moi je le vérifie, tu sais, comment c’est vécu dans ton milieu que tu fasses cette démarche-là, puis souvent c’est ‘‘ah c’est correct’’. Puis, il y en a qui n’en parle juste pas, ils vont continuer à en parler avec leur intervenante du CAVAC, exemple, mais ils décident que c’est leur démarche individuelle. (...) Fait que des fois, oui, le milieu n’était pas toujours aidant, mais dans la majorité du temps, je pense que les gens sont derrière la personne là. » (Fanny, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

« J’ai l’impression qu’il peut avoir une certaine incompréhension de la démarche.... De l’incompréhension, mais c’est ça, ce que j’ai senti, ce serait de l’incompréhension, je ne pense pas que les gens reprochaient la démarche. » (Jacob, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

« Il y a plusieurs personnes, il y a des personnes que, tu sais, leur conjoint ou leur conjointe, leurs enfants, ne comprennent pas. Même la situation d’inceste là, les parents ne comprenaient pas pourquoi la jeune fille voulait faire ça. (...) Mais il y a des gens qui n’en parlent pas. Bien qui n’en parlent pas à leur entourage. D’habitude les gens vont en parler, mais tu sais, il y en a qui n’iront pas. » (Stéphanie, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

Le manque de compréhension ou de soutien des proches est souvent occasionné par le souhait de protéger la personne victime dans ce processus, comme le conjoint de Léa.

« Au début, il [son conjoint] n’était pas très flagrant à l’idée. Parce que, tu sais, d’être toute seule avec l’agresseur, lui, dans sa tête à lui, j’étais toute seule avec l’agresseur, j’étais dans une pièce toute seule puis il n’avait pas personne avec. Lui, c’est sûr, sur le coup-là, il dit ‘‘ouin mais, tu sais, je n’ai

pas le goût que ça te réarrive, puis tu sais, c'est quand même, il a quand même fait un geste criminel, on ne peut pas dire le contraire''. J'ai fait ''ouin, je sais là mais, tu sais, je vais être accompagnée''. Il dit ''ah, tu vas être accompagnée du début jusqu'à la fin ?'', ''bien oui, c'est sûr qu'on ne me laissera pas puis dire, soit toute seule avec, on sait qu'il a agressé dans la vie, s'il y arrive de quoi bien débrouille-toi, c'est sûr que ça ne marche pas de même là, c'est sûr et certain là''. » (Léa, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Cependant, cette attitude protectrice peut être ressentie par la victime comme de l'infantilisation condescendante. En plus des proches de la victime, des professionnels l'entourant peuvent la décourager d'avoir recours à cette option, comme l'intervenante que consultait Marie-Ève et le procureur responsable du procès de l'agresseur de Jenny.

« Puis là, c'est ça, je lui parlais de ça, puis... elle [son intervenante] préférerait que je n'y retourne pas, ça se sentait, mais moi je sentais qu'il fallait que j'y retourne. Fait que, mais elle trouvait que je me faisais violence en y retournant parce que c'était une émotion quand même, elle a dit ''c'est quand même extrême ce que tu as vécu (*la victime nomme son propre prénom*), fait que j'ai peur que tu retombes là-dedans là, tu fais des cauchemars, puis tout ça'', puis j'étais comme ''je veux aller au bout de tout ça, j'ai besoin d'aller au bout de tout ça'', fait que ''go, vas-y'', mais ça se sentait qu'elle... Elle ne pensait pas que c'était la bonne chose à faire. » (Marie-Ève, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« (...) the prosecutor, I initially spoke with was quite against that option [...]. Yeah, very much so. (...) her initial response was kind of like ''Oh sweetie like, don't you understand that rape is bad'', and I was like ''Thanks, of all the people in this room I think I know the most in this case that rape is bad''(...) I know it was not easy for my lawyer to make this happen and for me to make this happen, because like, yeah, I received the initial push back from the prosecutor. I also got to speak with another organization in [name of city] and they were saying that, it's just so hard to get a Crown and a judge and whatever to approve of these processes without any sentencing. » (Jenny, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Louise, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice, résume cette tendance sociale à surprotéger les personnes qui ont subi une victimisation.

« Puis tu sais, on a comme tendance à surprotéger les gens quand ils se sentent mal, fait qu'une victime qui dit ''moi je vais m'exposer'', même contre vents et marées parfois parce que, elle, elle peut vouloir le faire, mais les gens de sa famille vont peut-être dire ''tu es malade, tu vas aller parler à des offenseurs, ne va pas faire ça''. Il y a quand même, tu sais, il y a des gens qui

soutiennent officiellement, mais il y a le reste du monde que les victimes fréquentent qui ne sont pas toujours aidants dans ce sens-là, mais le fait de le faire quand même c'est comme prendre le pôle de la décision, puis ça, ça donne de la force. (...) Bien, même s'ils font ça pour le bien, ils ne veulent juste pas que la victime ait plus mal qu'elle ne l'a là. (...) C'est pour la protéger. Mais des fois l'environnement n'a pas été très habile à protéger la victime, alors il faut que la victime passe à travers ça. Fait que c'est vraiment de briser un *pattern* là pour elle, c'est de faire quelque chose qui est contraire à sa façon de fonctionner, fait qu'elle ne s'écrase pas cette fois-là, elle fonce. » (Louise, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

D'ailleurs, il est intéressant de noter que cette tendance de l'entourage à protéger la victime semble refléter un discours protecteur présent à plus grande échelle dans notre société, comme le souligne Jenny à la suite de la médiatisation de son histoire.

« I've heard like every opinion along the spectrum, ranging from.... huge support... to just like, you know, you're one of the internet memes, victim blaming systems... I guess it comes back to public safety, like people being like "Wow, you let a man walk free", this kind of narrative of like, it's too soft on the crime. I've heard that push back as well... » (Jenny, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Bien que plusieurs proches aient eu des réactions mitigées face à la décision de la personne victime d'initier une démarche de justice réparatrice, ces dernières affirment généralement avoir obtenu un bon soutien, que ce soit de la part d'un conjoint, d'un membre de la famille, ou d'ami, et parfois même à plus grande échelle au sein de la société. Quatre des 18 répondants ont souligné ce soutien adéquat de proches.

« Puis il [son conjoint] était venu avec moi, il m'attendait pendant puis tout ça, il est même rentré, en tout cas, moi j'étais bien contente du soutien que j'avais là-dedans. Puis, bien d'ailleurs, j'en ai eu beaucoup de soutien de tout mon monde dans ça. Bien, lui, il a été présent tout le long, on pouvait en parler après puis tout ça là, mon conjoint, vraiment. Puis bien ma mère, (...) même si elle ne l'aurait pas fait puis tout ça, elle a été bien soutenante là-dedans, j'ai pu lui en parler, j'ai pu, tu sais, elle était à l'écoute puis tout ça. Mon père, lui, il ne se posait même pas de question s'il le ferait ou pas, moi je le faisais, donc il était derrière moi du début à la fin. (...) Mes intervenantes, bien tu sais, moi j'ai été suivie par le CALACS là-bas puis tout ça. Là-bas, c'est moins connu vraiment, mais tu sais, elles avaient une attitude ouverte, elles étaient plus à me demander comment que c'était, comment ça se passait, plus à me questionner, tu sais, dans leur accompagnement (...) Moi j'en ai parlé à un moment donné dans un groupe aussi. C'est ça, eux autres c'était plus une attitude de curiosité, je dirais, à l'égard de ma démarche, mais je n'ai pas senti

de jugement non plus là-dedans puis tout ça (...) Moi j'étais dans un processus aussi à ce niveau-là d'intégration au niveau de l'emploi et j'en ai parlé même à mon supérieur, mon patron, de cette démarche-là. Il a été vraiment très ouvert, il ne connaissait pas ça du tout, mais il était vraiment ouvert de m'accompagner là-dedans. Puis il a même fait des accommodements comme pour me laisser aller là-bas. » (Catherine, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« I'd say that I'm really blessed as well to have a very supportive community and family. I think for the most part, the people close to me and my life, were just like happy that I was experiencing something that I found to be healing. » (Jenny, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

De toute façon, il appert que les personnes victimes choisissent les personnes auxquelles elles parlent de justice réparatrice en fonction de l'anticipation de leurs réactions.

« Bien c'est sûr, bien j'ai choisi, bien ma famille immédiate, c'est sûr que je n'en parle pas. (*rires*) » (France, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« La majorité de mes amis étaient impressionnés, ils étaient comme "tu es tellement courageuse de faire ça", puis oui, j'étais supportée, j'ai été chanceuse là-dedans là. Fait que, c'est ça, puis moi je ne parlais déjà plus à mes parents, je ne parlais déjà plus, parce que je sens qu'il y a des gens à qui que tu peux parler de certaine chose puis pas d'autre là, fait que si j'avais parlé de ça avec mes parents (*rires*), ça aurait été comme une autre réaction là. » (Marie-Ève, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Pour elles, voilà, c'est correct, et c'est tant mieux, tu sais, tout ce qui peut permettre, tu sais, de tourner la page, puis de guérir et tout ça, c'est bienvenu. Pour ce qui est du reste de la famille, honnêtement, je ne suis pas à l'aise à en parler, puis honnêtement, j'aurais l'impression d'avoir à expliquer, puis ça ne me tente pas. (...) Je ne veux ni expliquer, ni me justifier, ni... ouais, non, je, non, non. Si, puis je pense que ça arrange un peu tout le monde que je n'en parle pas trop non plus. » (Lise, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Les personnes qui travaillent dans le milieu de la justice réparatrice l'avaient déjà constaté :

« Certaines plus rares gardent ça assez secret, fait que ça aussi il y a ça, qu'elles n'en ont pas parlé parce qu'elles ne veulent pas gérer ça avec leur entourage. » (Nadia, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

Ainsi, bien que la participation de la victime dans la justice réparatrice soit habituellement bien accueillie par l'entourage, les réactions sont partagées. Les victimes connaissent bien le stigma autour de l'agression sexuelle. Elles s'en protègent donc en choisissant à qui elles en parlent afin d'obtenir le soutien souhaité.

3.2 Le processus de justice réparatrice

Comme nous l'avons déjà indiqué, les personnes victimes qui ont participé à cette étude proviennent de quatre programmes distincts, chacun avec son propre format. Les formules varient et deux répondants ont même participé à un programme hybride, dispensé conjointement par le personnel du CSJR et d'un organisme Équijustice. Les programmes de justice réparatrice expérimentés se recoupent selon ces quatre types : 1) la rencontre de dialogue avec son propre agresseur (n=1); 2) la rencontre de dialogue avec un agresseur apparenté (n=13); 3) la rencontre de dialogue de groupe avec des agresseurs apparentés (n=6); le cercle avec son propre agresseur (n=1). Comme déjà mentionné, trois répondants victimes ont participé à plus d'un type de programmes. Une description de chacun de ces programmes se trouve dans le chapitre 1. Notons que le personnel des services de justice réparatrice rencontré représente aussi ces différents types de programmes. La différence significative entre ces programmes consiste dans la rencontre avec son propre agresseur ou un agresseur suppléant. Les discours des personnes victimes à ce sujet sont présentés dans cette section afin de mieux comprendre leur expérience. Même si chaque programme de justice réparatrice diffère, tous ces services incluent une étape de préparation, plus ou moins longue, suivie par une ou plusieurs rencontres avec le contrevenant. Cette partie décrit les expériences des victimes au cours du processus de justice réparatrice.

3.2.1 Les modalités du programme de justice réparatrice

Au cours des entretiens, les personnes victimes ont abordé plusieurs thèmes en lien avec les modalités des services de justice réparatrice; dont les types de rencontre, les personnes qui les ont accompagnées pendant la démarche, etc. Parmi ces modalités, le thème le plus discuté par les participants victimes est la rencontre avec son propre agresseur versus celle avec un agresseur suppléant. Afin de mieux comprendre les expériences des victimes, présentons les discours des personnes victimes par rapport à leur protagoniste.

L'agresseur direct versus l'agresseur suppléant

La justice réparatrice implique toutes les parties concernées par le crime, dont généralement la victime et son agresseur. Cependant, il peut être impossible ou non souhaitable pour elle, de façon temporaire ou permanente, de rencontrer son propre agresseur. Dans ces situations, la victime peut rencontrer un agresseur apparenté, c'est-à-dire une personne qui a commis un geste semblable à ce que la victime a vécu. Ainsi, dialoguer avec un agresseur suppléant offre à la victime une opportunité qu'elle n'aurait pas si la rencontre était limitée à

l'agresseur direct, notamment lorsque ce dernier est inconnu, introuvable ou décédé. Il est donc convenu que de confronter un agresseur, même si ce dernier est suppléant, peut permettre à la victime de s'exprimer et de poser des questions. Bien que de rencontrer un agresseur ne soit pas la même expérience que rencontrer celui qui a commis les gestes à son endroit, les deux options offrent des bienfaits selon les personnes victimes de l'étude.

« Puis je me suis dit, bien si jamais, si je suis capable de parler avec quelqu'un qui a commis un crime, un crime similaire, ce n'est pas obligé d'être mon agresseur directement, tu sais. (...) Pour moi c'était comme, c'était comme une forme de, de faire la paix puis d'enterrer cette hache de guerre-là, que je traîne depuis l'âge de sept ans, même si ce n'est pas mon agresseur direct que je rencontrais. Ça a été mon souhait de rencontrer mon agresseur direct. Mais des fois, ce n'est pas toujours possible. (...) Puis là, bon bien, tu sais, ce serait peut-être une autre forme de revictimisation, tu sais, de faire attention à ça. (...) Je pense que ce n'est pas quelqu'un qui a une très grosse santé mentale et donc je me suis dit peut-être qu'avec justice réparatrice [sous la forme de crime apparenté], ça répondrait au même besoin et ça a répondu finalement au besoin que j'avais. » (Alexandre, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Parce que vu que mon oncle est décédé, il était jeune, il a eu un gros accident, fait que je ne pouvais pas régler ça avec lui. Avec lui actuellement, vu qu'il est décédé ça fait plusieurs années. Fait que je me dis que c'est sûr qu'il ne me répondra pas, mais quelqu'un qui l'a fait subir, c'est la même, dans le fond, c'est le même *pattern* pareil. Fait que je vais avoir une réponse pareil par une autre personne. (Béatrice, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Des personnes qui travaillent en justice réparatrice résument les motifs entraînant une rencontre avec une personne qui a commis des crimes sexuels apparentés, au lieu de son propre agresseur :

« Bien, il y en a qui sont en interdit de contact parce que ça a été judiciairisé. D'autres, c'est hors de question parce que les liens sont coupés totalement puis hors de question de reprendre contact. Bien d'autres, l'agresseur est inconnu. Il y en a qui se sont sauvés des situations d'agression parce qu'il y avait toujours des risques, fait que les risques étaient encore très, très présents. Il y en a qui ont rencontré leur agresseur puis que finalement ça n'a pas été super, tu sais, ils ont eu une rencontre spontanée dans le temps de la vie familiale, des occasions, puis ça n'a pas été du tout satisfaisant. » (Nadia, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

« Puis il y a beaucoup de gens qui arrivaient dans du non lié, je vais t'avouer,

ils disaient ‘‘bien là j’aimerais ça, il paraît qu’on peut s’asseoir avec quelqu’un et tout ça’’, et là je leur expliquais ‘‘est-ce que ce serait une éventualité pour toi de t’asseoir devant ton auteur, ton agresseur’’, tu sais, puis, là ils étaient comme ‘‘ah, c’est possible?’’ Fait que, je ne le sais pas comment, tu sais, notre job nous autres c’est de rencontrer justement tous les partenaires puis de dire ‘‘regarde, c’est possible lié et non lié’’. Mais je vais te donner l’exemple, le jeune homme qui a fait appel à moi et que l’auteur est venu me rencontrer deux fois puis qu’il me dit ‘‘non, je ne veux pas’’, mais lui il a dit ‘‘bien je fais quoi?’’, et là on a exploré le non lié. » (Stéphanie, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice)

« Moi dans les victimes que j’ai rencontrées, il y a en a une que, bon elle arrivait d’un autre pays, donc elle son agresseur il n’y avait aucune chance qu’elle sache il était où, c’était trop loin dans le temps. (*Il nomme le prénom d’une victime*) par exemple, elle sa réalité c’est qu’elle n’aurait jamais pu obtenir ce qu’elle avait de besoin, j’ai envie de le poser comme ça. C’est ça la beauté du don là, que l’un et l’autre se font, autant la victime que le détenu, de décider d’essayer de se réparer ensemble, alors qu’ils n’ont pas été impliqués dans le même crime, bien il y a ce bénéfice-là, le fait que ce soit par crime apparenté. » (Jacob, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

Parmi les 16 victimes qui ont rencontré un agresseur suppléant, 15 d’entre elles ont pu faire un lien entre ce dernier et celui qui a réellement commis les actes. Cinq ont remarqué des similitudes importantes entre l’agresseur suppléant et leur propre agresseur au niveau physique et psychologique de l’agresseur, ainsi qu’au niveau des circonstances du crime. On constate clairement un processus d’identification de l’agresseur suppléant à leur propre agresseur pour la plupart des personnes victimes dans notre étude qui ont participé à ce type de rencontre.

« Le portrait de mon grand-père, la même corpulence, c’est un monsieur corpulent, des grosses mains, les cheveux blancs, les yeux bleus, pareil. La seule affaire, c’est qu’il avait un sourire dans la face le monsieur. » (Julie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Donc oui ça me rejoignait un peu puis dans ses propos, il me faisait penser à mon agresseur, c’était... Non, il y avait des points très ressemblants, ça en était même un peu paniquant. Parce que j’ai dit ‘‘mon Dieu, on dirait que c’est lui qui est là’’. Parce que même si le volet exploitation sexuelle n’était pas là, je trouvais tellement que c’était connecté puis que ça lui ressemblait. » (Léa, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Il y avait un homme qui ressemblait vraiment beaucoup à mon grand-père

on dirait, c'était fou, la ressemblance physique était vraiment là. Fait que là, moi, c'est ça, je les regardais, puis on dirait que j'ai bloquée, je ne sentais plus rien à moment donné. Puis là, ça allait le début, jusqu'à temps qu'ils demandent "qu'est-ce qui s'est passé, pouvez-vous décrire ce qui s'est passé, qui veut commencer ?" Puis là, c'est lui qui ressemble à mon grand-père qui a commencé. Puis, justement, il disait que lui c'était avec sa belle-fille, puis il l'avait agressée quand elle était très jeune, six ou huit ans, puis là bien, ça comme... (*pause ; la victime pleure*) ...Ça, ça été le moment le plus fou de ma vie je pense... » (Marie-Ève, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Les personnes victimes peuvent identifier l'agresseur suppléant à celui qui a commis le crime sexuel à leur endroit en raison d'une certaine forme de partage de ce qui a été vécu et de la souffrance associée, au-delà de la ressemblance physique ou psychologique.

« Je me disais "quel rapport ?". Mon père, il était beaucoup plus vieux. Lui, il a 39 ans. Je me disais "comment je vais m'identifier, que lui représente mon père ?" Et pourtant. Ça n'a plus rapport avec le... C'est comme si on se rencontrait là où personne d'autre... (*pause ; la victime pleure*) peut nous rencontrer. Ouin... (*ton émotif*) Parce que là, c'est tout le non-dit, parce que lui non plus il n'avait pas de vocabulaire tellement. » (Johanne, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Les personnes qui travaillent dans le domaine de la justice réparatrice confirment que les personnes victimes s'identifient généralement à leur vis-à-vis qui a commis des gestes similaires à ceux qu'elles ont subis.

« C'est comme, plus comme devenu lui, tu sais. » (Nadia, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

Bien que cette identification à une personne ayant commis des gestes similaires à ceux de leur propre agresseur soit constatée, il y a quand même des différences. Tout de même, trois des 16 personnes victimes concernées remarquent que des enjeux diffèrent parfois, comme la reconnaissance par son propre agresseur quand on rencontre un agresseur suppléant.

« Il y avait des éléments d'identification. Dans les deux cas, c'était inceste avec sa fille donc c'était vraiment père naturel et fille, aussi en très jeune âge. Dans son cas, je ne sais plus exactement l'âge-là mais c'était quand même assez apparenté. (...) Après, quand même dans les différences, autant moi il y avait eu de la violence, mais ça n'avait pas été le cas dans cette situation-là. Et pour moi, ce qui a été la différence fondamentale, c'est que lui, il reconnaissait les faits, ce qui n'était pas le cas de mon histoire, ce qui est logique dans une démarche de justice réparatrice (*petit rire*), il y a toujours

quelqu'un qui reconnaît, qui assume ses actes. Et cette différence-là était à la fois quelque chose de bénéfique, d'avoir quelqu'un qui croit, qui assume ses actes, et en même temps, qui me reflétait que... bien, cette différence-là. (*rires*) Et c'est vrai que pour moi, une des soifs profondes, c'est qu'un jour mon père reconnaisse les actes comme pour apaiser aussi des questionnements intérieurs (...) Donc c'est ça, ce que je voyais aussi, bien je le savais, mais il y a une soif, une espérance que mon père reconnaisse les actes puis je pourrais avoir 50 personnes qui ont commis le même genre de gestes et qui reconnaîtraient leurs actes, ça n'aurait pas le même poids que si c'est mon père. » (Emma, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« L'idée est vraiment bonne, mais ce n'est pas ton agresseur, tu sais, ça demeure que ce n'est pas ton agresseur. (...) Comme à la fin de la rencontre, je ne lui ai pas sauté dans les bras pour lui dire 'ah je t'aime mon agresseur!', tu sais. (*rires*) Alors qu'avec mon grand-père, je peux facilement imaginer dire, bien 'je t'aime', tu sais, 'j'apprécie la reconnaissance que tu fais, j'apprécie le fait que tu me demandes, ça me touche que tu me demandes pardon, puis je t'aime', donc, mais je n'irai pas dire ça à quelqu'un que je ne connais pas là. » (Anne-Marie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Il y a quelque chose aussi de différent puis qu'il y a beaucoup, beaucoup de pouvoir dans le fait de s'asseoir en avant de la personne, tu sais, qui nous a... imposé un préjudice, j'ai le goût de dire. (...) Tu sais, parce que moi ce qui me dérangeait en fait dans tout ça là (...) il y a le fait que je vivais tout ça sans qu'il le sache, puis que j'avais besoin que tout ce que j'ai vécu vienne à sa conscience. Fait que si j'avais rencontré quelqu'un qui a abusé sexuellement quelqu'un d'autre, mais pas moi, bien en fait, la personne qui m'a fait du mal ne l'aurait quand même jamais su. Fait que, tu sais, je n'aurais pas atteint cet objectif-là que cette personne-là, précise, sache qu'est-ce que lui il m'a fait vivre, tu sais, ce soir-là, où on était à la même place, au même moment, tu sais. Fait que non, je ne pense pas que ça aurait eu le même impact. (Maude, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Quand même, une seule personne victime parmi celles rencontrées dit ne pas avoir pu identifier son vis-à-vis à la personne qui avait commis les crimes sexuels à son endroit. Cependant, elle pense que cette rencontre lui a servi de préparation pour rencontrer éventuellement la personne concernée directement :

« Ils avaient trouvé un candidat mettons qui était... parce que moi j'avais demandé à ce que ce soit une personne qui équivalait un petit peu au profil de

mon frère. (Q : Hum hum. Puis ça, d'ailleurs, trouvez-vous qu'il correspondait au profil de votre frère ?) Non. (*rires*) (...) C'est sûr que si ça avait été mon frère, ça aurait été doublement plus libérateur, ça c'est sûr, mais quand même. (...) Bien oui, mon objectif du départ c'est d'avoir un bagage pour la journée où ce que je vais me décider que je vais faire la même chose avec mon frère. (Q : Ok. Est-ce que ça, ça vous a donné, justement l'expérience, est-ce que ça vous a préparée à le faire avec votre frère ?) D'une certaine façon, oui. Parce que peu importe les justifications qu'il va me donner, je vais être capable de lui dire qu'il n'y en a pas une qui méritait qu'il fasse ce qu'il a fait. Peu importe ce qu'il a pu vivre (*petit rire*), qu'il ait été agressé, moi j'ai été agressée, puis je n'ai pas agressé quelqu'un en retour là. Ce n'est pas une excuse. » (Karine, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Trouver un agresseur suppléant qui ressemble à l'agresseur de la victime n'est pas toujours facile. Alors, même si la victime contacte le programme à un moment qui est « bon » pour elle, il y a parfois des délais dans le processus et une complexité pour obtenir les services souhaités. Des délais sont principalement attribuables aux difficultés rencontrées pour trouver le vis-à-vis ayant commis des crimes sexuels apparentés :

« Puis là on m'a expliqué bien, tu sais, il faut trouver quelqu'un qui a commis un crime similaire, sur une victime d'âge similaire aussi là, pour qu'il y ait des ressemblances là, pour qu'on puisse connecter d'une certaine façon aussi là, tu sais. » (Alexandre, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Ça a été extrêmement long, avant que, je n'avais pas de nouvelles rien. J'ai eu un retour d'appel pour dire que oui, j'étais toujours sur la liste, mais qu'on n'a juste pas trouvé personne avec les critères qu'il y avait, une agression à 16 ans. (...) Très particulier. Une personne plus âgée, schizophrène, à 16 ans, c'était... c'était plus limité, disons ça comme ça là. Donc d'après moi, c'est pour ça que je n'ai jamais eu de retour d'appel dessus, donc on a changé de délit puis ça a été pas mal plus rapide. » (Léa, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Moi je voulais rencontrer un *pimp*, puis il n'y avait pas de *pimp* disponible et repentant donc j'ai refait une demande pour rencontrer les abuseurs d'enfants pour essayer de comprendre ce que... le vécu avec mon père là-dedans. » (Mélicha, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Ces deux dernières citations rappellent que les victimes de cette étude sont souvent des polyvictimes, qui ont donc vécu plusieurs victimisations au cours de leur vie. Ainsi, il peut arriver que la personne victime change le délit concerné par le processus de justice réparatrice afin de faciliter l'appariement avec un agresseur suppléant.

3.2.2 La préparation

Toutes les personnes victimes qui ont participé à un processus de justice réparatrice affirment avoir été préparées adéquatement à cette démarche. La préparation au processus de justice réparatrice ne doit pas être sous-estimée, puisqu'elle permet aux personnes victimes de moduler leurs attentes et leurs réponses à cette démarche.

« Ça s'est bien passé [de préparation], ça m'a permis de, ça m'a aidée, notamment à nommer quels pouvaient être les objectifs de la démarche. Ça m'a aidée, je dirais à cibler ou à ajuster mes attentes par rapport à la démarche. (...) Aussi, bien ça m'a permis de voir que finalement, j'avais du chemin déjà de fait et que pour moi, le but de la démarche était de faire un pas de plus, sans nécessairement que c'était beaucoup plus clair pour moi (...) Mais finalement, j'en suis arrivée à nommer mes objectifs... ». (Emma, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« C'est-à-dire que là, dans la préparation ça incluait donc un temps qui est fait pour moi, pour m'écouter, pour savoir comment je vais, puis de voir si on continue, si on ne continue pas, puis si ça ne va pas, j'ai le droit de m'arrêter, puis j'ai le droit de, donc il y avait comme tout ça. » (Laurence, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Cette préparation peut s'avérer longue, dépendant entre autres du type de service de justice réparatrice et du participant. À titre illustratif, la préparation à la rencontre avec son agresseur a duré deux ans dans un cas :

« La rencontre de médiation a quand même eu lieu la semaine passée, mais cette démarche-là a duré près de deux ans de préparation. (...) Je te dirais que c'est celle qui a duré le plus longtemps, mais quand même, ça a été, en tout cas, très intéressant de voir tout le travail qu'ils ont pu faire pendant ces deux années-là. » (Fanny, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

En fait, la durée de cette préparation s'avère fort variable. Elle est difficile à quantifier. En effet, la phase de préparation peut s'entrecouper de pauses, notamment pour permettre à la personne victime de se sentir prête et permettre d'autres démarches comme la thérapie.

La préparation est une étape importante pour la réussite du processus. Toutes les personnes victimes rencontrées dans le cadre de cette étude ont abordé la préparation. Quelques-unes ont reconnu l'importance de cette préparation, comme Léa :

« Donc c'est sûr et certain que si tu ne te prépares pas mentalement, que tu n'as pas un certain petit suivi là-dessus, puis qu'on t'explique vraiment en profondeur, puis que tu ne te prépares pas mentalement, *watch out* quand tu vas vivre l'événement. Ça va être énormément éprouvant, que tu vas peut-être vouloir lâcher. » (Léa, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Les personnes qui travaillent en justice réparatrice ont également souligné l'importance d'une bonne préparation :

« On a l'impression que c'est la rencontre qui fait tout le travail, mais tu sais, une rencontre sans préparation ça ne marcherait pas. Mais, tu sais, je pense qu'il y a plein de choses qui s'installent par la préparation, il y a des choses qui se déposent par la rencontre, puis il y a des choses qui se vivent ou qui s'intègrent après la rencontre. » (Stéphanie, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

« Ouais, pendant les rencontres [de préparation], puis c'est là où je trouve que les gens se positionnent... » (Sophie, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

3.2.3 Un processus difficile

Peu importe qu'il s'agisse d'une rencontre avec son propre agresseur ou avec une personne ayant commis un crime sexuel apparenté, le processus de justice réparatrice s'avère difficile. La justice réparatrice est véritablement un processus. Bien que les personnes victimes ont reçu une préparation, les personnes victimes se sentaient habituellement nerveuses avant la rencontre et elles entretenaient des craintes.

« Là c'était un stress de plus aussi, mais je suis une personne avec un tempérament déjà stressé, déjà là d'avance. Donc là c'est sûr que ça a fait un cran de plus puis... Puis à la date, on a rencontré tout le monde, j'ai fait "oh !", j'ai fait une crise d'anxiété. Avant de commencer la rencontre (...) oui, j'ai eu une grosse réaction. » (Léa, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Fait que c'est ça, la première rencontre je suis allée là, puis là j'avais bien dit que moi je voulais m'asseoir sur le bord de la porte, puis moi, il se passait quoi que ce soit puis je me poussais. En fait, la comparaison que je pourrais faire là, ma première rencontre j'étais comme un petit oiseau là, qui allait voir mais qui était prête à me pousser. » (Catherine, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Mais j'étais stressée, c'était épouvantable là, ça me virait dans le ventre, j'étais vraiment stressée. Puis, en fait, c'est que j'avais peur de lui. » (Maude, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Puis j'étais très nerveux aussi quand le prisonnier est entré dans la salle, tu sais, j'avais peur un petit peu de sa façon de réagir aussi à lui, tu sais. Puis on ne sait pas là aussi les émotions qu'est-ce que ça peut faire faire. » (Alexandre, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Je pense que c'est une des choses les plus stressantes que j'ai jamais vécu de ma vie. (*rires*) Déjà d'entrer au pénitencier avec toutes les personnes en uniforme... C'était quelque chose, mais là après ça, de me dire "ok, d'ici une heure et demie, il va avoir des hommes qui ont fait ce que j'ai vécu devant moi", là c'était comme un "oh mon Dieu !" (*rires*) C'était intense ! » (Marie-Ève, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Les intervenants qui accompagnent les victimes dans le processus de justice réparatrice remarquent ce stress précédant la rencontre :

« Certaines vont penser qu'elles n'ont pas tant besoin de soutien, support avant, puis dans la semaine avant, bien c'est sûr qu'il y a un suivi que je fais, puis tu sais, on se communique par courriel, un appel, puis là oups on commence à voir que, ah bien plus irritée, plus émotive, le sommeil est plus agité, oups les cauchemars, tu sais, fait qu'il y a des tensions, puis souvent la nuit avant, c'est une nuit très courte. » (Nadia, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

Parmi les craintes nommées par les victimes, celle de la revictimisation, que personne n'affirme avoir expérimenté au cours du processus, ou la peur de la résurgence du traumatisme, est bien présente, particulièrement pour trois d'entre elles.

« Parce que j'avais peur aussi, c'était de me retrouver avec l'image, en fait j'avais peur de repartir plus affectée, avec peut-être l'image de cette petite fille qu'il m'aurait parlé pendant quelques temps et j'avais peur de repartir avec ça. » (Laurence, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Puis là on dit "est-ce que tu es prête, l'agresseur va entrer", tu sais. Ça, c'est quand même épeurant. (*petit rire*) C'est comme, ayoye, tu ne sais pas ça va être qui qui va être en face de moi, ça va être quoi son attitude, est ce qu'il est vraiment sincère de cœur, est-ce que c'est vraiment une démarche qu'il veut vivre pour lui-même aussi ou également comprendre ce que la victime a vécu ? Tu sais, tu ne veux pas être revictimisée, tu ne veux pas être

retraumatisée, donc ça c'est des questions, comme un coup assise sur la chaise là, je pensais à tout ça, puis, tu sais, j'avais la petite sueur en dessous des bras. » (Anne-Marie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Rapidement, la plupart des personnes victimes ont réalisé que leurs peurs étaient partagées dans une certaine mesure par leur vis-à-vis dans ce processus :

« Puis là, ils [les détenus] sont allés s'asseoir mais tu sais, les trois ne *feelaient* pas gros dans leur *short*. (*rires*) Ils avançaient la tête basse, puis là ils nous regardaient un petit peu, mais pas trop. » (Marie-Ève, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Puis c'est drôle, lui [l'agresseur suppléant] c'était la violence verbale qu'il craignait le plus, puis moi c'était plus la violence physique, tu sais, qu'il se lève debout, qu'il devienne fâché pendant le processus ou, tu sais. Puis je me disais je ne sais pas comment j'allais, comment je réagirais si ça arrivait, tu sais. » (Alexandre, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Les personnes victimes rencontrées décrivent amplement ce qu'elles ont senti après la rencontre avec l'agresseur, tel que l'éveil de souffrances, des flashbacks, de l'anxiété et de la fatigue :

« Je vous dirais que le soir, quand je suis revenu chez moi, j'étais couché le soir, puis c'était tout le temps son visage qui me revenait quand je m'endormais le soir-là. C'était le visage, son visage au prisonnier là, qui me revenait. Puis je me souviens que j'étais, j'étais couché nu parce que c'était le mois de juillet puis il faisait chaud, puis je me souviens que je me suis réveillé puis c'est comme s'il était devant, il était dans ma chambre au pied du lit, puis je me suis abrié parce que je me disais "ok", tu sais, "est-ce qu'il ne va pas essayer de recommettre le crime?", comme j'étais nu, tu sais. Puis je n'ai comme pas super bien dormi cette nuit-là. (...) Je vous dirais que le crime qu'il m'a raconté qu'il a commis, à un autre enfant de mon âge, un petit garçon, qui était aussi un viol, donc pénétration anale et tout, c'est comme si ça me ramenait à mon viol à moi, tu sais. Donc j'imaginais, j'imaginais le lieu et l'endroit qu'il avait raconté où ce qu'il avait commis ça, dans le noir, puis qu'il avait ligoté sa victime puis ça me ramenait, je pensais beaucoup à ça, le soir quand je me suis endormi, ouais. » (Alexandre, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Ce qui remontait, ce n'était pas tant les émotions de ce que j'avais vécu en tant que tel, des actes ou ce que j'avais vécu, mais c'était comme un cri intérieur, puis l'immense soif d'être consolée, c'était principalement ça qui

remontait. (...) mais c'est ça, selon les étapes, ça peut peut-être aussi juste réveiller d'autant plus la souffrance, mais je pense que ça peut être positif. (...) Je trouvais ça pas juste. (*rires*) Dans le sens que c'est lui le criminel puis finalement il fait la démarche puis wow c'est super beau puis, c'est comme si ça le dynamise... Puis moi je suis la victime puis ça... je trouve ça plus dur là. Là, je trouvais qu'il y avait une injustice profonde, bien qui n'est absolument pas due à personne là mais... (*rires*) » (Emma, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« J'étais comme 'je *feel* tout croche, pour être honnête, je *feel* tout croche' » (...) Je n'ai pas dormi de la nuit. (...) Ça a brassé des douleurs intérieures parce que oui, c'était éprouvant d'être avec lui. Tu sais, j'avais fait des crises d'anxiété aussi avant de commencer. Donc oui, c'est extrêmement éprouvant. Tu sais, même je me suis même posée la question dans quoi je me suis embarquée. (...) Est-ce que j'ai voulu faire marche arrière ? J'y ai pensé un peu. C'est venu, c'est un gros processus. C'est un processus qui est bien, qui est libérateur, mais c'est un gros processus je trouve. » (Léa, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« J'étais fatiguée, c'était drainant au niveau de l'énergie, mais en même temps, ça m'a vraiment, *eille*, ce processus-là là, ce cheminement-là que j'ai fait (...) Fait que le processus a été difficile, il a été long, il a été, ça faisait vraiment partie de ma vie à ce moment-là, c'était comme la partie centrale de ma vie, ma vie tournait un peu tout le temps autour de ça, tu sais, puis j'en parlais beaucoup, puis... Fait que ça a été difficile. » (Maude, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Parce qu'il est complexe de mettre en mots une expérience composée d'une panoplie d'émotions intenses, trois personnes victimes notent au passage que ce processus de justice réparatrice est difficile à décrire.

Tu sais, il faut le vivre pour le croire, tu sais... (*petite pause*) Indescriptible. Si je pouvais, j'aimerais ça des fois avoir un support USB puis mettre ça à l'écran là. (*rires*) » (Julie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Le processus de justice réparatrice s'avère difficile pour la presque totalité des personnes victimes. Le crime subi, plutôt LES crimes subis pour la majorité, et les conséquences, remontent à la surface. Huit des 18 participants l'ont expérimenté de façon intense. Selon le personnel des services de justice réparatrice, ce processus n'est pas facile pour les personnes victimes car elles doivent se plonger dans le trauma pendant la démarche afin de le dépasser. À cet égard, les personnes qui travaillent dans le domaine, mais aussi des personnes victimes,

rappellent l'importance de la préparation et de l'accompagnement. Certaines font même le parallèle avec le processus thérapeutique.

« C'est comme, si tu veux reprendre du pouvoir sur ta vie, il faut que tu t'exposes à ta peur, il faut que tu ailles au-delà de ça, accompagné bien sûr là, mais ce n'est pas comme « ah oui on comprend ». (Louise, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

« Ça peut être *rough* psychologiquement, que tu... il ne faut pas que tu partes en peur, que tu te dises que "ah bien oui je vais le faire, ça ne sera pas si pire que ça, puis tu sais, on est accompagné et tout". Oui, on est accompagné, mais l'émotionnel là, il est là en *titi*. (Léa, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Bien, en général elles vont se sentir prêtes, mais tu sais, tu es prête des fois dans ta tête ou dans l'image que tu t'es faite, mais au niveau des émotions, ça les ramène, tu ne t'attendais pas à ça, puis c'est difficile de préparer ça vraiment, comment elles vont se sentir devant l'autre là. On a beau scénariser, préparer ça, mais quand tu le vis... » (Marika, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

« Moi, hier j'ai eu une personne qui est venue, c'était une histoire horrible, vraiment horrible, horrible, et là elle a tout mis sur la table, donc c'est sûr que moi je lui ai dit « là tu viens d'enclencher le processus, ça ne va pas être quand tu vas rencontrer la personne que ça va commencer, c'est dès maintenant que ça commence », puis elle le savait. Et là je l'ai eue au téléphone justement, bien non c'était avant hier que je l'ai vue, donc au téléphone hier, elle m'a dit « oh la la, je me sens très vulnérable, parce que là j'ai ouvert, puis j'ai pleuré beaucoup, beaucoup, beaucoup après », et tout ça, et je lui ai dit « c'est ça qui commence, donc là ça va être de prendre bien soin de toi, d'appeler le soutien dont tu m'as parlé », je lui ai redonné d'autres soutiens, parce que là j'ai dit « c'est comme ça que ça commence ». (...) Il dit « on vient d'enlever le pansement, et là c'est sûr que vous allez vous sentir peut-être plus mal, vous allez peut-être être plus vulnérable, mais c'est parce qu'il y a encore du pus en dessous, donc là c'est ça qu'on va laisser sortir ensemble, mais ça va être pour que ça cicatrise mieux après, mais là c'est sûr que c'est plus dur. » (Alice, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

« Bien pas nécessairement en état de choc, mais je sais qu'il y a des victimes en préparation qui ont revécu soit des cauchemars, soit, tu sais, ça remonte des trucs donc ça revient présent là, des maux de cœur, ouais. » (Noémie, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

« On a souvent tendance à penser que les victimes vont s'écrouler, qu'il ne faut pas leur toucher parce qu'elles ont eu suffisamment mal, puis c'est un peu étrange dans le fond parce qu'effectivement, si tu veux venir à bout d'un problème, quand tu vas consulter, ils t'en parlent de ton problème, tu es perturbé, puis personne ne se demande si c'est bien ou pas bien de faire ça. En justice réparatrice, ça fait partie des objections des intervenantes auprès des victimes, qui ont peur qu'on revictimise la victime, mais elle vit dans ce drame-là la victime, on ne va pas la traumatiser. On va lui donner une chance d'exprimer son traumatisme, puis qu'on l'entende, parce que peut-être qu'à un moment donné il y a des gens qui ne sont plus capables d'entendre ça, tu sais. » (Louise, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

3.2.4 Le soutien pendant le processus de justice réparatrice

Bien que le processus de justice réparatrice soit considéré difficile, la totalité des personnes victimes ont reçu du soutien, de la part du personnel de l'organisme, de leurs proches et/ou de leur thérapeute, pendant leur démarche. Ce soutien est même considéré essentiel par les personnes victimes rencontrées :

« C'était vraiment pertinent, je pense que c'était vraiment nécessaire. Je ne suis pas sûre qu'on peut se lancer là-dedans sans avoir un soutien psychologique ailleurs, ça pour moi, c'est comme clair... » (Maude, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Tous les organismes de justice réparatrice qui ont participé à cette étude s'assurent du soutien de la personne victime pendant ce processus.

« Alors nous on demande qu'ils aient du soutien, s'ils n'en ont pas, on va les référer en fait pour qu'ils en trouvent. Généralement leur soutien, alors ça peut être un thérapeute, mais ce n'est pas toujours qu'un thérapeute. Ça peut être des accompagnateurs, donc des gens qui vont les accompagner, mais pas dans une démarche thérapeutique comme telle. Ça peut être parfois juste vraiment des personnes de soutien, des amis très proches qui savent leur cheminement, des gens de confiance avec qui ils vont pouvoir parler, parfois c'est juste ça, suivant la personne on va sentir si c'est suffisant ou pas aussi là. Ça peut être une communauté de soutien, un groupe, alcooliques anonymes, ou un groupe, une communauté où ils savent qu'ils peuvent parler en fait, qui sont au courant de leur situation, de leur cheminement puis à qui ils vont pouvoir parler. Donc, c'est ça. Alors c'est vrai que souvent, quand ils n'ont pas de soutien, la difficulté souvent c'est qu'ils n'ont pas d'argent pour aller chercher un thérapeute, ou il y a des listes d'attente, ou ils ont déjà fait les CALACS et ils ne l'ont plus ou ils ont eu IVAC et ils ne l'ont plus. Donc là c'est vrai que c'est plus délicat quand c'est comme ça, donc là on est

toujours un peu plus démunie de savoir vers où les orienter quand il n'y a vraiment pas de soutien financier en fait, donc ça c'est toujours un petit peu plus complexe. » (Alice, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

Une des victimes dans cette étude a participé à un cercle, une forme de justice réparatrice appelée « conférence » dans les écrits sur le sujet. Dans une conférence, la victime ainsi que l'agresseur sont chacun accompagnés par des personnes de soutien, ainsi que des médiateurs. Voici la description du processus par cette victime :

« I think it has happened before but, it's not like their typical thing and, its rare. So, we eventually met and there were two mediators there through them, myself, my mom and sister came as impacted community members, so they were also speaking about like their experience, my lawyer came, the Crown attorney who was like, a major ally in all of this claim and my assailant, and he brought a friend who was initially there as a support person just to sit there, but he ended up having a very transformative experience as well and just like, breaking down, sobbing and being like "This circle is changing my life" (...) And I mean, my mom and my sister participated in the circle, so they were obviously very much supportive and like a lot of their healing needs were met through this as well. » (Jenny, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

L'expérience de Jenny rappelle que les impacts de la victimisation ne sont pas limités à la victime directe : les proches de la victime et ceux du contrevenant peuvent aussi être bouleversés par l'acte criminel. En incluant ces personnes dans le processus de justice réparatrice, ce dernier contribue également à les aider à gérer les conséquences du délit. Bien qu'aucune autre personne victime de l'étude n'a expérimenté la conférence, un membre de la communauté, ou un autre représentant de la société à différents titres, a accompagné le processus de justice réparatrice pour 17 des 18 participants. Il faut noter que l'inclusion d'un membre de la communauté fait partie d'emblée de l'offre de services de justice d'organismes comme le CSJR. Deux personnes qui ont complété un processus de justice réparatrice avec Équijustice ont également bénéficié d'un accompagnement similaire. De plus, des participants ont expérimenté des processus de groupe, où elles ont pu obtenir du soutien des autres personnes victimes.

Bien que le soutien nécessaire ait été obtenu, quatre personnes victimes parmi les 18 en ont recommandé spécifiquement davantage, même d'aller au-devant de ce besoin. Ainsi, ces participants ont souligné la nécessité d'une offre de soutien plus proactive et soutenue étant donné la difficulté du processus.

« Bien moi, j'étais super bien soutenue par mon entourage puis tout ça, j'en n'avais pas besoin là. Mais sinon, tu sais, je ne suis pas portée nécessairement par moi-même, tu sais, quand j'en ai besoin, d'aller nécessairement les appeler puis tout ça. Si eux autres auraient pu, ils pourraient, tu sais, comme nous appeler entre, voir si tout est correct, puis tout ça. Ça, ça serait un plus là. » (Catherine, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Les personnes qui travaillent dans le domaine de la justice réparatrice vont dans le même sens. En effet, Louise suggère un groupe de soutien pour les victimes qui font une démarche de justice réparatrice afin d'assurer une entraide constante pendant l'ensemble de ce processus difficile.

« Alors c'est sûr que si on avait un groupe de soutien, pour les gens qui traversent une expérience de justice réparatrice, peut-être avant, pendant, même après, tu sais, qui tiendrait compte de ça, ça pourrait être aidant des fois peut-être pour les gens. » (Louise, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

3.2.5 Le soutien après le processus de justice réparatrice

Le processus de justice réparatrice a aussi entraîné un besoin de soutien psychothérapeutique pour deux participantes victimes :

« Puis d'avoir peut-être, tu sais, moi j'étais bien *timée*, dans le sens où est-ce que j'étais retournée en thérapie dans ce processus-là, donc. Je sais que (*elle nomme le service*) offre un certain accompagnement, mais il faut s'assurer peut-être d'avoir un peu plus là au niveau des soins thérapeutiques, tu sais, parce qu'on ne sait pas qu'est-ce qu'il va sortir dans les jours, même dans les semaines, qui vont suivre cette rencontre-là, tu sais. (...) Et si je n'avais pas été en thérapie, je suis pas mal sûre que je serais encore comme démolie, tu sais. » (Anne-Marie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Après, j'ai eu besoin d'être suivie [par un psychologue] par exemple. (*petit rire*) (Q : Ok, donc c'est venu après ?) Oui, c'est venu après, c'est venu, une espèce de traitement choc un petit peu, j'ai fait "oh !" ». (Léa, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Bref, les personnes victimes rencontrées ont expérimenté divers services et diverses formes ou modalités de justice réparatrice. Elles ont d'ailleurs discuté considérablement de la rencontre avec leur propre agresseur versus celle avec une personne ayant commis un crime sexuel apparenté. Cependant, les expériences des personnes victimes ne dépendent pas tellement de ces modalités. Rencontrer son agresseur ou rencontrer un agresseur suppléant, les deux s'avèrent difficiles pour les victimes. Il faut que la victime traverse sa peur pour en

sortir. Certains participants font d'ailleurs le parallèle entre la justice réparatrice et le processus thérapeutique. Ainsi, l'importance de se sentir prêt à ce processus qui doit se vivre au bon moment dans leur parcours. Comme déjà mentionné, toutes les personnes victimes qui ont participé à un service de justice réparatrice ont témoigné du soutien reçu pendant ce processus.

PARTIE 4 : La réponse aux besoins des personnes victimes de violence sexuelle

Le troisième objectif de cette étude consistait à cerner si la justice réparatrice répond aux besoins des victimes de violence sexuelle (en matière de justice, de reconnaissance, de réparation, d'autonomisation, etc.) et comment cette réponse est vécue par les principales concernées. Les discours des victimes qui ont participé au processus de justice réparatrice soulignent l'importance des besoins comme la reconnaissance, s'exprimer et être entendues, ainsi que comprendre la victimisation subie. Cette partie du rapport permet donc de mieux comprendre l'importance de ces besoins pour les personnes victimes et comment la justice réparatrice répond à ceux-ci. Par la suite, nous examinerons les impacts, selon les personnes victimes, de leur participation dans ce processus pour leur propre guérison, qui inclut la reprise de pouvoir, la libération et l'apaisement. La question du pardon est ensuite explorée. Également, vouloir aider autrui est un désir fréquent des personnes victimes rencontrées. Ainsi, l'aide aux autres, associée à la garantie de non-répétition, est traitée; avant de conclure avec l'évaluation globale du processus de justice réparatrice par les personnes victimes qui y ont participé.

4.1 La reconnaissance

Presque la totalité des participants estiment que le processus de justice réparatrice a répondu à leur besoin d'être reconnus. Parmi les 18 personnes victimes, 10 d'entre elles ont d'ailleurs mis une emphase spécifique sur la réponse à ce besoin précis. Les participants discutent de la reconnaissance sous deux aspects : 1) la reconnaissance de leur victimisation et 2) la reconnaissance du tort commis par l'agresseur.

Lorsqu'il s'agit de la reconnaissance de leur victimisation, les personnes victimes cherchent surtout la validation de ce qu'elles ont vécu. Elles veulent être entendues par l'autre, être crues et que leurs souffrances soient reconnues. Ce besoin semble amplifié pour les personnes victimes qui n'ont pas été entendues ou crues, ce qui s'avère plus fréquent lorsque la violence sexuelle s'est déroulée dans un contexte intrafamilial. Plusieurs victimes ont mentionné avoir vécu le déni et le rejet de leur victimisation sexuelle par les membres de leur famille par exemple, comme une seconde victimisation. Le fait d'être reconnu, voire accueilli avec cette souffrance, devient alors d'autant plus pressant.

« Je pense qu'une des choses qui m'a le plus touchée c'est le fait d'être, que les autres me croient, d'être crue (...) qui n'a jamais été le cas, ça a toujours été, quand j'ai confronté mon père, ça a toujours été un déni, les autres membres de ma famille également. » (Emma, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« C'est ça que je dis, "écoutée, plus que ça, entendue, plus que ça, accueillie". Puis, le fait que moi je ne me crois pas, mais qu'il n'y ait aucun doute là-dedans, bien, tout d'un coup, je ne peux pas faire autrement parce que je ne mens pas, je dis juste des choses (*ton émotif ; la victime pleure*) (...) Je vous dirais que pour ma part, c'est ça qui est la plus grande blessure d'un enfant abusé... C'est la double, le double abus, de subir les abus puis de se faire dire qu'on ment ou que, je ne sais pas, ce n'est pas grave. C'est terrible. Parce que c'est très grave. C'est ça. (*ton émotif*) » (France, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Parmi les 10 personnes victimes qui ont souligné l'importance pour elles d'être entendues et reconnues, trois ont spécifié le besoin de s'exprimer devant un agresseur qui les entend véritablement. Même s'il ne s'agit pas de *leur* agresseur, le fait qu'un agresseur a reconnu leurs souffrances était important pour ces victimes.

« Je pense que le fait d'être entendu puis d'être reconnu dans cette souffrance-là par un agresseur, je pense que le fait de pouvoir le nommer. Tu sais, je l'ai nommé à des psychologues, mais, tu sais, je veux dire, ce n'était pas des personnes qui avaient commis un crime. » (Alexandre, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Puis une des choses qui m'a surprise, c'est un des sentiments qu'eux ont exprimés, qu'a exprimé autant la personne qui a commis un crime que le témoin de la communauté là, la personne de la communauté, ça a été qu'eux, mon récit avait suscité en eux de la colère, par rapport aux actes, par rapport à mon père. Puis ça, ça m'a surprise. Je m'attendais à de la compassion, ce qu'il y a eu mais... Et je dirais que cette colère-là m'a, exprimée par eux, a aussi pour moi donné le droit à cette colère en moi et puis m'a aussi dit d'une manière nouvelle, que je n'avais pas nécessairement été entendue, dit ma dignité, dit que finalement je ne méritais pas ça. » (Emma, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Fait que moi, j'ai commencé puis j'ai vraiment raconté. C'était la première fois que je racontais tous les détails de l'agression. (...) J'ai tout expliqué de A à Z, jusqu'à la fin, jusqu'au, en tout cas. Puis là, je l'entendais [le détenu]. Je l'entendais sniffer là. J'entendais qu'il avait de la peine, il réagissait à ce que j'ai raconté, tu sais. (...) Honnêtement, je me sentais libéré. (...) Oui, parce que c'est la première fois que je contais de A à Z qu'est-ce qui s'était passé, tu sais. Dans les moindres détails, il n'y avait aucune censure. Aucune, aucune censure. Puis lui aussi, il n'avait fait aucune censure. » (Benoît, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Concernant la reconnaissance de la victimisation, plusieurs victimes ont fait part de l'importance que l'agresseur reconnaisse sa responsabilité pour le tort commis.

« Pourtant, j'ai une grande faille d'espoir là, mais j'ai dit "c'est un homme qui n'a pas encore changé, repentir", puis je voulais, tu sais, c'est *my dad* là, il y a un côté de moi qui l'aime, c'est *dad*, tu sais. » (Carole, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Ça, le fait qu'il s'excuse, ça veut dire que c'est un être lucide, qui est devenu lucide, puis qui a été capable de dire "*eille*, je n'ai pas été correct envers mes victimes"... Puis là, il s'est excusé. (...) Il s'avoue là, il avoue là qu'il a fait quelque chose de mal. » (Benoit, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Jenny a apprécié constater que son agresseur a compris les torts qu'il lui a causés.

« I don't know exactly what this need is but like I really had a need for him to like, look at me in the eye while I expressed my grief and that was just to really like, humanize me. That was a need met for sure. Yeah and absolutely empowering and just, there's so many like the, I didn't even realize how much I had a need for him to take ownership and accountability until I heard it, like once he said it, I just like burst into tears and it was just like, such a huge relief moment. So that was really amazing... » (Jenny, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Bien que les victimes désirent surtout la reconnaissance de leur agresseur, elles décrivent comment la reconnaissance par *un* agresseur était aussi marquante pour elles.

« Moi, ce que j'aurais voulu, c'est qu'il reconnaisse les gestes, tu sais, pour être capable de vivre quelque chose là, avec mon grand-père, tu sais. Donc, alors que dans le truc de justice réparatrice, on donne au moins cette occasion d'échanger avec un agresseur, de parler avec un agresseur. Ça a un impact beaucoup plus positif je pense sur la vie d'une victime que d'aller en cour puis d'être traumatisée par les avocats qui t'accusent quasiment d'accuser ton grand-père d'avoir commis quelque chose qu'il n'a même pas fait, tu sais. » (Anne-Marie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Mais là, d'avoir quelqu'un qui accepte de participer à la justice réparatrice, qui a commis un crime, qui sait qu'il va aller là puis que la personne ne va pas manger des fleurs, mais va manger plus de la colère, de la merde, je pense que de pouvoir le nommer puis le vivre devant cette personne-là, puis que la personne reconnaisse le tort, bien je pense que tout ça fait que ça contribue au

bien-être, en tout cas, à la réparation de la personne, de la victime, ouais. »
(Alexandre, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Je peux enfin dire les conséquences à une personne. Parce que mon grand-père est décédé, fait que je ne peux pas lui dire, je ne peux pas le confronter, puis là c'est une personne qui a fait un cheminement aussi. Fait que... (*ton émotif ; pleure*) (...) Fait que c'est ça, de me sentir en contrôle puis pouvoir me dire aussi après, ce n'est pas... (*ton émotif*) Ce n'est pas moi qui est responsable... tu n'as pas à avoir honte, c'est lui qui a à avoir honte... »
(Marie-Ève, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Le besoin de reconnaissance inclut aussi le fait de respecter la dignité de la victime et de reconnaître son innocence, car parmi les victimes de crime sexuel, la honte constitue une conséquence fréquente. Elles se sentent souvent coupables et responsables des crimes sexuels subis. Ainsi, les victimes rencontrées ont trop souvent été habitées par la honte dans leur parcours de vie, d'autant plus en raison des problématiques concomitantes pouvant être développées à la suite du trauma subi.

« Quand il [le détenu] m'a tenue, il m'a demandé "pourquoi tu es ici ?", tu sais. Bien j'ai dit "moi je suis tannée de porter la honte, la culpabilité, le remords, tout ça". Puis il m'a regardée, puis là il m'a pointée du doigt là, puis il dit "ça là, ce n'est pas toi, c'est moi qui l'a fait, c'est moi qui porte la honte, c'est moi qui porte tout, je te l'arrache". Puis à ce moment-là, écoute, j'étais comme seule avec lui. Le reste là, autour là, c'était flou. (...) Ah je te dis, ça a, 90 % est resté là [au pénitencier, à l'agresseur suppléant]. (Q : Toute la honte, la culpabilité ... ?) Toute la culpabilité que je portais que je n'avais pas à porter, ce bagage-là, il est resté là. Puis il restait un 10 %. » (Julie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« C'est lui qui a honte là, c'est comme si je lui ai comme lancé de la honte sur lui puis c'est lui qui l'a attrapée, puis il l'a, puis c'est là sa place, ce n'est pas à moi, fait que (...) Le fait que je pensais que c'était de ma faute, que c'était parce que je tournais avec ma petite robe verte que je m'étais faite agresser, que je méritais de me faire étrangler, que, c'est comme "non, ce n'est pas moi, c'est lui qui avait des problèmes, ce n'était pas moi." (*ton émotif*) » (Marie-Ève, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Puis, il m'a dit "écoute c'est comme, ce n'était pas de ta faute, genre tu n'aurais pas pu te sauver d'eux autres [les *pimps*], c'est comme, ce n'était vraiment pas de ta faute". C'est ça, c'est déjà de me déresponsabiliser par rapport à ça, par rapport au fait que la société nous culpabilise toujours, puis surtout dans les cas de victimes d'exploitation sexuelle, ce n'était pas quelque chose qui était trop, trop évident. (...) Il m'a dit que ce n'était pas de ma

faute. » (Mélissa, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Ça m'a fait réaliser une partie de moi, une partie de moi, je dis bien une partie, pas l'ensemble de moi-même, encore plus le fait que ce que j'ai vécu, ce que mon frère a fait, que je suis irresponsable de ça, que je n'ai pas à me sentir coupable de tout ça, qu'il est le seul responsable, puis que si un jour je continue dans mon processus, puis s'il est condamné ou quoi que ce soit, bien je n'ai pas à me sentir coupable de ça. Ce n'est pas de ma faute, c'est lui qui était responsable de ses gestes. » (Karine, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

La reconnaissance de l'innocence de la victime était transformatrice pour ces victimes, comme Johanne qui vivait avec un sentiment de culpabilité.

« Un moment donné, il [le détenu] m'a arrêtée, puis il a dit "*(la victime nomme son propre prénom)*, tu n'as rien fait de mal", il dit "c'est moi qui a abusé de toi". Je ne me rappelle pas qu'est-ce que je lui disais à ce moment-là, quand j'étais petite ou quoi. Puis cet arrêt-là, quand il m'a arrêtée puis que c'était lui qui prenait la responsabilité là, j'ai plié en deux (*la victime pleure*)... puis j'ai braillé, j'ai pleuré. J'avais tellement besoin d'entendre ça... (*ton émotif*) Que je n'ai rien fait de mal, que c'était lui qui n'avait pas été correct. (*ton émotif*) (...) Ça, ça m'a guérie, transformée. C'est fini de me sentir coupable, tu sais, ça a comme... Mais c'est que, spontanément, il m'a arrêtée, puis il a dit "*(la victime nomme son propre prénom)*, tu n'as rien fait de mal", c'est juste ça que je me rappelle d'important. » (Johanne, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

La reconnaissance, dans toutes ces facettes, est au cœur de la réparation. Comme explique Louise, qui travaille dans la justice réparatrice :

« C'est ça la réparation, il n'y a pas quelque chose de concret là, ce qui répare c'est la reconnaissance, le fait que la victime puisse exprimer ce qu'elle a vécu, puis qu'il y ait quelqu'un qui reconnaît, qui valide, qui accompagne, qui supporte ce témoignage-là, puis qui exprime comment il se sent par rapport à la souffrance de l'autre, c'est ça qui est réparateur. Qu'un offenseur prenne la responsabilité des dommages qu'il a causés, qu'il reprenne le poids qui lui appartient, ça c'est réparateur. Fait que tu n'as pas besoin de beaucoup pour réparer, tu as besoin de mettre ensemble ces gens-là, de les laisser s'exprimer, puis de les soutenir dans la démarche. » (Louise, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

La reconnaissance contribue à la guérison, dans le sens où quatre répondants victimes ont

décrit spécifiquement comment le fait d'être crus et d'être acceptés par d'autres, les ont soulagés.

« Je ne sentais pas que quelqu'un ça le dérangeait, je ne sentais pas que quelqu'un ne me croyait pas... Juste ça là, j'aurais payé un million pour ça, même si je ne l'ai pas, je l'aurais payé (...) Je sentais que j'avais comme l'univers, juste me dire, ah, c'est comme *woh*. Ça là, c'était un baume pour ma tête, mon corps, mon esprit, jusqu'au bout des doigts, jusqu'au bout des pieds... » (France, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Ainsi, la reconnaissance par un contrevenant, même un agresseur suppléant, a aidé ces victimes dans leur processus de guérison. Comme Alexandre l'exprime :

« Puis il m'a même dit, tu sais, comme quoi il était désolé, tu sais, puis qu'il voyait comment que ça m'avait affecté, puis comment qu'il réalisait aujourd'hui ce qu'il avait commis. Puis il espérait même que la victime, sa victime ne soit pas trop amochée de ce qu'il avait subi, puis qu'il pensait à lui. Puis il trouvait que j'étais quelqu'un avec une intelligence émotionnelle, puis que je m'en étais bien sorti, puis que bon, c'est ça, c'est les conséquences. Non, il était... (Q : Puis qu'est-ce que ça vous a fait vous d'entendre ça ?) Bien je pense que c'est, que ça fait partie du processus de guérison que de constater que l'autre est là pour reconnaître le tort qu'il m'avait fait là. Puis c'est comme si à quelque part il acceptait de recevoir toute la merde... » (Alexandre, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

4.2 L'information et la compréhension de la victimisation

Le processus de justice réparatrice a permis aux personnes victimes de violence sexuelle d'obtenir des réponses à leurs questions afin de comprendre l'acte subi.

Les questions

Une des attentes des personnes victimes face à la justice réparatrice consistait à obtenir des réponses à leurs questions. Ainsi, les victimes expriment un besoin d'information afin de comprendre ce qui s'est passé. Plusieurs victimes, c'est-à-dire 11 d'entre elles, ont souligné clairement l'importance de la rencontre pour questionner et comprendre l'acte subi après que le silence soit brisé, la parole prise, le dialogue instauré. Conforme à leurs attentes, les

victimes estiment que la justice réparatrice, grâce au dialogue avec l'agresseur, a répondu à leurs questionnements entourant la survenance des crimes.

« Fait que moi c'était les questionnements que j'ai eus toute ma vie. "Pourquoi ? Pourquoi moi ? Pourquoi tu as fait ça ?", tu sais. Puis comme je te disais, je ne parlais pas fait que je ne pouvais pas aller y demander "pourquoi tu as fait ça ?". Premièrement, il l'aurait nié là. Ça c'est évident, il aurait nié parce que si on regarde à l'époque, si tu recules d'il y a quarante-cinq ans, les thérapies puis tout ça, tu sais, en tout cas. Mais de voir quelqu'un être capable de me dire qu'il a commis des gestes horribles de même, parce qu'on s'entend que c'est vraiment horrible là, puis qu'il est capable d'en parler, puis de mettre ses tripes sur la table puis ses émotions sur la table. J'ai eu des réponses à mes "pourquoi" là. » (Julie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Tu sais, j'ai posé beaucoup de questions à cet homme-là à savoir, tu sais, je voulais comprendre qu'est-ce qui pouvait amener un être humain à poser des gestes comme ça, tu sais... » (Alexandre, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« La phase de questionnements est moins là [aujourd'hui]. Parce que oui quand ça arrive, tu as cent millions de questionnements, puis pourquoi toi, puis tu fais-tu quelque chose de mal ? Bon, des questionnements tu en as une feuille là. Mais, tu sais, ça, j'ai réussi à avoir une couple de questionnements résolus, disons ça comme ça. J'en ai encore, qui m'ont apparus avec le temps, j'en ai aussi que bon, que lui il ne peut pas me répondre non plus parce qu'il n'a pas fait cette nature-là, l'exploitation sexuelle, lui il ne l'a pas faite. Fait que oui, j'ai un peu de questionnements là-dessus donc c'est sûr c'est des questionnements, des questions sans réponses, mais oui en général, ma feuille de questionnements était pas mal, pas mal remplie par des réponses, en général. » (Léa, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Les personnes qui travaillent dans le domaine de la justice réparatrice ont également parlé du besoin d'information des victimes pour comprendre l'acte. Selon les intervenants du domaine, les questions les plus fréquemment posées par les personnes qui ont subi de la violence sexuelle à l'agresseur sont :

« "Il y a as-tu eu d'autres victimes ?", ça elles le demandent (...) "D'où ça vient ?", tu sais, "d'où ça vient que tu aies pensé à ça ?", tu sais, "as-tu pensé à qu'est-ce que moi je pouvais vivre ?", tu sais. (...) "Est-ce que tu as été victime ?", fait que les victimes veulent savoir si les agresseurs ont été victimes eux-mêmes. (*Elle réfléchit*) Ça saute, mais, tu sais, "est-ce que tu as peur de recommencer ?", tu sais, ça elles vont le demander. Fait que c'est ça

les questions. (...) fait que là aussi il y a une nouvelle série de questions qui est en lien avec les conséquences. Mais je te dirais que les questions sont vraiment plus au niveau des faits, puis après ça, par rapport à la réparation, tu sais, par rapport au risque de récidive (...) puis, tu sais, “ok puis tes conditions de vie c’est quoi ?”, tu sais, “comment tu vis ça en détention ?”, “après ça quand tu vas sortir, es-tu sur le registre des délinquants sexuels ?”, tu sais, comme : “comment tu payes ?”. Ce n’est pas cette énergie-là qui domine “comment tu payes ?”, mais tu sais, “qu’est-ce que tu vis ?”, tu sais. » (Nadia, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

La compréhension

Les réponses obtenues aux questions lors de la rencontre amènent plusieurs personnes à comprendre davantage la victimisation subie et aussi, à mieux comprendre la réalité de l’autre.

« Bien, ça s’est bien passé, puis ça m’a permis de voir qu’eux autres aussi avaient été victimes d’actes criminels, puis peut-être que si on les avait aidés, ils n’auraient jamais été jusque-là. Mais ça reste toujours une hypothèse parce que ce n’est pas tous ceux qui agressent des enfants qui ont été victimes d’actes criminels au préalable, mais tous ceux qui étaient-là cette journée-là, ils l’avaient été. Donc tu sais, je m’intéresse toujours à la place de l’intervention auprès des victimes d’actes criminels, à savoir comme, comment qu’on pourrait réduire les chances qu’elles reproduisent ce qu’elles ont vécu auprès d’autres personnes, tu sais, parce que quand on connaît les dommages, on n’a pas envie de les faire vivre à quelqu’un, tu sais. » (Mélissa, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Les réponses d’un agresseur, même un suppléant, peuvent non seulement aider la victime à mieux comprendre sa victimisation, mais aussi lui faire réaliser qu’elle ne porte aucun blâme. Par exemple, Léa a été terrassée par les réponses lucides de l’agresseur rencontré :

« Moi, dans ma tête à moi, je pensais que c’était de l’amour, je pensais qu’il [son ex-conjoint] m’aimait, moi je pensais que, tu sais, ça en était quasiment normal qu’il me batte puis qu’il, tu sais que je le méritais. Mais, tu sais, ce n’est pas ça là, ce n’est pas ça la vie. (...) Puis il dit, tu sais, il dit “je parle par connaissance de cause et que j’ai réfléchi”, il dit “tu sais que qu’est-ce que tu as vécu, c’est qu’il ne t’aimait pas”, il dit “votre ex conjoint, il ne vous aimait pas”, il dit “ce n’est pas de l’amour ça”. Ça, ça m’a mise à terre ça, ça m’a renversée à terre, j’ai fait “mon Dieu, un agresseur qui dit ça”, j’ai fait “wow”. » (Léa, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Cette compréhension mène fréquemment à un changement de perceptions à l’égard de

l'auteur du crime sexuel subi. À titre illustratif, la colère de Mélissa s'est transférée de ceux qui l'ont exploitée sexuellement vers la société en général, complice de la prostitution.

« Puis ce que cette expérience-là de face-à-face m'a permis de comprendre, c'est que dans le fond, ce n'est pas, ce n'est pas d'autant plus la faute de ceux qui m'ont violé ou qui m'ont fait souffrir, mais de la faute de ceux qui m'ont regardé souffrir puis qui n'ont jamais parlé. Comme, c'est plus ça, fait que je suis sortie de là, je n'allais pas vraiment mieux, j'étais vraiment bouleversée parce que dans le fond je réalisais à quel point que la société avait une part importante dans l'exploitation sexuelle, puis ça, ça me fâchait... » (Mélissa, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Dans l'extrait suivant, Catherine rapporte aussi un déplacement de sa colère vers les institutions.

« Au moment que j'y ai été, je n'étais vraiment pas dans la colère, j'étais plus dans la compréhension. Mais là, la colère est plus envers comme le service de police, les institutions, ça s'est comme plus déplacé avec le temps. (...) Ça a comme enlevé la colère juste sur lui [son agresseur], de voir ça avec un vis-à-vis là. Et puis ça, ça a enlevé bien de la colère. » (Catherine, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Les réponses obtenues au cours du processus de justice réparatrice ont aidé les personnes victimes à (ré)affirmer leur compréhension du monde.

« Dans le sens où je me disais que je pense qu'on ne vient pas au monde foncièrement méchant ou mal intentionné, je pense qu'on le devient à cause des événements qu'on a vécus, puis on est dans une société qui est brisée par la violence, qui est déchirée par la violence et on voudrait que la justice soit faite dans un monde d'injustices. » (Anne-Marie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« And I think just like the need for hope being restored in the world of like "Wow, you know like, transformation is possible" and like empathy for like people we've hurt and everything like that is possible. So, I think just amending a lot of beliefs that were broken through trauma and like restoring those, that was a big need met. » (Jenny, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Grâce au dialogue, les personnes victimes n'ont pas seulement mieux compris l'acte, mais aussi l'autre. Elles ont ainsi pu voir l'agresseur autrement et cette compréhension les a soulagées.

« Donc ça m'a aidée de comprendre que le fait que ce n'est pas nécessairement volontaire, tu sais, qu'il y a une souffrance derrière ça, qui l'a poussé à commettre un crime comme celui-là. Pour moi, ça m'a soulagé la conscience. Ouais. Ça confirme qu'on ne vient pas au monde méchant, mais que ce sont les circonstances de la vie qui nous poussent à poser des actes, puis que le système de justice réparatrice est là justement pour aider à réparer des deux côtés, tu sais, j'espère, pas juste du côté de la victime, mais aussi du côté de l'agresseur, tu sais. (...) J'ai compris qu'il a été victime d'agression sexuelle là de son père, puis qu'il a vécu de la cruauté mentale parce qu'il essayait de l'exprimer puis que là finalement, il prenait prise de conscience en prison de ce qu'il avait vécu, mais il n'en avait jamais parlé avant, puis il n'avait jamais connecté avec ses émotions. Donc, bon, tu ne veux pas l'excuser, mais en même temps, tu dis bien "qu'est-ce qu'il a connu d'autre dans sa vie là ce gars-là ?", et pour moi, tu sais, avec mon cœur de chrétien maintenant, je dis que sa souffrance l'a poussé à faire des choses pas correctes, alors que lui-même n'a pas été pris en charge en tant que victime, tu sais. » (Anne-Marie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Bon, je les vois quand même comme des agresseurs là, je ne peux pas dire que je me mettrais un chapeau pour dire "bravo tu as battu une femme, je suis tellement contente pour toi !". Non, tu sais, il faut quand même avoir une limite là, mais oui, je le vois d'un autre angle les agresseurs. Oui, je crois qu'il est possible de changer quand tu le veux puis quand tu fais les démarches pour. Moi, dans ma tête à moi, je ne voyais pas ça au début. » (Léa, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Tu sais, je ne vois plus ça comme la vie c'est dangereux, je vois juste comme on est tous à différents niveaux de victimes, d'avoir été victimisés, puis tout ça, fait qu'il n'y a plus cette espèce de mur entre les gars en dedans puis moi en dehors, puis ça a été une révélation. (*ton émotif*) » (Johanne, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Ainsi, la rencontre de justice réparatrice a permis aux personnes victimes de voir l'humanité de l'autre et mieux comprendre le monde, au-delà de la reconnaissance face à la violence sexuelle subie.

« Puis c'était peut-être à partir de, je dirais la troisième, presque même quatrième rencontre, que là c'était deux individus [les détenus] qui étaient devant moi, qui avaient leur parcours à eux, qui paradoxalement utilisaient les mêmes mots pour parler de leur souffrance à eux, que moi quand je leur ai parlé de ma souffrance à moi. Fait que quelque part, il y avait, il y a un contact qui s'est fait. Non pas que ça excusait quoi que ce soit, non pas non

plus que ça justifiait quoi que ce soit, mais il y a quelque part où on était capable de se rejoindre. (Q : Dans la souffrance, qui était semblable ?) Oui, oui, oui, oui, oui. Et ça, ça a quelque chose d'apaisant. C'est paradoxal, mais ça a quelque chose de très, de très apaisant. Je ne suis pas trop sûre de qu'est-ce qui est si apaisant que ça, mais il y a quelque chose qui se passe, en tout cas, dans le lien. (...) Bien, c'est ça aussi, c'est de rencontrer l'autre à travers sa souffrance, c'est de rencontrer l'humanité chez l'autre. (...) C'est comme d'avoir l'impression que... qu'on vient tous du même endroit puis que... (*la victime réfléchit*) C'est comme donner une chance à la vie. C'est vraiment, c'est vraiment juste ça. Puis que cette vie-là, que ce soit la mienne, ou que ce soit celle des détenus, ça a la même valeur. » (Lise, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Mais dans ma tête, je parlais vraiment combative, et de le voir en vrai, dans sa souffrance aussi, dans sa difficulté surtout à exprimer, sa difficulté à assumer ce qu'il a pu faire, enfin c'est ce que j'ai exprimé après avec les accompagnants, mais je dirais, pour moi, c'est là qu'intervient l'aspect réparateur. (...) Je parlais vraiment combative, dans le sens que je vais l'avoir et puis finalement je suis trouvée comme désarmée. Et en fait, c'est parce que je me suis trouvée désarmée que, le début, je dirais la porte s'ouvre à ce moment-là, pour la réparation. Dans le sens que je me suis dit que je ne peux pas tuer quelqu'un qui s'est déjà tué lui-même, je ne peux pas comme frapper ou mordre ou attaquer une personne qui est comme déjà abattue. Et en fait, c'est ça qui désarme et qui permet de franchir une frontière qui était établie et qui ramène entre guillemets à l'humain. » (Laurence, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

4.3 La guérison

Les personnes victimes montrent comment leur expérience a contribué à leur processus de guérison. Le mot « guérison » se retrouve une centaine de fois dans les discours de 11 des 18 répondants, selon les verbatims des entretiens. En répondant à leurs besoins, la justice réparatrice leur a permis de poursuivre leur cheminement vers le rétablissement. En fait, les démarches réparatrices de la majorité des personnes victimes rencontrées entrent dans le prolongement de leurs démarches thérapeutiques.

« C'est parce que c'est l'aboutissement d'un processus. Si je n'avais pas fait les quatre années de thérapie, je ne me serais pas rendue, tu sais, justice réparatrice ou pas, je ne me serais pas rendue là. Fait que je dirais que c'est l'aboutissement d'un processus qui avait commencé des années auparavant, et ce processus-là d'avant, était nécessaire pour que le processus de justice réparatrice puisse se développer, puis que je puisse aboutir à autre chose. (...)

Ce n'est pas le processus de justice réparatrice qui permet la guérison, la guérison elle était là, tout simplement ça a mis un point final au processus de guérison. » (Lise, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« J'étais comme soulagée de dire "wow", j'étais même un peu émerveillée de la démarche, de dire 'ah c'est incroyable que je vienne de vivre ce moment-là'. Puis, pour moi, j'étais tellement contente parce que je me disais, au niveau du processus de guérison, "je pense que ça va ajouter quelque chose", puis j'avais hâte comme de voir la suite. » (Anne-Marie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Bien que certaines personnes victimes parlent de guérison, d'autres parlent plutôt de la poursuite de ce cheminement vers le rétablissement, comme si la justice réparatrice insufflait la démarche thérapeutique.

« C'est là que ça m'a permis de continuer ma thérapie, des choses que je n'avais pas, on pourrait dire, parlées plus qu'il le faut. Donc ça a été, j'ai recontacté la psychologue que j'avais déjà vue. (...) Fait que oui, j'ai continué après, ça m'a permis de continuer mon cheminement. Ce n'est pas facile par moment, il y a des moments que je trouve ça extrêmement dur, mais bon je m'accroche et je reste forte. Donc ça, je pense que c'est le plus beau cadeau que m'a apporté la justice préparatrice, c'est cette espèce de détachement-là que j'avais, que là j'ai réussi à me reconnecter (...) Si tu t'attends qu'après ce cheminement-là, tu l'as oublié puis que c'est guéri... Oublier c'est impossible, puis guérir, non. Oui, tu vas avoir satisfaction intérieurement, mais pas, ce ne sera pas guéri parce que moi ce n'est pas guéri. Oui, ça m'a fait entièrement satisfaction, ça m'a énormément aidée pour mon cheminement personnel, mais... Je ne peux pas dire que je suis guérie. Je me sens mieux, ça m'a fait comme j'ai dit tantôt, une certaine libération, ça m'a fait une certaine croissance personnelle et le cheminement personnel que ça m'a apporté. C'est tout. Mais, tu sais, c'est déjà beaucoup pour moi puis c'est correct. » (Léa, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« C'est l'impression d'avoir goûté quelque chose de vrai, de réel, une assurance que c'est vrai, comme d'avoir le *preview*, mais après, c'est ça. (...) C'est comme on voit le *preview* d'un film mais après faut faire la file d'attente avant de voir le film au complet. (*rires*) (...) il reste un peu du travail pour l'intégrer pleinement. » (Emma, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

À la suite du processus de justice réparatrice, les apports restaurateurs et thérapeutiques sont tellement enchevêtrés qu'il devient complexe de les distinguer. Les personnes victimes consultées en parlent :

« Je sais qu'ils disaient que j'avais cheminé beaucoup. Mais est-ce que c'était la justice réparatrice, est-ce que c'était la psychothérapie, est-ce que c'était, tu sais, il y a tellement de choses, mais ça je ne le sais pas... » (Marie-Ève, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« J'ai vraiment beaucoup cheminée là dans ma vie, tu sais, qui m'a amenée je pense à vivre cette démarche-là [de justice réparatrice]. Mais il y a quand même eu comme de l'accès à de l'information, qui m'amène à vivre une guérison plus profonde, fait que je pense que c'est ça qu'il répondrait là, tu sais. La démarche a permis à l'enfant de s'exprimer, puis en s'exprimant, cet enfant-là a pris sa place, puis en prenant sa place, elle a été capable de dévoiler des choses qui étaient encore cachées là, tu sais. Puis, je pense que c'est en lien à cause de la thérapie, mais beaucoup à cause de cette démarche-là. » (Anne-Marie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Bien que ces deux dimensions, la réparation et la thérapie, soient difficiles à distinguer, plusieurs participantes font des différences significatives entre les deux. Elles jugent que seul l'agresseur direct ou suppléant peut non seulement apporter des réponses à certains de leurs questionnements, mais aussi de recevoir certains sentiments et paroles de leur part. Ainsi, la contribution du processus de justice réparatrice au cheminement thérapeutique des personnes victimes est unique. Elles sont nombreuses à témoigner sur ce sujet :

« Encore une fois, tu sais, de raconter les gestes, mettons à toi ou à une psychologue, versus à mon grand-père qui serait en face de moi, c'est complètement différent là, parce que mon grand-père c'est la personne qui a commis les actes. (...) Bien c'est ça qu'en prison, avec le face-à-face, ça permet. Ça permet vraiment à l'autre de dire "oh *shit*, regarde qu'est-ce que j'ai fait", tu sais. Puis là ça permet de réparer quelque chose alors qu'avec la psychologue, elle permet de t'écouter, ça permet de t'écouter, de te donner des outils pour mieux fonctionner, pour mieux t'exprimer, pour mieux comprendre ce que tu as vécu, mais ça ne répare pas nécessairement. (...)

Donc, pour moi, le besoin de reconnaître, pour moi il y a un aspect spirituel en dessous de la justice réparatrice là, (...) qui est pour guérir profondément. Donc, on parle d'une guérison intérieure, on parle de la guérison de l'âme. La guérison des blessures vient avec beaucoup plus que des explications thérapeutiques, ça vient avec du vécu, avec quelque chose de concret, qui est des gestes qui sont posés pour réparer. Donc, pour moi, le face-à-face c'est un geste concret que l'agresseur pose pour réparer la victime, et vice versa, parce que moi je n'aurais pas pensé avoir un impact comme ça sur la vie de cette personne-là. » (Anne-Marie, qui a participé à un processus de justice

réparatrice).

« Puis de sentir que tu es vraiment reçu là où que ça compte, tu sais. J'ai été en thérapie, puis ça se passe au niveau de la tête. Ça, ça ne fait pas la job. Tu as beau comprendre, tu as beau faire des affirmations, de faire du yoga, puis tout ce que tu voudras. Il y a quelque chose comme quoi que d'aller dans la blessure avec l'autre qui est aussi blessé que toi... *ostik*, ça fait la job. » (Johanne, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Quand on est en thérapie individuelle comme ça, il y a une partie de la thérapie qui est de s'apercevoir et de comprendre qu'il n'y en a pas de raison, qu'il y a des choses auxquelles on ne pourra jamais répondre : "pourquoi, pourquoi moi ?". Fait que c'est comme si la justice réparatrice arrivait là où la psychologie individuelle a ses limites, puis c'est comme si ça permettait d'aller juste, de tourner, le pourquoi, je ne le saurai jamais, mais il y a des éléments de réponse qui peuvent venir, puis assez d'éléments de réponse pour que ce soit apaisant. Alors que sans ça, il n'y a rien, on arrive devant un questionnement sans fin, alors que là, il y a une situation, il y a un visage, il y a une transposition qui peut se faire, une compréhension, un peu, qui peut se faire. » (Lise, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Les personnes qui travaillent dans le domaine de la justice réparatrice font aussi cette distinction entre thérapie et réparation :

« Souvent, on travaille en symbolique hein en accompagnement, psychothérapie, c'est du travail symbolique, ce n'est pas du travail concret, bien concret interpersonnel là, dans ce sens-là. Fait que je pense que juste d'en parler c'est un niveau hein, pour certains ça va être satisfaisant. Dans les CALACS, on travaille en symbolique, en dessin, en image, avec le corps, tout ça, c'est comme un autre niveau d'implication, le travail symbolique, puis pour certaines c'est suffisant. Là, c'est la rencontre humaine hein, ce n'est pas un dessin, ce ne sont pas des mots garrochés au mur, ce sont des mots déposés entre les mains où est-ce qu'il y a une réponse, il y a un accusé-réception. Puis non seulement ça, il y a tout l'effet de voir l'effet sur l'autre, qui s'imprègne dans l'expérience multisensorielle, je dirais, ou kinesthésique ou... Le souvenir est, je pense, plus marquant qu'un dessin sur le mur qu'on déchire. Puis d'entendre la voix de l'autre qui n'est pas bien, de voir le corps de l'autre qui n'est pas bien quand il entend, bien ça parle énormément. Je pense, moi, que la différence est là. » (Nadia, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

« Puis l'autre affaire, de lui donner l'occasion de dire à un offenseur, c'est complètement différent de le dire à une autre personne. (...) Tu sais, ça prend le contact pour revivre la peur des fois, revivre la colère avec énergie, pour

être en contact avec ce qu'on a, justement le pus là, pour être en contact avec ça, bien ça prend un choc aussi pour y retourner. » (Louise, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

Ainsi, les aspects thérapeutiques et réparateurs s'avèrent complémentaires.

« Moi j'ai une perception de complémentarité plus que d'addition. Moi j'ai la perception qu'il y a une période, en tout cas de ce que j'ai entendu, qui était plutôt dans la souffrance, qui en est venu à de la négation, ça n'a pas existé, puis que là des événements ont fait en sorte que dans leur vie, soit l'apparition du rôle d'un parent, tu sais, ils deviennent parents, tu sais, ils rencontrent des choses dans leur vie qui font en sorte que ça les ramènent là puis que ça arrive. Il y a une étape qui est de se comprendre, tu sais, "c'est-tu normal ce que j'ai vécu?"", puis effectivement, moi j'imagine que ce n'est pas tout le monde, nous on a les gens qui ont envie de faire quelque chose envers l'autre personne, tu sais, soit d'obtenir, tu sais, c'est ceux qui ont besoin d'une clé. Mais tu sais, il y en a plein, plein, plein, j'imagine des milliers de personnes, qui sont chez le psy puis qu'avec le psy ils obtiennent la clé pour fermer, tu sais. Mais nous c'est parce qu'on voit les gens qui n'ont pas toutes les clés, tu sais, je pense que c'est l'addition de clés... Je ne suis pas sûre que ce qu'on fait a vraiment un impact plus grand, mais il est vraiment complémentaire, tu sais. » (Sophie, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

Finalement, plusieurs dimensions, soit la réparation, la guérison et la spiritualité, se rejoignent au cours du processus, selon cette participante :

« Puis parce que pour moi, un programme de justice réparatrice, si on veut parler de réparation, on parle aussi de peut-être une guérison, puis la guérison, on parle de la guérison de l'âme, et donc pour moi, c'était important de prier... » (Anne-Marie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Le cheminement ou la guérison des personnes victimes qui ont participé à une démarche de justice réparatrice se traduit par une prise de pouvoir, une libération et un apaisement.

Une (re)prise de pouvoir

Le processus de justice réparatrice a eu un effet de reprise de pouvoir, à divers degrés, pour 12 des 18 personnes victimes rencontrées. Cet « *empowerment* », selon l'expression usuelle, a été particulièrement remarqué pour trois d'entre elles. Comme nous l'avons déjà mentionné, les victimes avaient besoin de s'exprimer et quand elles ont enfin pu parler avec l'autre, deux ont souligné comment cet acte leur a procuré un sentiment de contrôle. Elles ont eu l'impression de remettre la responsabilité et le blâme sur les épaules de l'agresseur.

« Je peux enfin dire les conséquences à une personne. Parce que mon grand-père est décédé, fait que je ne peux pas lui dire, je ne peux pas le confronter, puis là c'est une personne qui a fait un cheminement aussi. Fait que... (*ton émotif ; pleure*) (...) Fait que c'est ça, de me sentir en contrôle puis pouvoir me dire aussi après, ce n'est pas... (*ton émotif*). Ce n'est pas moi qui est responsable... tu n'as pas à avoir honte, c'est lui qui a à avoir honte, fait que (*pleure*)... Puis je me sentais tellement forte. (*rires*) J'étais comme "je l'ai fait, j'ai réussi ! (*ton de fierté*)" C'était une force intense en dedans là. J'ai du pouvoir là. » (Marie-Eve, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Fait que c'est vraiment, c'est moi qui avais le contrôle cette fois-là. Je ne l'ai pas eu à sept ans, mais là, je l'avais à ce moment-là..... Puis avant ça (la rencontre), bien je voulais beaucoup contrôler, que ce soit fait à ma façon, puis maintenant je me dis "bof, c'est tu vraiment grave", tu sais, si lui il veut le faire comme ça ou elle veut le faire comme ça, tu sais. Fait que ça m'a amené un certain lâcher prise. (...) Ah ce n'est que du positif. Je pense que je suis devenu mon meilleur ami, puis j'ai appris à mieux me vivre depuis cet événement-là, puis à m'accepter aussi, ouais. » (Alexandre, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

En ce sens, Maude est éloquente pour expliquer sa reprise de pouvoir :

« Puis, tu sais, à un moment donné pendant la rencontre, tu sais, il m'avait dit "est-ce que tu as l'intention de porter plainte ?", parce que lui, il avait peur de perdre sa job, puis de perdre sa femme, puis tout ce qu'il avait finalement. Puis j'ai dit "ouais, je pense qu'un jour je vais porter plainte". (*petit rire*) Puis là, il m'a répondu en pleurant qu'il avait l'impression d'avoir une épée de Damoclès au-dessus de la tête, puis en fait, je ne lui ai jamais dit que je n'avais pas vraiment l'intention de porter plainte, mais pour moi c'est une petite victoire. (*rires*) C'était une petite victoire, je me disais, tu sais, il a comme, tu sais, il y a un peu de vengeance, il y as-tu de la vengeance ? Je lui remettais un peu tout ça, puis c'est comme si j'avais envie de lui remettre sa responsabilité, ouais. Puis, tu sais, moi à chaque jour je pensais à ça, ou presque, bien peut-être pas tous les jours, mais quand même ça occupait quand même vraiment beaucoup ma vie, puis lui non. Fait qu'en fait, je ne me sentais pas mal du tout, tu sais, de lui remettre cette épée de Damoclès là, comme il l'a nommé, au-dessus de sa tête, puis s'il se réveille à chaque jour en pensant ça, bien c'est un peu le balancier qui est inversé maintenant. Fait que j'étais satisfaite quand même d'avoir remis sa responsabilité, ouin, remis sa responsabilité dans ses mains à lui. Ouin. Fait que j'étais en paix avec ce que j'avais fait, puis j'étais vraiment fière de moi. » (Maude, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Le pouvoir de la personne victime se rétablit fréquemment par une comparaison avec la situation de l'agresseur. La moitié (9/18) des répondants victimes de violence sexuelle ont comparé leurs souffrances à celles des contrevenants. La plupart d'entre eux ont d'abord ressenti de la pitié envers l'agresseur.

« Puis là, ils [les détenus] arrivent, puis c'est tellement capotant, ça doit se faire souvent ça j'imagine, ce n'est plus nous les victimes, c'est eux. Je les regarde, mon Dieu ils font donc bien pitié. Ils arrivent bien piteux, puis ils s'assoient la tête basse, tu sais (*rires*). (...) C'était deux hyper blessés qui se rencontraient, puis comme deux réactions différentes, mais finalement on arrivait à faire ça. Puis c'était beau... Fait que c'est ça, c'était beau parce qu'on s'est tous raccordés... Quand je vois les autres s'épanouir, ça me fait tellement, sans être sauveuse, mais ça me fait tellement de bien (*ton émotif*), j'ai assez hâte qu'on se réconcilie, c'est ça, c'était une grande, grande réconciliation des êtres, c'est beau hein ? (*Rires*) » (France, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Bien je trouvais qu'il [le détenu] faisait pitié. (*Rires*) Tu sais, pas l'image d'un agresseur du tout, du tout, mais l'image d'une personne aussi vulnérable que moi je dirais, tu sais, mais dans son état d'agresseur, tu sais, dans un sens qu'il était en prison parce qu'il avait commis des actes d'agression sexuelle, tu sais, mais au niveau de la vulnérabilité, moi je trouvais qu'on n'avait pas grand chose à se dire un contre l'autre, tu sais, il était aussi vulnérable que moi. » (Anne-Marie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Grâce aux rencontres, les personnes victimes ont pu percevoir l'humanité de l'autre. En constatant la vulnérabilité de l'agresseur, la situation s'équilibre d'une certaine façon aux yeux de personnes victimes. Elles étaient alors frappées par les similarités de leurs conséquences, comme la honte. Malgré les ressemblances, des victimes concluent que la prison littérale des agresseurs est plus lourde que la prison virtuelle qu'elles ont subi à la suite de la violence sexuelle. Bref, la comparaison est favorable aux yeux des personnes victimes.

« Il a eu vingt ans [d'emprisonnement], ouais. Puis je trouvais ça, puis, tu sais, cet homme-là, le détenu, bon c'est quelqu'un à peu près d'une soixantaine d'années, puis il n'y a pas personne qui va le visiter en prison. Il a des enfants, il a un petit-fils. Le petit fils ne connaît même pas l'existence de son grand-père parce que son fils ne veut pas dire à son fils, je ne sais pas si c'est clair là, mais en tout cas, que son grand-père existe. Puis tu sais, le détenu disait "moi, quand je vais sortir d'ici, tu sais, quelle femme va vouloir être avec quelqu'un qui a fait vingt ans, qui va vouloir me réengager comme travail", au niveau, tu sais, travail. Donc, tu sais, moi je lui disais "moi, j'ai vécu ma

peine, ma peine je l'ai vécue, ma sentence, moi je l'avais tous les jours à l'extérieur", lui c'était à l'intérieur. Mais je trouve que c'est vingt ans de ta vie que tu n'es plus en contact avec la nature, avec les êtres humains, tu sais, voir de la beauté, voyager, tu sais, la liberté c'est tellement important, ça m'a fait réaliser à quel point c'est important la liberté. Puis pendant le processus, souvent bien j'étais à l'extérieur, je voyageais, puis, tu sais, je voyais des belles choses, puis je pensais à cet homme-là. Je me disais, tu sais, moi je vois des choses que lui n'a pas vu pendant toutes ces années-là, tu sais. » (Alexandre, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Fait qu'après, moi j'ai dit les conséquences que j'avais dans ces situations-là, puis il [le détenu] n'en revenait pas toutes les conséquences que j'avais. Lui, il a dit un peu ses conséquences qu'il a eues avec son arrestation puis alouette. Tu sais, là-dessus on voit que deux choses peuvent être carrément différentes mais en même temps connectées, en même temps similaires. Parce que oui, lui ça a été au moment de son arrestation, il a vécu toutes sortes d'affaires, toutes sortes de conséquences, puis moi bien, tu sais, ce n'est pas une question d'arrestation rien, ça a été autre chose, mais on avait des conséquences similaires, malgré tout. Puis j'ai fait "wow, c'est drôle, ça fait bizarre d'avoir des conséquences similaires", puis j'ai fait "bien câline, ça a l'air qu'en étant agresseur on peut avoir des conséquences". (...) Lui, ça a été un peu médiatisé. Fait que lui ça a été une question de honte envers lui-même puis envers aussi, tu sais, que le monde a une certaine honte envers lui-même aussi fait que lui aussi ça le suit. Ça, moi aussi, une question de honte envers moi-même, ça me suit. Honte, le monde dans l'entourage, bien une certaine peur qu'on ait honte de moi là. Mais, tu sais, je le sais que ce n'est pas le cas là mais, tu sais, juste ça, c'était similaire. Parce que je n'aurais pas pensé qu'en étant agresseur tu aies une certaine honte. » (Léa, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Puis, lui [le détenu], c'est que la guérison se fait des deux côtés, parce que lui il disait "je sais, je le vois dans la façon que tu me regardes que tu ne m'en veux pas". Il a commencé à être capable de me regarder dans les yeux. Puis lui c'était gros ça, parce qu'il a été banni de sa famille, il a été dans les journaux locaux, tu sais, il est barré là. Puis ses parents ne savent pas quoi faire avec. Puis il allait sortir bientôt. Puis je me dis "wow, lui aussi il porte ces douleurs-là de vivre", fait que pour moi il n'y a pas de différence tellement entre lui et moi, pas tellement, pas tant, tu sais. (*ton émotif*) » (Johanne, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« J'ai aussi moi-même été touchée par le récit de mon vis-à-vis. Je pense qu'une des choses qui m'a marquée, c'est quand il faisait le récit des conséquences aussi, des actes dans sa vie. Bon, il y a eu l'incarcération, il y a

aussi des restrictions avec notamment l'interdiction de l'usage d'Internet, mais aujourd'hui l'Internet c'est quand même assez présent dans notre vie quotidienne de tout le monde. (*rires*) Et en tout cas, je réalisais que, autant moi il y a un poids que je garde dans ma vie, dans mon histoire, mais lui aussi. Et finalement, un peu le sentiment que les conséquences étaient plus lourdes (*petit rire*) pour lui, quotidiennes, que pour moi, ou de ce que moi j'en ai l'impression. Pas pour dénier ce que je vis mais... Par exemple, il parlait de toujours le risque d'être reconnu parce que, bien son histoire a été médiatisée. Donc on cherche un emploi, mais deux fois il s'est fait, du jour au lendemain, mettre à la porte de son emploi parce qu'il y en a qui avait découvert son histoire. L'impossibilité d'aller visiter, de prendre un repas chez des gens si les gens ne sont pas au courant de son histoire par l'agent de probation ou en tout cas, la personne qui le suit, donc dans ce cas-là, on refuse en général des invitations à souper. » (Emma, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Une libération

Douze des 18 personnes victimes ont nommé à quel point le processus de justice réparatrice leur a permis de se libérer de leur victimisation et du fardeau psychologique qu'elles traînent depuis longtemps. Pour certaines, comme Béatrice, c'était le fait de pouvoir finalement avoir des réponses à leurs questions qui les a libérées.

« Oui, puis moi je lui en voulais tellement [son agresseur direct], je suis même allée le voir à sa pierre là, des fois j'allais garrocher une roche sur sa pierre en voulant dire "c'est la douleur que tu me fais là, tu sais, pourquoi ?" Puis je n'avais jamais des réponses, mais là je pouvais avoir des réponses là-bas. Fait que c'est pour ça que ça m'a amené à arrêter d'avoir de la haine à quelque part. Puis je me suis tout le temps dit quand j'ai vieilli, parce qu'on se pose des questions dans notre tête de petit enfant, "pourquoi ?", on voit que ce n'est pas normal quand tu es un enfant, les parents ne te montrent pas ça dans leur éducation. (...) C'est sûr que, c'est sûr qu'il ne pouvait pas le vivre parce qu'il est décédé ça fait X années-là, mais c'était ça que, et c'est grâce à la justice réparatrice, que ça m'a permis de passer à travers de ça, que je ne pouvais pas régler mes comptes avec mon oncle. Bien moi j'ai posé des questions, il était bouche bée sur des affaires qu'il ne s'attendait pas parce que c'est allé très loin psychologiquement... Mon Dieu que je me libérais, c'est ça, c'était de la libération totale. (...) Moi ça m'a libérée parce que j'ai posé beaucoup de questions... de questionnements. Puis il n'était pas capable, il y a eu un questionnement qu'il n'était pas capable de me répondre, les larmes sortaient de cette personne-là. Mais ce n'est pas grave, pour moi, j'avais ma réponse. » (Béatrice, qui a participé à un processus de justice

réparatrice).

« Ça a libéré un paquet de douleurs, un paquet d'emprises, un paquet de choses que même moi, je m'étais faites à cause qu'on ne m'a pas répondu, on ne m'a pas défendue, tu sais, on n'osait pas, tu sais, c'est comme 'wow, ça se dit devant eux autres'', tu sais. Je le savais, mais je ne l'avais pas expérimenté pour moi-même. Puis ça a fait beaucoup libérer pour moi. » (Carole, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Ça a été, oui, toutes sortes de gammes d'émotions, mais ça a été extrêmement libérateur parce que ça, c'est le genre d'affaires que je n'aurais pas dit à mon agresseur parce que je me serais fait ramasser, c'est certain là. C'est sûr que je ne serais plus ici de ce monde parce qu'il était assez violent merci. Mais non, que je puisse le dire à quelqu'un d'autre, un agresseur qui ressemblait, qui avait des points communs, ça, ça a été extrêmement bien. (...) Ça a libéré, ça a fait une certaine libération puis acceptation. » (Léa, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Plus précisément, le dialogue de justice réparatrice a permis à cinq des 18 victimes de se libérer de leur sentiment de honte afin de s'accepter, comme pour Léa.

« Ça m'a permis de m'ouvrir. (...) Oui, de m'exprimer puis de, tu sais, accepter, de comprendre que oui c'est arrivé puis ça ne fait pas de toi une mauvaise personne. Ça serait ça d'après moi qu'il pourrait dire, que ça a fait une certaine délivrance d'en parler plus, puis d'arrêter d'avoir une certaine honte. (...) Je m'explique en disant acceptation que, c'est un mot que j'ai un peu de misère, mais ça a un double sens-là. Je n'accepte pas que ça me soit arrivé, je n'accepte pas d'avoir vécu tout ça, je ne méritais zéro, aucunement. Mais le fait que ça m'ait arrivé, maintenant je suis capable de le nommer. Ce n'est pas, je n'ai plus autant honte que j'avais. Au début, j'avais honte puis j'ai fait : 'mon Dieu, je suis restée longtemps avec lui [son ex-conjoint violent], ah !', j'étais la pire gaffe de ma vie. J'ai fait 'wow'', tu sais, je me traitais de toutes sortes de noms, ça c'est sûr. Mais j'ai appris que bon, c'est arrivé puis je pense que je ne suis pas toute seule au monde, il y en a d'autres dans la vie. » (Léa, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

En plus de la honte, des personnes victimes se sont libérées de leur colère, comme Lise en témoigne :

« Puis c'est là que la justice réparatrice arrive. C'est que ça donne une porte de sortie à quelque chose qui, avant, il n'y avait pas d'issue. La colère, tu sais, je l'aurais sortie comment là ? Ça serait resté pris là. C'est resté pris là

pendant toutes ces années-là, fait qu'on fait quoi avec ça ? Cet oncle qui était là, ou ces individus qui étaient devant moi, une fois qu'ils ont admis ce qu'ils ont fait, une fois qu'ils ont purgé leur peine, ok, mais là on fait quoi ? Et si dans cette rencontre-là il y a quelque chose qui a pu sortir de ça, bien ça valait la peine, sans aucune réserve. » (Lise, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Le personnel des services de justice réparatrice ont également remarqué cette libération de la colère, comme de la honte et la culpabilité parmi les personnes victimes.

« Bon, au-delà du fait de se libérer des émotions très profondes, comme la colère, souvent la colère, ça c'est quelque chose avec laquelle elles arrivent, "autant la tristesse je l'ai comme libérée en thérapie, mais la colère je n'arrive pas à la crier vis-à-vis de mon thérapeute, donc pour moi si c'est quelqu'un qui ressemble à mon agresseur, là je vais la crier". Donc ça, c'est un élément aussi qu'on entend assez souvent. » (Alice, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

« La colère, à un moment donné, c'est comme, ce qu'elles disent les victimes par rapport à la colère, c'est "comment être en criss envers quelqu'un qui te dit", par exemple, "je l'ai fait", tu comprends ? Ça a un effet, ça fait fondre et ça accède aux sentiments toxiques qui sont plus de l'ordre de l'identité, tu sais, la colère c'est un fourre-tout de plein d'affaires bien souvent, fait que ça permet d'accéder à la honte, à la culpabilité, qui empêchent pour moi les gens de prendre une place et de s'exprimer et tout ça. » (Nadia, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

Cinq personnes victimes qui ont participé à cette étude ont fait l'analogie d'un fardeau qu'on traîne dont on est finalement libéré à l'issue du processus de justice réparatrice.

« Parce que moi j'ai traîné un boulet toute ma vie, puis après mes quarante-deux ans de silence, bien avec justice réparatrice ou n'importe quoi, bien tranquillement le boulet est parti. Après ça, ça a été la chaîne, puis quand que j'ai fini avec justice réparatrice, bien l'anneau s'est déclenché, puis je suis parti libre de mon anneau, tu sais. (...) Ça nous a permis de nous libérer, un et l'autre. Et de se voir comme étant humain et non comme étant de vouloir s'arracher la tête ou vouloir, tu sais, puis ça donne beaucoup de confiance en soi. Ça veut dire que si j'ai confiance en moi, je peux avoir confiance en d'autres personnes, tu sais. » (Benoît, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Pour moi, ça, ça a été réparateur. Vraiment comme d'avoir l'impression de

prendre mon sac à dos puis de lui redonner mon sac à dos, tu sais. (...) Je pense c'est un peu le poids de ce sac à dos-là que je n'avais plus, puis il est chez eux aujourd'hui le sac à dos, tu sais. Fait que ça, ça a vraiment été réparateur pour moi, de sentir que ça ne m'appartenait plus. Ça ne m'appartenait plus ça. Mais c'est comme dur à expliquer toutes ces affaires-là, c'est un peu, c'est des sentiments... C'est comme abstrait, mais c'est vraiment le *feeling* de prendre le pouvoir là-dedans. C'est vraiment ça que je pense. » (Maude, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« À court terme, je me suis sentie comme vidée de quelque chose. Oui, pas vidée entièrement de moi, mais c'est comme si j'avais quelque chose en moi qui était parti. Ou en tout cas, ouais, c'est comme un sentiment, il y a quelque chose que j'ai réussi à déposer, et donc ce que j'ai déposé n'est plus en moi, ou en tout cas, n'a plus le même poids. S'il est toujours en moi, ça fait partie de ma vie, mais il n'a plus le même poids. Il n'est plus aussi lourd. » (Laurence, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Puis je me souviens, tu sais, les premières séances, je sortais de là, j'étais épuisée, mais épuisée, puis la dernière séance, c'était vraiment là un poids qui sort des épaules, une légèreté, puis ça n'a rien à voir avec le pardon, ça a vraiment, ça n'a rien à voir avec ça, c'est autre chose. J'ai eu l'impression qu'il y a eu une tonne de briques qui s'est élevée autant de sur mes épaules que sur les leurs, et ce moment-là, il y a quelque chose de magique... C'est comme arriver au bout de ce que la douleur, de ce que la colère, de ce que tout ça peut engendrer, puis déboucher de l'autre côté du mur, puis de dire 'ok, il y a quelque chose de l'autre côté du mur'. Puis la rencontre en justice réparatrice, pour moi, ça a été de traverser ce mur-là, mais pour, il faut arriver au mur d'abord, avoir conscience de tout ce qui s'est passé, puis ces cinq séances-là, ça a juste permis de traverser l'autre bord du mur. » (Lise, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Cette notion de libération d'un fardeau était réitérée par des intervenants de la justice réparatrice qui accompagnent des personnes victimes, comme Nadia :

« La réparation c'est le poids, la libération du poids de la culpabilité et de la honte. Clairement, clairement, clairement, clairement. Puis la réparation de comprendre qu'elles n'étaient pas à l'origine, tu comprends ? C'est vraiment là que ça se passe. Puis le fait d'avoir été reconnue dans son statut, dans son histoire de victime, c'est comme 'ok, je suis crue', tu sais, c'est vraiment 'je suis crue, je n'ai pas besoin de rien cacher, puis l'autre ne me met pas en doute', tu sais, c'est ça. ... Puis le sentiment de laisser, de laisser à l'autre, je ne veux pas dire l'histoire, mais une grosse partie de cette histoire-là. » (Nadia, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

Un apaisement

Il est possible de constater une certaine satisfaction ou une forme d'apaisement pour des personnes victimes de violence sexuelle à l'issue du processus de justice réparatrice. Les trois extraits suivants abordent l'apaisement ressenti par les personnes victimes grâce à la rencontre avec l'agresseur.

« Il y a une phrase qui dit 'sans reconnaissance, il ne peut y avoir de chemin de paix'. Et je pense justement que durant toutes ces rencontres, l'espace qui a été fait à la fois pour s'exprimer, pour s'écouter, dans le respect, les moments aussi où on permet à chacun d'exprimer ce que l'on comprend de ce que l'autre vient de dire, rajoutent une considération puis une reconnaissance. Et je dirais tout ça en fait, c'est tout ça qui ouvre je dirais une forme de reconnaissance et sans doute là où ça désarme, et qui ouvre vers quelque chose de l'ordre de l'apaisement peut-être, et qui fait que dans le résultat aujourd'hui, c'est que je n'arrive plus à être enragée, je suis capable de mobiliser mon énergie de colère, mais je n'arrive plus à être enragée. » (Laurence, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Puis pour moi c'était vraiment un soulagement, tu sais, de pouvoir vivre, de voir cette personne-là, dire 'wow, il est vraiment désolé' ». (Anne-Marie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Fait que oui, ça été un beau geste réparateur, puis à la fin, parce que je pleurerai ma vie, je me suis juste levée et je lui ai dit 'j'ai envie que tu me fasses un câlin' » (*pause ; la victime pleure*). C'était un câlin zéro sexuel, zéro, juste 'je m'excuse, puis je ne te ferai plus mal, je te le promets'. (*ton très émotif et tremblotant ; la victime pleure*) (...) Oui, fait que voilà. (Q : Ça vous a aidé ça ?) Oui, oui vraiment (*rires*). Ça a réparé quelque chose. C'est comme je n'ai plus peur là, je n'ai plus peur de toi, je le sais que tu ne me feras plus mal. (*pause*) Ça a commencé intense et ça a fini intense. (*rires*) » (Marie-Ève, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Ainsi, le dialogue permet aux victimes d'obtenir des réponses à certaines de leurs questions. Ce besoin d'information comblé leur permet de mieux comprendre ce qui s'est passé, ce qui entraîne ensuite ce sentiment d'apaisement.

« C'est de l'apaisement. C'est, tu sais, la cassette qui tourne de 'pourquoi, pourquoi?', tu sais ? (...) là ils ont eu accès à ça, fait que l'énergie que ça a pris pour aller chercher les réponses, ils sont souvent fatigués, apaisés. » (Fanny, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

4.4 Le pardon

Plusieurs répondants victimes, soit 11 des 18, ont parlé du pardon dans le cadre du processus de justice réparatrice. Ces victimes ont discuté du pardon de deux façons : pardonner l'autre et se pardonner soi-même. Comme cette citation de Benoit le montre, la personne victime ne se blâme plus pour sa victimisation lorsqu'elle se pardonne elle-même.

« C'est grâce entre les deux rencontres que j'ai pu vraiment faire face-à-face et que j'ai pu me pardonner, de ma culpabilité que j'ai eue pendant tout longtemps, toute ma vie. (...) qu'est-ce qui a fait en sorte que je me suis déculpabilisé et que je me suis pardonné, c'est que lui (...) il dit "je n'ai pas le droit de vous demander pardon", parce que lui, il a appris (...) que s'il demandait pardon, c'est comme s'il prenait encore du pouvoir sur moi, mais il dit "la seule affaire que je peux faire, je peux m'excuser". Puis j'ai dit, ça là, c'est un cadeau qu'il m'a fait, il s'est excusé. Au moins, tu sais, il a pris conscience, il a décidé de se prendre en main, tu sais, de poursuivre, d'aller chercher de l'aide pour ne plus que ça recommence, puis ainsi de suite (...) ça, ça m'a aidé à me, bien là, câline, je me pardonne, pour m'enlever, pour me libérer de ça, de la culpabilité puis ainsi de suite. » (Benoit, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Pardoner l'autre n'est pas quelque chose qu'on fait pour l'autre, mais comme ces victimes l'expliquent, le pardon est accordé pour sa propre guérison.

« Puis je lui disais que je lui pardonnais, pas parce qu'il méritait le pardon, mais parce que, moi, je méritais d'être bien dans la vie, tu sais, puis de, moi, poursuivre. Puis ça a été vraiment libérateur. Je lui ai lu la lettre, ça a été, j'ai pleuré beaucoup, puis ça a été libérateur pour moi. Puis je lui ai donné la lettre, je lui dis "tiens, ça, ça t'appartient", signe que je me débarrassais du lien négatif qui nous unissait à quelque part, ouais. (...) Puis je suis d'avis que je pense que pour être bien, je pense qu'il faut pardonner à l'autre, puis le pardon je pense que c'est pour soi qu'on le fait. Puis moi dans cette démarche-là, je l'ai fait pour moi. Puis c'est pour ça que je l'ai dit dès le début que j'allais là pour moi, pour moi me libérer puis que la forme de pardon que je lui faisais, c'était pour me libérer moi. Et pour moi être bien. (...) Pour couper le lien qui unit avec l'agresseur parce qu'être uni dans le mal, bien on est uni quand même, tu sais, donc, ouais. Il fera ce qu'il voudra lui du pardon, mais moi je l'ai faite sincèrement pour pouvoir être bien pour le restant de la suite de ma vie, ouais. » (Alexandre, qui a participé dans un processus de justice réparatrice).

« Tu sais, ils disent un cheminement de pardon, mais le pardon en réalité, tu pardones, mais tu le fais pour toi, pour que ce soit moins lourd, parce que ta vie continue. » (Béatrice, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Ouais, parce que pour moi, si je n'arrive pas à pardonner à mes agresseurs, le mal qu'ils m'ont fait, bien comment est-ce que je peux essayer de retrouver un équilibre sain dans ma vie ? » (Anne-Marie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Cependant, d'autres victimes de l'étude sont catégoriques : elles ne cherchent pas à pardonner l'agresseur. Elles ont d'ailleurs apprécié que le processus de justice réparatrice n'exige pas un pardon à l'agresseur, mais qu'il vise la réponse à leurs besoins personnels.

« Je n'avais aucune idée de ce que j'attendais, mais les deux autres [victimes] étaient là dans un esprit de pardonner. (...) Tu sais, je n'étais pas là, puis je, tu sais, je ne voulais pas ça, puis je veux dire, moi ce n'était pas de mes affaires, puis d'abord, pour moi, ce n'était pas à moi de le pardonner. La personne, sa victime à lui, le pardonnera si elle veut, la société si elle veut, mais, tu sais, moi ce n'est pas mon truc, ce n'est vraiment pas. Et je ne suis pas non plus religieuse, très pratiquante, et tout ça, fait que, tu sais, je suis vraiment là mais à cent mille lieux de cette démarche-là. (...) En fait, c'est peut-être ça que la justice réparatrice m'a permis de voir, c'est que pour pouvoir passer de l'autre côté, on n'est pas obligé de rester dans la rage, dans la colère, puis on n'est pas obligé non plus d'aller dans le pardon, il y a une voie qui peut se tracer quelque part entre ces deux choses-là, puis moi cette voie-là, ça me convient. Et que mes deux collègues, cette voie-là ça passe par le pardon, bien c'est correct aussi, mais ça ne veut pas dire pour autant parce que je ne pardonne pas, que je suis une moins bonne personne ou que, tu sais, ça n'a rien à voir, ce sont deux processus qui sont complètement différents. Puis moi, je m'inscris dans quelque chose qui n'est pas le pardon, puis elles, elles s'inscrivent là-dedans, mais ça ne change rien au bout du compte, tu sais, ce sont des démarches qui sont intimes, qui sont personnelles, puis qui sont... Et je suis contente aussi, tiens, une de mes craintes au début, c'était que ce soit, que la justice réparatrice soit justement une démarche de pardon. Et, puis une fois que ça, ça a été mis de côté, bien là ça a été correct pour moi. » (Lise, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Par rapport à mon vis-à-vis, dans les rencontres je n'ai pas ressenti un besoin de pardonner. Je pense qu'il y avait un accueil puis pour moi, le simple fait qu'il reconnaisse ses torts, pour moi mon cœur était déjà ouvert, dans le sens que (...) bien, on a chacun notre manière de s'excuser et d'accueillir les excuses des autres (...) et pour moi, personnellement, le plus signifiant c'est quand la personne reconnaît ses torts. Donc pour moi, d'avoir en face de moi

quelqu'un qui a, un père incestueux mais qui reconnaît "j'ai fait ça, c'est ma responsabilité, j'avais tort, je suis le seul responsable de ça", pour moi, tout est dit là. » (Emma qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Pour cinq des 18 participants victimes de l'étude, les contrevenants leur ont demandé clairement d'être pardonnés, en reconnaissant leur tort et présentant des excuses.

« Puis il a demandé sincèrement pardon, à un moment donné. Il a dit "au nom des agresseurs", tu sais, il dit "je te demande pardon, on ne devrait pas être capable de faire ces choses-là, on ne devrait pas faire ces choses-là, maintenant j'ai conscience du mal que ça fait". Puis c'était vraiment une prise de conscience qu'il avait le gars-là, puis... Ça m'a vraiment fait du bien, comme si je me disais, bien dans le fond ça venait confirmer que si mon grand-père avait demandé pardon, il y aurait probablement eu une restauration dans la relation. Tu sais, ce désir de dire, bien on est des êtres relationnels, on est fait pour vivre en relation les uns avec les autres, et dans les relations, il y a des bonnes choses, il y a des pas bonnes choses, mais le besoin de pardon est là, puis le pardon amène, en général, une réconciliation là (...) Donc, moi j'ai pris ça comme, presque comme un baume sur mon cœur, de dire, bien, ce n'est pas tous les agresseurs qui sont pareils, il y en a qui prennent leur responsabilité, il y en a qui sont capables, comme lui, d'aller en prison, de dire "je ne veux plus faire ça, je ne veux plus vivre comme ça, là je veux me prendre en mains". » (Anne-Marie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Ces excuses et ces demandes de pardon sont reçues de façon variable par les personnes victimes. À ce sujet, une seule ne les a pas acceptées. Elle a plutôt repris du pouvoir en refusant les excuses de l'agresseur.

« Parce qu'il m'a, tu sais, il m'a répété, il m'a répété plein de fois qu'il s'excusait du mal qu'il m'avait fait, puis qu'il s'excusait, puis qu'il s'excusait, puis j'étais, je me disais "c'est facile, tu sais, de dire qu'on s'excuse", je trouvais ça un peu facile. Puis, en fait, il a pleuré quelques fois, puis au moment où il pleurait, c'était par rapport aux conséquences qu'il avait pour lui, tu sais. Fait que j'étais un peu fâchée, mais en même temps je n'étais pas nécessairement surprise, je ne m'attendais pas particulièrement qu'il ait, qu'il endosse tous les torts, bien, ouais. » (Maude, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

4.5 L'aide aux autres

Presque la totalité des personnes victimes rencontrées ont parlé d'une manière ou d'une autre

de vouloir aider autrui, mais cinq participants en ont parlé de façon plus soutenue et détaillée. Comme le montre les extraits d'entrevues suivants, le thème d'aider les autres s'avère récurrent parmi les participants à cette étude.

« C'est de m'impliquer pour la cause dans le fond, c'est une forme de réparation de vouloir aider d'autres femmes qui ont vécu de la victimisation, de vouloir sauver des enfants de la violence sexuelle, fait que ça, c'était des choses que moi j'avais mis en place. » (Anne-Marie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Puis que je puisse être utile aussi aux autres, ça fait beaucoup partie de ma vie là. Ce n'est pas juste me rétablir, c'est aussi que mon expérience devienne, tu sais... Utile ! C'est ça, c'est au *boutte* ça. (...) Fait que je sens que qu'est-ce que je vais apprendre comme outil personnel ça va m'aider à aider les autres autour de moi. » (Johanne, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Moi mon but, tu sais, comme je dis, si je peux essayer de sauver une personne au courant de ma vie, tu sais, mais je sais que j'en sauve plus qu'une là. C'est de donner la chance aux personnes qui ne parlaient pas comme moi d'être capable de parler. (...) à un moment donné j'étais dans un groupe à l'intérieur des murs, puis il y avait un monsieur qui avait fait un témoignage, puis lui il se demandait tout le temps c'était quoi sa mission dans la vie, tu sais. Moi je me suis toujours demandé ça. Puis le monsieur a dit "ma mission est dans ma blessure". Moi qu'il ait dit ça là, c'est venu me frapper (...) parce que les gens me disaient "pourquoi tu vas là ? Pourquoi tu vas là ? Pourquoi tu fais du bénévolat avec des délinquants ?", tu sais. Mais là je le vois pourquoi, tu sais. Puis c'est sûr que là, maintenant, il y en a beaucoup qui le savent puis même pour eux autres, de voir que, parce que je ne suis pas la seule, il y en a d'autres gens qui ont été victimes qui continuent de faire du bénévolat, puis... Comment je pourrais dire, ils voient que la réparation est capable de se faire. » (Julie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« J'ai comme le besoin d'aider les gens qui ont été dans ma position, justement pouvoir, premièrement, leur amener l'espoir que oui, c'est possible, tu sais, d'arrêter de souffrir avec cet événement-là. Puis je pense qu'il y a du bon dans chaque être humain, mais souvent c'est peut-être la souffrance qui fait qu'on n'a pas accès à notre bonté, tu sais, puis qu'on commet des gestes comme ça. (...) Bien, je réitère mon besoin d'aller aider ces gens-là, que ce soit, et les prisonniers, et les victimes. Puis pour moi c'est, pour moi c'est comme, ça fait partie du processus, tu sais, qui je suis aujourd'hui, puis avec les outils que j'ai été chercher pour apprendre à

m'aimer à travers ça. (...) Puis je pense que, aujourd'hui, ayant traité moi-même mes bobos, je pense que j'en suis guéri, bien je pense que qu'est-ce que je souhaiterais, c'est de pouvoir aller aider d'autres personnes puis transmettre l'espoir que c'est possible de s'en sortir. Puis je pense que ça va encore continuer à me guérir d'une certaine façon, puis à me rapprocher de moi, puis à me réparer, tu sais, ouais. » (Alexandre, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Comme les dernières citations de Julie et d'Alexandre le montrent, le désir des personnes rencontrées d'aider les autres n'est pas limité aux autres victimes. Il inclut également la réhabilitation des agresseurs pour la plupart, comme ces quatre autres participants l'indiquent :

« Oui, mais c'est ce qui est sorti des rencontres après aussi, il était comme 'je le savais mentalement qu'est-ce qui se passait', mais il était comme '(la victime nomme son prénom), quand je t'ai vu faire ça [crise de panique à la suite du récit du crime apparenté de l'agresseur]', il a dit 'je l'ai senti', il était comme puis, 'je le sais que j'ai ce genre de pulsions parfois qui sont là, mais', il dit, 'j'espère que je vais toujours penser à toi les fois que ça va revenir, ces genre de... (pause ; la victime pleure) pulsions là', puis qu'il ne le fera pas. Fait que. (Q : Ça vous a donné une satisfaction de voir que votre réaction va peut-être empêcher d'autres agressions ?) Oui, oui, c'est ce que j'espère en tout cas là, je le souhaite fort, fort, fort. Parce que j'y pense souvent, là moins souvent, mais après je pensais souvent à lui, j'étais comme 'j'espère qu'il ne fera pas ça, j'espère qu'il a compris là'. (...) Puis, c'est ça, j'avais l'impression que ça les aidait eux aussi, ce n'était pas juste de mon côté que ça m'aidait à me départir de mon vécu, mais que ça les aidait eux autres aussi à faire comme 'je prends la responsabilité de ce que j'ai fait puis c'est ça les conséquences que ça a'. Fait que, je trouvais ça beau, c'est beau, mais en même temps, c'est bizarre là mais... (rires) » (Marie-Ève, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Tu sais, j'espère, j'espère sincèrement là, que ce que j'ai pu dire cette journée-là là, ce monsieur-là là, a pu au moins en prendre une partie, pour comprendre qu'est-ce qu'il a fait. (...) J'espère que ça là, ça va avoir un impact sur lui. » (Karine, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Quand ils font ça, ils pensent juste à eux autres, ils ne pensent pas qu'est-ce que ça peut faire vivre à l'autre. (...) Fait que c'est important, quand on fait quelque chose qu'on n'est pas correct, il faut apprendre, il faut savoir qu'est-ce que l'autre personne, qu'est-ce qu'elle subit, puis qu'est-ce que ça peut faire les dommages et tout ça. Fait que c'est ça que ça m'a permis de faire moi. » (Béatrice, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Moi je leur ai dit à la fin de la rencontre que, voilà, bien si ça peut rapporter quelque chose pour qu'ils puissent, eux, eux-mêmes en fait, de trouver les moyens en eux-mêmes de ne pas recommencer ou en tout cas de prévenir leurs actes. En tout cas, si ça peut leur permettre d'évoluer, etc., bien tant mieux. (*rires*) (...) Finalement j'ai été comme là pour eux, et puis après, la dernière phrase que j'ai dite, c'est sans m'en rendre compte, je veux dire c'est spontané, mais je leur ai dit 'moi je vous ai témoigné ce que j'ai vécu, puis je vous souhaite à vous, pour ceux qui vont sortir bientôt ou dans quelques temps, bien ça peut vous servir comme un outil pour que, voilà, dans la suite de votre vie, vous puissiez avoir de meilleurs outils pour réagir'. »
(Laurence, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Bref, s'aider et aider autrui représente un aspect central de la réparation des personnes victimes. Vouloir aider les détenus dans le sens de réduire la récidive, ou la fréquence de la commission des agressions sexuelles, fait également partie de la composante suivante du spectre de la réparation victimale, c'est-à-dire prévenir que l'agresseur commette à nouveau des délits.

La garantie de non-répétition

Tout ce qui contribue à la prévention et la dissuasion des crimes sexuels fait partie de ce type de réparation qui est la garantie de non-répétition. Vouloir aider englobe cette garantie. Comme en témoignent huit des 18 personnes victimes rencontrées, la garantie de non-répétition représente une autre composante de la réparation qui s'est avérée importante dans leur processus de justice réparatrice, que ce soit en souhaitant avoir un impact de par leur récit sur les comportements futurs de l'agresseur, ou en exprimant un réconfort suite à la reconnaissance de la responsabilité de la personne qui a commis les actes. Elles s'assurent ainsi d'éviter que d'autres crimes sexuels soient subis.

« Ouais. Je pense que de prendre conscience, d'avoir des programmes qui amènent justement les prisonniers à prendre conscience, puis je pense que d'avoir des victimes, des face-à-face comme ça... Puis je souhaiterais même que ce soit peut-être obligatoire où est-ce qu'il y a des rencontres là, de prisonniers avec une ou deux victimes, qui y vont pour justement témoigner. D'avoir des gens qui vont témoigner justement comme des victimes, qu'est-ce que ça leur a fait, bien peut-être que ça va ouvrir des cœurs ou ça va permettre qu'ils puissent prendre conscience. S'ils ne sont pas en contact à l'intérieur des murs avec des gens qui ont subi des crimes qu'ils ont commis, bien comment ce qu'on peut prendre conscience des répercussions, tu sais ? Je pense que c'est, en tout cas, je pense que c'est souhaitable... (Q : Vous pensez que ça peut contribuer à ce que justement il n'ait plus jamais le goût

de faire des gestes comme ça ?) Exactement. D'être capable de mettre un visage sur un, de voir un être humain devant lui puis, tu sais, de voir la répercussion de ce qu'il a commis là, tu sais, au niveau de plein d'aspects de la vie de la victime là. Même au niveau de, tu sais, que ce soit travail, personnel, sexuel... ouais. » (Alexandre, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Et où il y a peut-être moins, ou un travail différent, sur la question de récidive. Parce que je pense que dans la réconciliation, dans le travail de justice réparatrice, il y a aussi cette question de récidive, de prévention de récidive... » (Laurence, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Puis malgré tout, malgré le fait que moi je ne le sentais pas sincère, j'espère que tout d'un coup, que oui, il l'était sincère parce que je ne le connais pas vraiment. J'espère que moi, ce que j'ai pu lui garrocher en pleine face, j'espère que ça là, ça va avoir un impact sur lui. » (Karine, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Puis je ne lui en ai pas parlé par vengeance [des conséquences du crime], au contraire, je suis toujours restée calme comme je parle là. Mais ça a fessé plus dans sa tête par exemple [à l'agresseur suppléant]. Ça rentre plus comme ça. C'est pour ça qu'il faut se dire des fois qu'il faut être prête, il faut que la femme soit rendue pas de vengeance, être sereine dans tout ça, pour que l'autre fasse une belle thérapie dans tout ça, je vois ça comme un genre de thérapie en même temps. (Q : Ok, pour lui ?) Pour lui, oui, oui. Puis je ne faisais ça pas par vengeance, mais lui faire donner conscience. (...) Parce que ça, quand ils font ça, ils pensent juste à eux autres, ils ne pensent pas qu'est-ce que ça peut faire vivre à l'autre. (...) Fait que c'est important, quand on fait quelque chose qu'on n'est pas correct, il faut apprendre, il faut savoir qu'est-ce que l'autre personne, qu'est-ce qu'elle subit, puis qu'est-ce que ça peut faire les dommages et tout ça. Fait que c'est ça que ça m'a permis de faire moi. » (Béatrice, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Moi je leur ai dit à la fin de la rencontre [de témoignage] que, voilà, bien si ça peut rapporter quelque chose pour qu'ils puissent, eux, eux-mêmes en fait, de trouver les moyens en eux-mêmes de ne pas recommencer ou en tout cas de prévenir leurs actes. En tout cas, si ça peut leur permettre d'évoluer, etc., bien tant mieux. (rires) (...) Finalement j'ai été comme là pour eux, et puis après, la dernière phrase que j'ai dite, c'est sans m'en rendre compte, je veux dire c'est spontané, mais je leur ai dit "moi je vous ai témoigné ce que j'ai vécu, puis je vous souhaite à vous, pour ceux qui vont sortir bientôt ou dans quelques temps, bien ça peut vous servir comme un outil pour que, voilà, dans la suite de votre vie, vous puissiez avoir de meilleurs outils pour réagir". »

(Laurence, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

En résumé, la garantie de non-répétition représente un aspect important de la réparation pour plusieurs participants victimes qui ont complété un processus de justice réparatrice. Cette garantie de non-répétition se confond fortement avec le désir d'aider autrui pour les personnes rencontrées. La détermination de plusieurs personnes rencontrées à vouloir aider les autres va cependant au-delà de la garantie de non-répétition. L'altruisme représente un outil de reconstruction à la suite d'un traumatisme. Il s'agit d'une forme de résilience, communément appelée l'altruisme né de la souffrance selon Staub et Vollhard (2008). Ces auteurs ont d'ailleurs présenté le dévouement exceptionnel de personnes ayant subi des traumatismes. De plus, le soutien reçu en lien avec l'événement traumatique subie peut favoriser l'émergence de l'altruisme de la personne victimisée et contribuer ainsi à sa résilience (Lecomte, 2012).

4.6 D'autres bienfaits

La moitié (9/18) des personnes victimes rencontrées estiment que leur expérience de justice réparatrice leur a apporté différents bienfaits dans leurs relations interpersonnelles. Elles ont fait part de divers changements dans leur vie qu'elles attribuent à leur expérience. À titre illustratif, Carole parle avec fierté de comment sa participation à un processus de justice réparatrice a modifié positivement la perception de sa fille :

« Puis je dis mon nom [dans le balado] (...) puis "je suis survivante d'agression sexuelle, d'inceste, de violence conjugale et autres traumatismes", ok ? Parce qu'avant je disais "inceste" en deuxième. À cette heure, je le dis en premier parce que je n'étais pas encore rendue où ce que je suis maintenant. C'est beau hein le cheminement ? (...) Fait que là, elle entend ça, ma fille là, je suis tellement touchée et tellement émue. Elle le partage sur son Facebook. Ça me touche encore (*la victime pleure*). Elle dit, je vais le dire, " (*la victime nomme son propre prénom*), la troisième personne [dans le balado], cette femme merveilleuse, c'est ma maman". (*La victime pleure*) Puis elle compte plein d'affaires, elle dit toutes sortes d'affaires, mais elle s'identifie. (*Ton émotif*) C'est tellement beau. (*Petit rire*) J'étais tellement touchée, mais elle était tellement fière (*la victime pleure*). Fait qu'elle ne s'identifie plus avec le pédophile, l'agresseur sexuel, son grand-père qu'elle ne veut vraiment pas voir, connaître, elle s'identifie avec sa maman. Fait que c'est ça que ça fait la justice réparatrice, ça change des vies, mais des générations aussi. (*Ton émotif*) » (Carole, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Cette dernière citation rappelle les impacts transgénérationnels du trauma. L'agression sexuelle, particulièrement dans le contexte familial, ne se limite pas nécessairement à une personne, ni à une génération, comme France l'évoque :

« Je fais une parenthèse : chez moi mes parents ont été abusés, nous autres on a été abusés, puis les petits-enfants, certains ont été abusés, ça ne va pas bien hein chez nous ? Fait que c'est pour ça que je suis tellement contente de me mettre debout puis dire 'c'est assez cette affaire-là, c'est assez'. C'est pour ça que je suis rejetée aussi [par sa famille], mais c'est correct, je l'assume, pleinement. (*Rires*) » (France, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Selon une intervenante du domaine de la justice réparatrice, il arrive que des victimes participent au programme afin de briser le cycle de victimisation, et éviter ainsi de transmettre les conséquences de leur victimisation à leurs enfants.

« Parfois il y a aussi ce désir de ne pas vouloir transmettre à leurs enfants, il y a cette dimension-là aussi qui est présente. » (Alice, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

Cinq participants ont aussi nommé avoir constaté des changements positifs quant à leur vie intime.

« Tu sais, avec les années de thérapie, que j'ai fait, j'ai réalisé comment que j'ai été blessé dans ma sexualité qui n'avait pas encore prise forme, tu sais. Puis, tu sais j'ai eu des relations, beaucoup de relations sexuelles pour essayer de me réparer d'une certaine façon, ou c'était une illusion de me réparer à travers les passages à l'acte comme on pourrait dire, d'avoir beaucoup de partenaires dans des lieux illicites, comme toilettes, parcs, vestiaires, des endroits... Puis j'ai fait beaucoup de thérapies puis les passages à l'acte ne diminuaient pas, ne diminuaient pas, ne diminuaient pas. Puis j'ai trompé mes partenaires, je l'ai dit à mes partenaires, fait que ça m'a fait amener des pertes au niveau relationnel, perte de confiance, l'estime de moi. Puis depuis que j'ai fait justice réparatrice, je vous dirais que ça fait un an, puis il n'y a pas eu de passages à l'acte. Puis je suis tellement content, fier de moi. » (Alexandre, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Puis même, une chose que ça a changé beaucoup, c'est mon couple, ça fait dix ans que je suis en couple. Ma sexualité, c'est ça, ça a été un domaine très brimé parce que j'ai eu longtemps des conjoints violents comme... » (France, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Fait que toutes ces prises de conscience-là, puis, tu sais, comme juste de prendre conscience par rapport à la confiance, a complètement changé la relation de couple, parce que maintenant, c'est comme : bien non, je peux

avoir confiance. » (Anne-Marie, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Certaines d'entre elles ont même constaté des améliorations de leurs relations interpersonnelles en général.

« Puis au niveau travail, tu sais, je suis tellement plus calme, tellement, même avec mes collègues, tellement plus posé, tellement plus patient aussi... » (Alexandre, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Aussi, quelques participants ont fait part de changements physiques à la suite de leur expérience de justice réparatrice.

« C'est ça, parce que j'en ai vécu de la colère en silence longtemps, puis je me suis mise même, j'ai été grassouillette, j'avalais des émotions en masse. (...) Bien c'est pas mal mieux, j'ai maigri sans régime. (*rires*) » (Béatrice, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« Je sens que je me choisis, Puis à cette époque-là, j'avais encore les cheveux longs, l'année derrière, j'étais encore la petite fille en dedans de moi, tu sais, je n'étais pas prête à la laisser partir, j'avais recommencé à me faire des tresses comme quand j'étais petite. Fait que j'allais là, à 66 ans, avec des grandes tresses, tu sais. C'était comme, la petite fille avait besoin d'être écoutée, tu sais. Puis depuis ce temps-là, là c'est nouveau que je me les suis coupés, puis j'ai les cheveux courts, ça fait juste quelques jours. Pour moi, c'est symbolique de ne plus me replier sur moi. » (Johanne, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Dans le même sens, des intervenants du domaine de la justice réparatrice ont fait part de ces changements, notamment physiques, chez les personnes victimes.

« Ça libère l'énergie psychique qui était utilisée à lutter contre la douleur, à trouver un faux-fuyant des fois contre la souffrance, toute cette énergie-là est disponible, fait que c'est comme "wow!". (*rires*) Des fois c'est une transformation physique. (...) Fait que physiquement puis psychiquement, quand tu les vois, c'est ça le désir de s'engager après. On va faire quelque chose avec cette énergie-là, tu sais, on en a plus qu'on n'a jamais pensé qu'on en avait, fait qu'ils mettent ça dans la créativité, ils mettent ça dans l'énergie qu'ils ont à aider les autres, dans le réinvestissement dans leur vie de couple, tu sais, ça peut être n'importe où, mais c'est exactement ça. On vient de récupérer une partie de notre énergie vitale finalement. » (Louise, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice).

4.7 Les évaluations globales de la justice réparatrice

Nous avons demandé aux participants victimes de cette étude d'attribuer un note variant entre 0 et 10 à leur expérience de justice réparatrice. Bien que ces notes varient entre 5 et 10 selon les personnes victimes, la moyenne est de 9,2/10, démontrant ainsi une satisfaction face à ce service restaurateur. Nous rappelons que ces victimes ont donné une note moyenne de 6,1 à la justice pénale.

Même si les évaluations étaient généralement très positives et que la presque totalité des personnes victimes qui ont participé à cette recherche rapportent des bienfaits de leur expérience de justice réparatrice aux plans de la guérison et de la libération, deux des 18 participants à un programme de justice réparatrice ont fait part d'expériences jugées mitigées.

« Puis comme je dis, je n'allais pas mieux après parce que je me suis aperçue de l'implication, de la part de responsabilité de la société, puis ça, ce n'était pas le *fun*. » (Mélissa, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

« La colère, la colère, puis... un sentiment de... d'incapacité à pouvoir changer ça [les pulsions sexuelles de l'agresseur envers les enfants]. (*petit rire de découragement*) (Q : De l'impuissance finalement ?) Oui ! (*ton exaspéré*) » (Karine, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Le discours de ces deux victimes indiquent qu'elles sont demeurées avec un sentiment d'impuissance face à la problématique de la violence sexuelle, malgré leur participation à un processus de justice réparatrice. Leurs critiques ne visent pas le processus comme tel, mais montrent tout de même que cette approche n'est pas une panacée. Le personnel des services de justice réparatrice, comme Frédéric, nous rappelle qu'il y a des limites à ce que ce processus peut faire.

« La rencontre n'est pas magique là, tu sais... » (Frédéric, qui travaille dans le domaine de la justice réparatrice)

Dans le même sens, Frédéric rapporte des expériences difficiles quand les victimes veulent une rencontre avec *leur* agresseur, mais que l'agresseur la refuse.

« Quand une victime fait une approche et qu'à ce moment-là, moi rejoindre le contrevenant c'est assez facile, avoir un rendez-vous avec lui c'est assez simple, donc aller lui présenter cette demande-là, ce n'est pas compliqué, et de revenir avec un 'non', c'est assez terrible, c'est assez terrible. Je vais l'avoir scénarisé avec elle [la victime] et tout mais pour moi, je n'irai pas

absolutely... I don't know, I struggle with the word 'recommend', I'm more so just share my own story and how, immensely healing it was for me and kind of like offer it like, do with this what you will, like, just know that it's an option. I think that's really the starting point, just know that it exists. »
(Jenny, qui a participé à un processus de justice réparatrice).

Discussion et conclusion

En résumé, cette étude a permis de mieux connaître les personnes qui ont participé à un processus de justice réparatrice en lien avec de la victimisation sexuelle. Ainsi, différentes personnes, ayant subi une diversité de crimes à caractère sexuel, ont participé à une démarche de justice réparatrice. Majoritairement, ces victimes l'ont été dans un contexte intrafamilial à un jeune âge. Généralement, elles ont subi de multiples événements de violence de différentes formes, dont sexuelle, présentant ainsi un parcours de vie de victimisations. Pour la majorité, il s'agit de multiples traumatismes à partir de l'enfance, c'est-à-dire des « adverse childhood experiences », qui nuisent au développement de l'individu (Shonkoff et al., 2012).

Selon les propos des personnes victimes rencontrées, la justice réparatrice semble généralement davantage en lien avec le processus thérapeutique que judiciaire. Selon les participants, les programmes de justice réparatrice permettent de compléter l'aide thérapeutique en abordant les limites de la psychologie individuelle, et ce, par la réponse aux besoins qui ne peuvent être répondus que par l'entremise d'une rencontre et/ou d'un dialogue avec l'autre.

La justice réparatrice permet la reconnaissance de la victimisation sexuelle, ainsi que l'information et la compréhension, pour toutes les personnes victimes rencontrées. En effet, le besoin de reconnaissance, qui passe notamment par la possibilité de dire et d'être entendu, ressort de manière importante chez les victimes, mais celui-ci n'est pas entièrement ou concrètement comblé tant que cette reconnaissance ne vient pas spécifiquement de la personne concernée, soit de l'agresseur ou d'un agresseur. Même lorsque ce dernier fait face à la justice et qu'il plaide coupable ou est condamné, les victimes cherchent le dialogue afin d'avoir une reconnaissance personnalisée et/ou non censurée.

De plus, le besoin d'information lié à la survenance et aux circonstances des événements traumatiques ne peut être répondu, dans une importante mesure, que par un agresseur lui-même. Or, le fait d'avoir accès au pourquoi des événements et à plusieurs autres réponses à des questionnements les entourant, permet de mieux comprendre la victimisation et de lui donner davantage un sens.

Plusieurs chercheurs ont remarqué les similitudes entre les besoins exprimés par les victimes d'actes criminels et les besoins fondamentaux de l'être humain (Wemmers et De Brouwer, 2011; Ten Boom et Kuijpers, 2012; Wemmers et Manirabona, 2014). Par exemple, Erwin Staub (2003, 2004, 2007) dégage six besoins fondamentaux et communs : 1) le besoin de sécurité; 2) le besoin d'identité positive; 3) le besoin d'un sens de l'efficacité et du contrôle de soi; 4) le besoin de liens positifs avec autrui; 5) le besoin d'autonomie; 6) le besoin de comprendre le monde et la place qu'on y occupe. La satisfaction des besoins fondamentaux favorise le fonctionnement optimal de l'être humain, les relations affectives

avec autrui et la croissance personnelle continue. La frustration de ces besoins fondamentaux nourrit la violence et l'hostilité.

Les discours des victimes dans cette étude fait écho de plusieurs de ces besoins fondamentaux. Elles avaient besoin de la reconnaissance de leur innocence, que ce n'était pas elles, mais bien l'agresseur qui était responsable de sa victimisation. Elles disaient être libérées des sentiments de culpabilité et de honte qu'elles avaient traînés pendant des années. Elles ont parlé avec fierté d'un sentiment de contrôle, et comment elles ont pu reprendre le pouvoir que l'agresseur leur avait enlevé.

La guérison n'implique pas de retourner à l'état d'avant la victimisation, mais d'intégrer l'événement dans sa vie. La croissance post-traumatique désigne les changements psychologiques positifs qui résultent de la lutte face à des événements de la vie particulièrement stressants et déstabilisants (Kunst, 2010). Il ne s'agit pas de minimiser l'impact dévastateur de la victimisation et de ses conséquences. En fait, la victime arrive à se redéfinir en intégrant l'expérience à sa vie et en reprenant le dessus malgré sa victimisation (Anderson, Renner et Danis, 2012). Ainsi, cette intégration de la victimisation, par la réponse aux besoins grâce au dialogue avec l'autre, permet aux personnes victimes de ressentir un sentiment de libération, en mettant le crime derrière elles, ou qu'il les habite moins au quotidien.

La découverte des victimes de leur désir d'être utile ou d'aider autrui par leurs contacts directs avec d'autres victimes ou avec des agresseurs à travers le processus de justice réparatrice, peut s'entendre comme une façon d'intégrer positivement l'expérience à sa vie. En effet, les personnes victimes cherchent alors à aider autrui à la suite de leur expérience, et ce, par la transmission de l'espoir aux victimes de violence sexuelle d'un avenir meilleur, ou encore, par la sensibilisation des agresseurs afin d'éviter de nouvelles victimes. Staub (2003) parle de « l'altruisme né de la souffrance » (altruism born of suffering) qui représente un élément important de la guérison des victimes selon lui. Ce désir d'aider vient du besoin de garantir que la victimisation n'arrive plus, soit parce qu'on aide d'autres victimes à reprendre leur pouvoir ou parce qu'on aide des agresseurs à prendre conscience de l'impact de leurs actes et éviter de les commettre de nouveau.

La justice réparatrice et la justice pénale entretiennent quelques liens, bien que ce ne soit qu'uniquement dans un cas qu'elle a remplacé la justice pénale. Pour la majorité des personnes victimes rencontrées, il s'agit de deux approches complémentaires. Même les victimes qui n'ont jamais porté plainte, elles ont alors rencontré un agresseur suppléant qui a été condamné par la justice pénale. Les personnes victimes sont généralement beaucoup plus satisfaites de leur expérience de justice réparatrice que celle avec la justice pénale : elles ont évalué leur processus de justice réparatrice à 9,2 sur 10, contre 6,1 pour la justice pénale.

La satisfaction des personnes victimes face à la justice réparatrice ne signifie pas qu'il s'agit d'un processus facile pour elles. Tous les participants victimes estiment que le processus est

difficile. Des symptômes post-traumatiques se sont exacerbés pour certains d'entre eux. Les craintes de seconde victimisation sont présentes. Ces peurs demeurent considérables à l'égard de la justice réparatrice, surtout dans le cadre de crimes sexuels; et ce, tant pour les personnes victimes, leurs proches, leurs intervenants que celles qui travaillent dans le domaine. Pourtant, aucun participant n'a expérimenté de seconde victimisation. Malgré la difficulté du processus, elles se sentent finalement libérées, soulagées, et confiantes.

Or, le processus de justice réparatrice, lorsqu'il arrive au bon moment dans la vie des victimes, c'est-à-dire comme un prolongement de leur cheminement thérapeutique, contribue à plusieurs égards à mieux intégrer leur vécu de violence sexuelle et à lui donner un sens. Pour que la personne victime puisse initier une démarche de justice réparatrice, il importe qu'on informe systématiquement les victimes sur cette option. Si on ne sait pas qu'un programme existe, on peut difficilement y avoir accès. Dans cette études, les participants sont unanimes : il faut mieux informer les personnes victimes de l'existence des programmes de justice réparatrice. Même si la justice réparatrice n'est pas pour tout le monde, les victimes ont le droit de savoir et de choisir.

Ainsi, l'expérience de justice réparatrice peut libérer la honte, qui est fréquente parmi les survivants de victimisations à caractère sexuel. Même, plusieurs personnes victimes ont pu associer à la rencontre avec l'autre des améliorations subséquentes quant à leurs rapports interpersonnels et affectifs, notamment leur permettant de se choisir elles-mêmes. En ce sens, l'expérience de la justice réparatrice semble contribuer pour plusieurs victimes à leur cheminement vers la résilience.

Références

- Anderson, K. M., Renner, L. M., et Danis, F. S. (2012). Recovery: Resilience and growth in the aftermath of domestic violence. *Violence against women*, 18(11), 1279-1299, <http://dx.doi.org/10.1177/1077801212470543>.
- Braithwaite, J. (1999). Restorative justice: Assessing optimistic and pessimistic accounts. *Crime and justice*, 25, 1-127.
- Breen, R. L. (2006). A practical guide to focus-group research. *Journal of geography in higher education*, 30(3), 463-475.
- Conroy, S. et Cotter, A. (2017). *Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/14842-fra.pdf>
- Cotter, A. et Beaupré, P. (2014). *Les infractions sexuelles commises contre les enfants et les jeunes déclarées par la police au Canada, 2012*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2014001/article/14008-fra.htm>
- Cotter, A. et Savage, L. (2019). *La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00017-fra.htm>
- Cyr, K. (2008). *Empowerment et système de justice pénale : l'expérience des victimes d'actes criminels* [thèse doctorat, Université de Montréal]. Papyrus. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/6530>
- Hélie, S., Turcotte, D., Trocmé, N. et Tourigny, M. (2012). *Étude d'incidence québécoise sur les signalements évalués en protection de la jeunesse en 2008. Rapport final*. Montréal : Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire. https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/Rapport_EIQ-2008_FINAL_23_nov.pdf
- Institut national de santé publique Québec (INSPQ). (s.d.a). *Statistiques – ampleur adultes / Agressions sexuelles | INSPQ*. <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/comprendre/statistiques-ampleur-adultes>
- Institut national de santé publique Québec (INSPQ). (s.d.b). *Statistiques – ampleur jeunes | Agressions sexuelles | INSPQ*. <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/comprendre/statistiques-ampleur-jeunes>
- Johnstone, G. (2011). *Restorative Justice: Ideas, Values, Debates* (2^e éd.). Londres : Routledge.

- Jones, N. A., Parmentier, S. et Weitekamp, E. (2014). Transitional Justice in Bosnia-Herzegovina: Understanding Accountability, Reparations and Justice for Victims. Dans J-A Wemmers (dir.), *Reparation for victims of crimes against humanity: The healing role of reparation* (p. 143-154). Routledge Frontiers of Criminal Justice.
- Keenan, M., Zinsstag, E. et O’Nolan, C. (2016). Sexual violence and restorative practices in Belgium, Ireland and Norway: a thematic analysis of country variations. *Restorative Justice: An International Journal*, 4(1), 86-114.
- Koss, M. P. (2014). The RESTORE Program of Restorative Justice for Sex Crimes: Vision, Process, and Outcomes. *Journal of Interpersonal Violence*, 29(9), 1623-1660. <https://doi.org/10.1177/0886260513511537>
- Kunst, M. J. J. (2010). *The burden of interpersonal violence: Examining the psychological aftermath of victimization*. Thèse de doctorat, Tilbourg, INTERVICT, Université de Tilbourg.
- Latimer, J., Dowden, C. et Muise, D. (2005). The effectiveness of restorative justice practices: a meta-analysis. *The prison journal*, 85(2), 127-144.
- Lecomte, J. (2012). *La bonté humaine : altruisme, empathie, générosité*. Odile Jacob.
- Lindsay, M. (2014). *Enquête menée auprès de survivantes de violence sexuelle dans trois villes canadiennes*. Ministère de la justice du Canada. https://canada.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr13_19/rr13_19.pdf
- Lloyd, A., Borrill, J. (2020). Examining the Effectiveness of Restorative Justice in Reducing Victims’ Post-Traumatic Stress. *Psychological Injury and Law*, 13(1), 77–89. <https://doi.org/10.1007/s12207-019-09363-9>
- Marshall, T. F. (1999). *Restorative Justice, An Overview*, Londres. Home Office, Research Development and Statistics Directorate.
- Mattinson, J. et Mirrlees-Black, C. (2000). *Attitudes to Crime and Criminal Justice: Findings from the 1998 British Crime Survey*. Londres : Home Office.
- McGlynn, C., Westmarland, N. et Godden, N. (2012). ‘I Just Wanted Him to Hear Me’: Sexual Violence and the Possibilities of Restorative Justice. *Journal of Law and Society*, 39(2), 213-240.
- Mihorean, K., Besserer, S., Hendrick, D., Brzozowski, J., Trainor, C. et Ogg, S. (2001). *A Profile of Criminal Victimization: Results of the 1999 General Social Survey*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-553-x/85-553-x1999001-eng.pdf>
- Ministère de la sécurité publique du Québec. (2011). *Statistiques sur les agressions sexuelles au Québec 2009*. Gouvernement du Québec.

https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions_sexuelles/2009/agressions_sexuelles_2009.pdf

Ministère de la sécurité publique du Québec. (2013). *Infractions sexuelles au Québec : Faits saillants 2012*. Gouvernement du Québec.

https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions_sexuelles/2012/agressions_sexuelles_2012.pdf

Ministère de la sécurité publique du Québec (2015). *Statistiques 2013 sur les infractions sexuelles au Québec*. Gouvernement du Québec.

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques/infractions-sexuelles/2013/en-ligne.html>

Northcote, M. (2013). Sondage mené auprès de survivants de violence sexuelle. *Recueil des recherches sur les victimes d'actes criminels*, 6, 12-20.

<https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr6-rd6/rr6-rd6.pdf>

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). (2020). *Handbook on Restorative Justice Programmes* (2^e éd.). Vienne : Nations Unies.

https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/20-01146_Handbook_on_Restorative_Justice_Programmes.pdf

Perreault, S. (2015). *La victimisation criminelle au Canada, 2014*. Statistique Canada.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.htm>

Perreault, S. et Brennan, S. (2010). *La victimisation criminelle au Canada, 2009*.

Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2010002/article/11340-fra.htm>

Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. P. Pires (dir.), *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 173-209). Montréal : Gaëtan Morin éditeur.

Rinfret-Raynor, M., Brodeur, N., Lesieux, E. et Turcotte, M. (2010). *Services d'aide en matière de violence conjugale : état de la situation et besoins prioritaires*. Montréal : CRI-VIFF.

Roberts, J. (1990). *La loi sur les agressions sexuelles au Canada : une évaluation*. Ottawa : Ministère de la Justice du Canada.

Roche, D. (2001). The Evolving Definition of Restorative Justice. *Contemporary Justice Review*, 4(3-4), 341-353.

Rotenberg, C. (2017). *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada, 2009 à 2014 : un profil statistique*. Statistique Canada.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/54866-fra.htm>

- Rugge, T. et Scott, T.-L. (2009). *Incidence de la justice réparatrice sur la santé psychologique et physique des participants*. Ottawa : Sécurité publique Canada.
- Shapland, J., Atkinson, A., Atkinson, H., Colledge, E., Dignan, J., Howes, M., Johnstone, J., Robinson, G. et Sorsby, A. (2006). Situating restorative justice within criminal justice. *Theoretical Criminology*, 10(4), 505-532.
- Shapland, J., Robinson, G. et Sorsby, A. (2011). *Restorative justice in practice: Evaluating what works for victims and offenders*. New York : Routledge.
- Sherman, L.W. et Strang, H. (2007). *Restorative Justice: The Evidence*. Londres : Smith Institute.
- Shonkoff, J. P., Garner, A. S., and the Committee on psychosocial aspects of child and family health, Committee on early childhood, adoption, and dependent care, and section on developmental and behavioral pediatrics (2012). The lifelong effects of early childhood adversity and toxic stress. *Pediatrics*, 129(1), 232-246.
- Staub, E. (2003). Notes on cultures of violence, cultures of caring and peace, and the fulfillment of basic human needs, *Political psychology*, 24(1), 1-21.
- Staub, E. (2004). Basic human needs, altruism, and aggression, dans A. G. Miller (dir.), *The social psychology of good and evil*, New York, Guilford, 51-84.
- Staub, E. (2007). Preventing violence and terrorism and promoting positive relations between Dutch and Muslim communities in Amsterdam, *Peace and conflict*, 13(3), 333-360.
- Staub, E. et Vollhard, J. (2008). Altruism born of suffering: The roots of caring and after victimization and other trauma. *American Journal of Orthopsychiatry*, 78(3), 267-280.
- Strang, H. (2002). *Repair or revenge: victims and restorative justice*. Oxford : Clarendon Press.
- Strang, H., Sherman, L., Angel, C.M., Woods, D.J., Bennett, S., Newbury-Birch et Inkpen, N. (2006). Victim Evaluations of Face-to-Face Restorative Justice Conferences: A Quasi-Experimental Analysis. *Journal of Social Issues*, 62(2), 281-306.
- Ten Boom, A. et Kuijpers, K. F. (2012). Victims' needs as basic human needs, *International review of victimology*, 18(2), 155-179, <http://dx.doi.org/10.1177/0269758011432060>.
- Tourigny, M., Hébert, M., Joly, J., Cyr, M. et Baril, K. (2008). Prevalence and co-occurrence of violence against children in the Quebec population. *Australian and New Zealand journal of public health*, 32(4), 331-335.

- Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Sinha, V., Black, T., Fast, E., Felstiner, C., Hélie, S., Turcotte, D., Weightman, P., Douglas, J. et Holroyd, J. (2010). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2008 : Données principales*. Agence de la santé publique du Canada. https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/fr/PHAC_ECI-2008_FR.pdf
- Tufts, J. (2000). Public Attitudes toward the criminal justice system. *Juristat*, 20(12). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-002-x/85-002-x2000012-eng.pdf?st=FDqoKXtS>
- Umbreit, M.S. (1989). Crime Victims Seeking Fairness, Not Revenge: Towards Restorative Justice. *Federal Probation*, 52, 52-57.
- Umbreit, M. et Bradshaw, W. (1997). Victim Experience of Meeting Adult vs. Juvenile Offenders: A Cross-National Comparison. *Federal Probation*, 61, 33-39.
- Umbreit, M., Bradshaw, W. et Coates, R. (1999). *Victims of Severe Violence Meet the Offender: Restorative Justice Through Dialogue*. St. Paul : Center for Restorative Justice & Mediation, Université du Minnesota.
- Umbreit, M.S, Vos, B., Coates, R.B. et Armour, M.P. (2006). Victims of severe violence in mediated dialogue with offender: the impact of the first multi-site study in the U.S. *International Review of Victimology*, 13, 27-48.
- Van Camp, T. (2014) *Victims of Violence and Restorative Practices. Finding a Voice*. Londres : Routledge.
- Van Hecke T., et Wemmers, J-A. (1992). Schadebemiddelingsproject Middelburg. WODC, Onderzoek En Beleid, 116, Gouda Quint b.v.
- Van Ness, D. (1997, 4-6 novembre). *Legislating for Restorative Justice*. Drafting Juvenile Justice Legislation: An International Workshop. Le Cap, Afrique du Sud. <http://restorativejustice.org/10fulltext/van-ness-daniel.-legislating-for-restorative-justice.pdf>
- Van Ness, D.W. et Heetderks Strong, K. (1997). *Restoring justice*. Cincinnati : Anderson Publishing Company.
- Wemmers, J. (2002). Restorative justice for victims of crime: a victim-oriented approach to restorative justice. *International Review of Victimology*, 9(1), 43-59.
- Wemmers, J. (2015). The Healing Role of Reparation. Dans J. Wemmers (dir.), *The Healing Role of Reparation* (p. 221-233). Londres : Routledge.
- Wemmers, J. (2017). *Victimologie : Une perspective canadienne*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

- Wemmers, J. et Canuto, M. (2002). *Expériences, attentes et perceptions des victimes à l'égard de la justice réparatrice : Analyse documentaire critique*. Ottawa : Ministère de la Justice du Canada.
- Wemmers, J. et Cyr, K. (2005). Can Mediation Be Therapeutic for Crime Victims? An Evaluation of Victims' Experiences in Mediation with Young Offenders. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 47(3), 527-544.
- Wemmers, J. et Cyr, K. (2006). *Victims needs within the context of the criminal justice system*, Montréal: Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal.
- Wemmers, J. et De Brouwer, A. M. (2011). Globalization and victims of crime, dans R. M. Letschert et J. Van Dijk (dir.), *The New faces of victimhood : globalization, transnational crimes and victims rights*, Dordrecht, Springer, p. 279-300, http://dx.doi.org/10.1007/978-90-481-9020-1_12.
- Wemmers, J. et Manirabona, A. (2014). Regaining trust : the importance of justice for victims of crimes against humanity, *International review of victimology*, 20(1), 101-109.
- Wemmers, J. et Van Camp, T. (2011). *L'offre de justice réparatrice faite aux victimes de crimes violents : doit-elle être protectrice ou proactive?*, Montréal : Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal.
- Wexler, L., Robbennolt, J. K. et Murphy, C. (2019). #MeToo, Time's up, and Theories of Justice. *University of Illinois Law Review*, 1, 45-110.
- Zehr, H., et Mika, H. (1998). Fundamental Concepts of Restorative Justice. *Contemporary Justice Review*, 1(1), 47-55.

Annexes

Annexe 1

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche :

Les expériences des victimes de violence sexuelle dans les programmes de justice réparatrice au Québec.

Chercheuses :

Jo-Anne Wemmers, Ph.D., professeure titulaire, et Dianne Casoni, Ph.D., professeure titulaire, École de criminologie, Université de Montréal, Canada;

Isabelle Parent, Ph.D., chargée d'enseignement, Certificat de victimologie, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal.

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

L'objectif général de cette étude est d'adapter de la meilleure façon les recours pour les victimes d'agression sexuelle et ainsi, de mieux connaître les expériences des personnes victimes de violence sexuelle qui ont participé à une mesure de justice réparatrice. Plus spécifiquement, cette étude vise à mieux comprendre les effets suscités par les programmes de justice réparatrice, et dans quelle mesure la participation des victimes de violence sexuelle à ceux-ci répondent à leurs besoins. Nous souhaitons atteindre ces objectifs grâce aux réponses que vous nous apporterez.

2. Participation à la recherche

Votre participation est tout à fait volontaire. Vous pouvez décider de vous retirer de la recherche en tout temps, ou vous pouvez refuser de répondre à certaines questions, sans aucune pénalité.

Votre participation à la recherche se limite à une seule entrevue. Cette entrevue porte sur votre expérience avec la justice réparatrice. Vous êtes toujours libre dans le choix des informations que vous souhaitez partager. La rencontre sera d'une durée d'environ une heure (maximale de trois heures) et nous conviendrons ensemble du lieu et de l'heure les plus convenables.

Si vous n'avez pas d'objection, notre entretien sera enregistré en format digital. Le but de l'enregistrement est de s'assurer qu'aucune information ne soit oubliée ; cet enregistrement ne sera accessible qu'à l'équipe de recherche.

Avec votre accord, un appel téléphonique sera effectué au cours de la semaine suivant notre entretien afin de s'assurer que celui-ci n'ait pas entraîné d'inconvénient pour vous. Le cas échéant, du soutien vous sera proposé.

3. Critères d'inclusion ou d'exclusion

Pour participer à cette étude, vous devez être âgé de plus de 18 ans et avoir vécu une expérience de justice réparatrice au cours des cinq (5) dernières années relativement à une victimisation sexuelle subie.

4. Confidentialité

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Seules les chercheuses du projet auront accès aux données nominatives des participant(e)s. De plus, les renseignements seront conservés dans un classeur sous clé situé dans un bureau fermé. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Ces renseignements personnels seront détruits 7 ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette date.

5. Avantages et inconvénients

Votre participation à cette étude nous permettrait de mieux connaître les expériences des personnes victimes de violence sexuelle ayant participé à un programme de justice réparatrice. Ainsi, en participant à cette étude, vous contribuez à améliorer les services de justice réparatrice offerts aux victimes de violence sexuelle. À titre de participant, vous recevrez une indemnisation de 40\$.

Cependant, il est possible que vous ressentiez des émotions telles que la peur ou l'insécurité à la suite de l'entrevue, étant donné que nous parlerons de votre participation à une mesure de justice réparatrice, du crime subi et de ses conséquences pour vous. Si cela est le cas, n'hésitez pas à le signaler. Il est possible de vous référer à un service d'aide si cela vous semblait utile ou souhaitable.

6. Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps par avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec les chercheurs, au numéro de téléphone, adresse courriel ou adresse postale indiqués ci-dessous. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits. Cependant, il sera impossible de détruire les résultats portant sur vos données si vous exercez votre droit de retrait après le déclenchement du processus de publication. Aucune information permettant de vous identifier ne sera publiée.

B) CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et avoir compris le but, la nature, les avantages et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature de la chercheuse _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute question relative à la recherche, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec Jo-Anne Wemmers, Ph.D.:

☎ +1(514)343-6111 ext. 4864 (nous acceptons les appels à frais virés)
@ jo-anne.m.wemmers@umontreal.ca
✉ Jo-Anne Wemmers PhD., Professeure, École de criminologie, Université de Montréal, C.P. 6128, Succ. Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7.

Pour toute question concernant l'éthique de la recherche, vous pouvez communiquer avec le Comité d'éthique de la recherche – Société et culture (CER-SC) :

☎ +1(514)343-7338
@ cersc@umontreal.ca

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal : +1(514) 343-2100 ou ombudsman@umontreal.ca. (L'ombudsman accepte les appels à frais virés).

Un exemplaire du formulaire de consentement signé doit être remis au participant

Annexe 2

Les expériences des victimes de violence sexuelle dans les programmes de justice réparatrice au Québec

Jo-Anne Wemmers, Dianne Casoni et Isabelle Parent

Question initiale et questions de relance Entrevue semi-dirigée

Question initiale

- *Je suis intéressée à connaître votre expérience en justice réparatrice, mais avant de parler de ça, est-ce que vous pouvez décrire brièvement votre victimisation?*
 - o *S'il y a lieu, questions de précisions relativement à la victimisation (relation avec l'agresseur, âge, durée, dévoilement, etc.)*

La justice réparatrice

- *Comment vous en êtes venus à participer à une mesure de justice réparatrice?*

Questions de relance :

- *Comment avez-vous pris connaissance du programme auquel vous avez participé ?*
- *Pouvez-vous me parler un peu plus de ce qui vous a amené à vous engager à participer à un programme comme celui-là?*
- *Quels étaient vos attentes par rapport au programme?*

Votre expérience en justice réparatrice :

- *Pourriez-vous me parler de votre expérience de victime dans un programme de justice réparatrice...?*

Questions de relance :

(relatives au programme de justice réparatrice suivi)

- *Est-ce qu'on vous a offert des rencontres préparatoires avant la rencontre avec l'auteur?*
 - Si oui, comment est-ce que c'est déroulé? Est-ce que vous vous sentez bien préparée?*
 - Si non, est-ce que vous vous sentez bien préparée?*
- *Comment est déroulé la rencontre avec l'auteur?*
 - o *S'il y a lieu, questions de précisions relativement au processus de justice réparatrice (type de programme, préparation, encadrement, durée du processus, les résultats), etc.*
- *Pouvez-vous me parler de comment votre expérience a pu répondre, ou non, à vos besoins ?...*

- *Pourriez-vous m'en dire un peu plus sur les effets que la participation à ce programme-là a eu sur vous ?... à court terme ? ... à long terme ?*
- *Est-ce que votre participation à la justice réparatrice vous a aidé dans votre processus de rétablissement/guérison? À quel niveau?*
- *Est-ce que votre participation au projet avait d'autres conséquences?*
- *Qu'est-ce qui aurait pu mieux se passer?*

- *Questions de précisions (au besoin) concernant ses besoins et les réponses obtenues.*

- **Réactions de l'entourage à la justice réparatrice :**
 - *Avez-vous choisi d'informer votre entourage de votre démarche en justice réparatrice? Pourquoi? Qu'elle a été la réaction de votre entourage face à la justice réparatrice?*
 - *Quelle est la perception de vos proches face à votre démarche de justice réparatrice? ...Est-ce que votre participation avait de l'effet sur vos proches ? Ont-ils remarqué des changements suite à votre expérience de JR?*

- **Vis-à-vis d'autres victimes :**
 - *Est-ce que vous recommanderiez la justice réparatrice à d'autres victimes d'agression sexuelle?*
 - *Que recommanderiez-vous à une personne victime de violence sexuelle qui souhaite participer à une mesure de justice réparatrice?*
 - *Que recommanderez-vous aux organismes de justice réparatrice afin de répondre aux besoins des victimes de violence sexuelle?*

- **Liens avec la justice traditionnelle :**
 - *Est-ce que votre victimisation a été traitée par le système de justice pénale? Si oui, pouvez-vous décrire votre expérience ?*
 - *Pouvez-vous me parler des résultats du processus pénal?*
 - *Quelle est votre niveau de satisfaction face au système judiciaire?*

Annexe 3

Les expériences des victimes de violence sexuelle dans les programmes de justice réparatrice au Québec

Jo-Anne Wemmers, Dianne Casoni et Isabelle Parent

Questionnaire

Le parcours socio-judiciaire

Numéro d'entrevue :	
Date :	
A- CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	
1. Identification de genre	
2. Âge :	
3. État civil :	
4. Enfant(s) :	
5. Occupation :	
6. Scolarité la plus élevée :	
7. Appartenance confessionnelle	
B- CARACTÉRISTIQUES DE LA VICTIMISATION	
1. Type de victimisation sexuelle	
2. Âge 1 ^e victimisation	
3. Durée /fréquence	

4. Relation avec agresseur	
5. Âge au 1 ^e dévoilement	
6. Particularités	
7. Autres	
C- PARCOURS SOCIO-JUDICIAIRE	
1. Contact avec le système policier (s.p.) ?	
2. Âge	
3. Résultats s.p.	
4. Satisfaction s.p. (1- 10)	
5. Contact avec système judiciaire (s.j.) ?	
6. Âge	
7. Résultats s.j.	
8. Satisfaction s.j. (1-10)	
9. Contact avec les services d'aide (s.a.) ?	

10. Satisfaction s.a. (1-10)	
11. Autres formes d'aide reçu?	
D- JUSTICE RÉPARATRICE	
1. Contact avec justice réparatrice (j.r.)	
2. Âge	
3. Type	
4. Si médiation, initié par ?	
5. Avant ou après s.j.	
6. Durée	
7. Préparation	
8. Soutien	
9. Résultats j.r.	
10. Satisfaction j.r. (1-10)	
Autres	

--	--

Annexe 4

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche :

Les expériences des victimes de violence sexuelle dans les programmes de justice réparatrice au Québec.

Chercheuses :

Jo-Anne Wemmers, Ph.D., professeure titulaire, et Dianne Casoni, Ph.D., professeure titulaire, École de criminologie, Université de Montréal, Canada ;

Isabelle Parent, Ph.D., chargée d'enseignement, Certificat de victimologie, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal.

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

L'objectif de cette étude vise à mieux comprendre les expériences des personnes victimes de violence sexuelle qui ont participé à un programme de justice réparatrice dans le but de mieux saisir comment leur participation répond ou non à leurs besoins. Il est espéré que vos réponses nous aideront à mieux connaître les éléments qui influencent ces expériences et à mieux identifier les mesures qui permettront d'améliorer les réponses à leurs besoins.

2. Participation à la recherche

Votre participation est tout à fait volontaire. Vous pouvez décider de vous retirer de la recherche en tout temps, ou vous pouvez refuser de répondre à certaines questions, sans aucune pénalité.

Votre participation à la recherche se limite à une seule participation à un groupe de discussion. Cette rencontre porte sur votre expérience en tant qu'intervenant dans un programme de justice réparatrice. Vous êtes toujours libre dans le choix des informations que vous souhaitez partager. La rencontre sera d'une durée d'une à deux heures et nous conviendrons ensemble du lieu et de l'heure les plus convenables.

Si vous n'avez pas d'objections, cette rencontre sera enregistrée en format digital. Le but de l'enregistrement est de s'assurer qu'aucune information ne soit oubliée ; cet enregistrement ne sera accessible qu'à l'équipe de recherche.

3. Critères d'inclusion ou d'exclusion

Pour participer à cette étude, vous devez remplir les critères suivants : 1) être âgé de plus de 18 ans ; 2) avoir agi comme intervenant (médiateur, animateur, etc.) dans un programme de justice réparatrice auprès de personnes victimes de violence sexuelle ; 3) depuis au moins trois (3) ans.

4. Confidentialité

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Tous les participants au groupe de discussion doivent respecter la confidentialité des autres participants dans le groupe. Seules les chercheuses du projet auront accès aux données nominatives des participant(e)s. De plus, les renseignements seront conservés dans un classeur sous clé situé dans un bureau verrouillé. Aucune information permettant de vous identifier ne sera diffusée ni publiée de quelque manière que ce soit. Les renseignements personnels, sous clé, seront détruits sept (7) ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette date.

5. Avantages et inconvénients

Votre participation à cette étude nous permettrait de mieux comprendre les expériences des personnes victimes de violence sexuelle qui ont participé à un processus de justice réparatrice. Ainsi, en participant à cette étude, vous contribueriez à améliorer les services de justice réparatrice offerts aux victimes de violence sexuelle. Vous pouvez demander d'être remboursé par les chercheurs pour vos frais de déplacement au groupe de discussion.

6. Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps par avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec les chercheurs au numéro de téléphone, adresse courriel ou adresse postale indiqués ci-dessous. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits. Cependant, il sera impossible de détruire les résultats portant sur vos données si vous exercez votre droit de retrait après le déclenchement du processus de publication. Aucune information permettant de vous identifier ne sera publiée.

B) CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et avoir compris le but, la nature, les avantages et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature de la chercheuse _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute question relative à la recherche, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec Jo-Anne Wemmers, Ph.D.:

 +1(514)343-6111 ext. 4864 (nous acceptons les appels à frais virés)
 jo-anne.m.wemmers@umontreal.ca
 Jo-Anne Wemmers Ph.D., Professeure, École de criminologie, Université de Montréal, C.P. 6128, Succ. Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7.

Pour toute préoccupation sur vos droits ou sur les responsabilités des chercheurs concernant votre participation à ce projet, vous pouvez consulter la section « Les participants à la recherche » sur le site internet du Bureau de la conduite responsable en recherche (BCRR) de l'Université de Montréal à l'aide du lien suivant <http://recherche.umontreal.ca/participants>.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal : +1(514) 343-2100 ou ombudsman@umontreal.ca. (L'ombudsman accepte les appels à frais virés).

Un exemplaire du formulaire de consentement signé doit être remis au participant

Annexe 5

Les expériences des victimes de violence sexuelle dans les programmes de justice réparatrice au Québec

Jo-Anne Wemmers, Dianne Casoni et Isabelle Parent

Questions pour l'entrevue semi-dirigée de groupe pour intervenants

Question initiale

- *Je suis intéressée à connaître vos expériences auprès des personnes qui ont été victimes de violence sexuelle qui ont participé à un processus de justice réparatrice...*

Description des victimes de VS participant à la JR

- *Comment décrivez-vous les personnes, parmi celle qui sont victimes de VS, qui souhaitent participer à un processus de JR? (Caractéristiques des personnes, caractéristiques de leur victimisation, attitudes, etc.?)*
- *Comment ces personnes victimes en sont venues à participer à une mesure de justice réparatrice? (Comment ont-ils entendus parler de la JR? Leurs attentes et motivations? Leurs demandes et besoins? Etc.)*
- *Est-ce que les personnes victimes de VS qui sont refusées ou qui ne complètent pas le processus de JR diffèrent de celles qui terminent le processus? Comment...?*

Les expériences en justice réparatrice :

- *De façon générale, comment se déroule le processus de JR pour les personnes victimes de VS?*
- *Quels résultats (effets / réactions / conséquences) avez-vous remarqués chez les personnes victimes de VS que vous avez accompagnées dans un programme de justice réparatrice...? À quoi attribuez-vous ces résultats?*
- *Contre-exemple : avez-vous remarqué des effets / réactions / conséquences négatives (ou moins positives) pour les victimes de VS qui ont fait le processus de JR? Lesquelles? Décrivez et expliquez.*

Questions de relance :

- *Est-ce que vous offrez des rencontres préparatoires avant la rencontre avec l'auteur? Comment préparez-vous les victimes?*
- *Comment se déroule la rencontre avec l'auteur?*
 - *S'il y a lieu, questions de précisions relativement au processus de justice réparatrice (type de programme, préparation, encadrement, durée du processus, les résultats), etc.*
- *Pouvez-vous m'en dire un peu plus sur les effets du processus? Comment est-ce adapté aux besoins des victimes de VS?...*

- *Pourriez-vous m'en dire un peu plus sur les effets que la participation à ce programme-là a eu sur les victimes que vous avez accompagnées ?... à court terme ? ... à long terme ?*
- *Selon vous, est-ce que la participation à la justice réparatrice aide au processus de rétablissement/guérison des victimes? À quel niveau? Quel terme elles choisissent (rétablissement/guérison) pour désigner ce processus et pourquoi?*
- ***Réactions de l'entourage à la justice réparatrice :***
 - *Qu'avez-vous constaté concernant l'entourage des personnes victimes qui participent à une démarche en justice réparatrice?*
- ***Liens avec la justice traditionnelle :***
 - *Qu'avez-vous constaté concernant les expériences avec la justice traditionnelle des participants à la JR?*

Annexe 6

Les expériences des victimes de violence sexuelle dans les programmes de justice réparatrice au Québec

Jo-Anne Wemmers, Dianne Casoni et Isabelle Parent

Questionnaire

Numéro d'entrevue :	
Date :	
E- CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	
1. Identification de genre :	
2. Rôle en JR :	
3. Nbre années d'expérience JR : (Nbre d'années d'expérience dans un domaine lié à la JR)	
4. Formation :	
5. Scolarité la plus élevée :	